

Beaubrun ARDOUIN [1796-1865]

(1864)

GÉOGRAPHIE DE L'ÎLE D'HAÏTI

Précédée du précis et de la date des événements
les plus remarquables de son histoire.

Un document produit en version numérique par Mayens MESIDOR, bénévole,
Études en géographie à l'Université d'État d'Haïti
et Master 2 en risques et vulnérabilité à l'Université de Paris 8.
[Page web](#). Courriel: mayensmesidor@gmail.com

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, sociologue, bénévole, professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi, à partir de :

Beaubrun ARDOUIN [1832]

GÉOGRAPHIE DE L'ÎLE D'HAÏTI
Précédée du précis et de la date des événements
les plus remarquables de son histoire.

Port-au-Prince, Haïti : Réimprimée au Port-au-Prince, par T. Bouchereau, 1864, 86 pp. Première édition, 1832.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

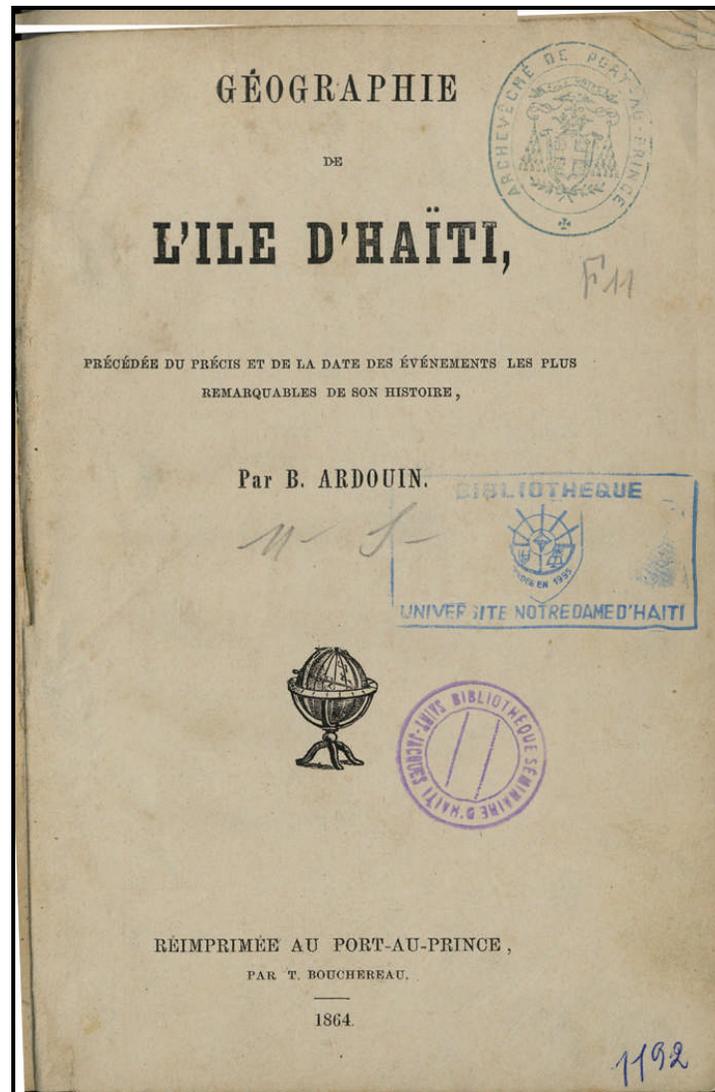
Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 15 juillet 2016 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Beaubrun ARDOUIN [1796-1865]

GÉOGRAPHIE DE L'ÎLE D'HAÏTI
*Précédée du précis et de la date des événements
les plus remarquables de son histoire.*



Port-au-Prince, Haïti : Réimprimée au Port-au-Prince, par T. Bouchereau, 1864, 86 pp. Première édition, 1832.

Nous voulons témoigner notre reconnaissance à Anderson Ly-mann PIERRE, pour le don de ce livre aux Classiques des sciences sociales.

Lors de mon passage à Port-au-Prince en mars 2016, Anderson m'a fait don de ce livre en souhaitant qu'il soit accessible librement à tous dans Les Classiques des sciences sociales.



<https://www.facebook.com/anderson.pierre1>



URL

Anderson est aussi bénévole et membre du Réseau des jeunes bénévoles des Classiques des sciences sociales en Haïti

Jean-Marie Tremblay
Fondateur des Classiques des sciences sociales
Vendredi, le 15 juillet 2016.

Note pour la version numérique : la pagination correspondant à l'édition d'origine est indiquée entre crochets dans le texte.

[86]

Table des matières

[Avis de l'éditeur](#) [i]

[Avertissement](#) [iii]

[PRÉCIS de l'Histoire d'Haïti](#) [1]

[Époques des événements mémorables arrivés en Haïti](#) [12]

[GÉOGRAPHIE de l'île d'Haïti](#) [20]

[Montagnes](#) [22]

[Plaines](#) [22]

[Rivières](#) [24]

[Eaux minérales](#) [24]

[Étangs](#) [24]

[Baies](#) [25]

[Caps](#) [26]

[Presqu'îles](#) [26]

[Îles adjacentes](#) [26]

[STATISTIQUES.](#) [28]

[Gouvernement](#) [28]

[Administration](#) [28]

[Division du territoire](#) ; — Division politique [28]

[Département du Sud](#) [30]

[Département de l'Ouest](#) [31]

[Département de l'Artibonite](#) [31]

[Département du Nord](#) [32]

[Département du Nord-Est](#) [33]

[Département du Sud-Est](#) [33]

Division du territoire ; — [Division judiciaire](#) [34]

Division du territoire ; — [Division administrative](#) [34]

[Religion](#) [34]

[Armée](#) [34]

[Marine](#) [36]

[Population, Mœurs](#) [36]

[Instruction publique](#) [39]

[Productions, Industrie](#) [40]

[Revenus publics](#) [42]

[Description des Villes, Bourgs et Bourgades d'Haïti](#) [42]

Notes [81]

[i]

GÉOGRAPHIE DE L'ÎLE D'HAÏTI
*Précédée du précis et de la date des événements
les plus remarquables de son histoire.*

AVIS DE L'ÉDITEUR

[Retour à la table des matières](#)

La première édition de la Géographie d'Haïti par Mr. B. Ardouin, publiée en 1832, étant épuisée depuis longtemps, j'entreprends de la réimprimer pour satisfaire aux nombreuses demandes qui me sont journellement adressées.

La présente édition n'est ni revue, ni augmentée. Ce n'est pas qu'il n'y eût, peut-être, des changements utiles à y faire, soit en retranchant, soit en augmentant, afin de l'approprier aux besoins du jour ; mais l'auteur, seul apte à remanier convenablement son œuvre, est absent, et d'ailleurs absorbé par les soins de l'achèvement et de la publication de son grand œuvre intitulé : *Études sur Haïti*, qui s'imprime à Paris.

[ii]

[iii]

GÉOGRAPHIE DE L'ÎLE D'HAÏTI
*Précédée du précis et de la date des événements
les plus remarquables de son histoire.*

AVERTISSEMENT

[Retour à la table des matières](#)

Je livre au public une *Géographie de l'Île d'Haïti* qui n'est, à proprement parler, qu'un abrégé de la volumineuse Description de ce pays par Moreau de Saint-Méry. Telle n'avait pas été primitivement mon intention ; elle s'était bornée à recueillir dans ce précieux ouvrage des extraits sur la topographie de chaque paroisse, pour en donner une idée à de jeunes parents. Plus tard, j'ai reconnu le vide qui existe à cet égard dans l'instruction de la jeunesse haïtienne à laquelle on ne peut présenter la description que je viens de citer, parce qu'elle contient une infinité de détails qui peuvent être intéressants pour l'homme viril, mais qui dégoûteraient promptement ceux dont l'âge tendre exige des connaissances utiles sans trop charger la mémoire. Il m'a semblé alors que je pourrais bien employer quelques moments de loisir, si je donnais de l'extension à mon premier plan, en ajoutant à mes extraits ce que je sais de notre pays, considéré sous divers rapports. J'ignore si j'ai réussi, le public en jugera ; mais j'ose espérer que quelle que soit la sévérité qu'il mettra dans sa critique, connaissant mes motifs, il usera envers moi de toute l'indulgence qu'ils me semblent mériter. Et si cette publication inspirait à notre jeunesse le désir d'apprendre tout ce qui

est relatif à notre intéressante patrie, ma satisfaction serait pleine et entière.

Pour atteindre ce résultat, il m'a paru que je devais faire précéder les notions sur la situation physique d'Haïti, d'un précis de son Histoire et de la citation des dates des événements les plus remarquables : pour faire l'un et l'autre, il m'a fallu recourir aux ouvrages de plusieurs auteurs. Si mon précis n'offre pas ces événements sous les mêmes couleurs, c'est que cette différence est l'effet de la manière dont nous les avons envisagés : eux, en taisant souvent la vérité ou la déguisant dans l'intérêt d'une Cause qui nous fut aussi étrangère qu'hostile, et moi, en la rétablissant dans toute sa nudité, pour prouver l'horreur du machiavélisme de nos ennemis. J'ai pu me tromper dans le jugement que j'ai porté sûr plusieurs de nos célébrités nationales ; mais je n'ai été animé d'aucune prévention, d'aucun préjugé ; j'ai loué et blâmé tour-à-tour, selon qu'il m'a semblé que l'équité l'exigeait. Si je n'ai pas cité une infinité d'autres faits relatifs à des individus que j'aurais ainsi mis en scène, c'est que je n'ai voulu que présenter un précis historique [iv] et que je ne pouvais avoir la prétention d'écrire l'histoire complète de notre pays qui exige sans doute de grands talents que je n'aurai jamais. Par exemple, dans le court parallèle que j'ai offert de l'administration de Christophe et de celle de Pétion, je n'ai présenté que leur résultat ; et si je me suis plus étendu sur celle de ce dernier, c'est qu'il est plus satisfaisant de parler des bienfaits de l'homme que des actes de sa méchanceté.

On s'apercevra aisément que j'ai supposé les connaissances élémentaires de la géographie à ceux qui étudieront celle-ci : il m'a paru inutile de les y insérer. Mais j'ai essayé d'offrir un aperçu statistique du pays, en présentant aussi une faible esquisse de nos mœurs, très imparfaite je le sais ; à laquelle j'ai joint quelques réflexions. J'ai décrit les villes, bourgs et bourgades, tant d'après M. de St.-Méry que sur les données que j'ai eues ; j'y ai réuni tout ce qui a rapport aux communes et je me suis également attaché, dans cette dernière partie, à rappeler les faits historiques qui se sont passés en différents lieux. Si je me suis trompé sur tous ces points je recevrai avec plaisir les avis qu'une critique éclairée m'aura adressés.

[1]

GÉOGRAPHIE DE L'ÎLE D'HAÏTI
*Précédée du précis et de la date des événements
les plus remarquables de son histoire.*

PRÉCIS DE L'HISTOIRE D'HAÏTI

[Retour à la table des matières](#)

La pensée de Christophe Colomb avait deviné l'existence du Nouveau-Monde. Ses connaissances nautiques et son courage lui faisaient juger avec quelle facilité il eût pu exécuter l'importante entreprise de la découverte de ces nouvelles régions ; mais ses ressources étaient loin d'être proportionnées au désir qui l'animait. Il se vit donc forcé de solliciter les moyens nécessaires à l'accomplissement de son dessein, des rois dont il allait accroître la gloire, les richesses et la puissance. Mais, rebuté de toutes parts par des refus humiliants ou par de vaines promesses, ce grand homme avait abandonné le projet qui devait l'immortaliser, lorsque la reine Isabelle de Castille se chargea du soin de le faire mettre à exécution. Parti des ports d'Espagne le 3 Août 1492, l'intrépide navigateur parvint à Haïti le 6 décembre de la même année, après avoir découvert les îles Lucayes et celle de Cuba.

Ainsi se justifièrent les pressentiments du génie. Colomb s'empres-
sa de retourner en Espagne pour y annoncer le succès de cette entre-
prise, toujours considérée comme chimérique, et proclamer sa gloire,

sans penser que bientôt l'envie s'efforcerait de la lui ravir, en le privant de l'honneur de donner son nom aux contrées qu'il venait de réunir à l'ancien hémisphère, et en ajoutant à cette injustice les plus odieuses persécutions.

Le *Môle-Saint-Nicolas*, que Colomb appela de ce nom parce que ce jour était la fête de ce saint, fut le premier port d'Haïti qui reçut cet habile marin. Les naturels du pays désignaient cette île par ce nom qui, dans leur langue, signifiait *terre haute, élevée, terre montagneuse* : ils l'appelaient aussi *Quisqueya*, qui signifiait *grande terre*, et *Bohio*, *terre où il y a beaucoup de villages et d'habitations*. Quant à la première dénomination, la nature du sol la justifie pleinement : la seconde n'a pu lui être donnée qu'en la comparant aux petites îles qui l'environnent ; et la troisième semble prouver qu'elle était réellement très-peuplée. Mais C. Colomb ayant trouvé de la ressemblance entre ce pays et l'Espagne, lui donna le nom de *Hispaniola*, ou *Petite Espagne* : ce dernier lui fut conservé pendant longtemps. Sans doute, la grande prospérité de la ville de Santo-Domingo, principal établissement de cette colonie, lût la cause qui la fit insensiblement appeler *Saint-Domingue*, jusqu'à l'époque où son indépendance politique fut proclamée : alors elle reprit le nom *d'Haïti* que lui donnaient les premiers insulaires.

L'Île était divisée en cinq états, commandés chacun par un chef qui prenait le titre de *Cacique*. L'État de *Magua* qui, en langue indienne, signifiait *royaume de la plaine*, avait sa capitale au lieu où depuis fut bâtie la ville de la Conception de la Véga : le cacique *Guarionex* y commandait.

L'État de *Marien* avait sa capitale dans le voisinage du Cap-Haïtien et obéissait au cacique *Guacanaric* ou *Guacanagaric*.

[2]

Celui de *Higuey* avait sa capitale dans ce lieu si renommé par la superstition ; le cacique *Cayacoa* le tenait sous sa domination.

Celui de *Maguana* avait sa capitale au lieu où a été bâtie la ville ou plutôt le bourg actuel de Saint-Jean. *Caonabo*, de race caraïbe, s'en était fait cacique par sa valeur et ses talents.

Enfin, celui de *Xaragua* avait sa capitale dans la plaine de Cul-de-sac, au lieu où fut le vieux bourg, Le cacique *Béhéchio* en était le souverain.

La découverte de l'Amérique, qui devait amener tant de révolutions favorables parmi les nations européennes, offrit aussitôt l'horrible spectacle de l'injustice la plus inouïe et des cruautés les plus barbares exercées contre les peuples qui l'habitaient : ces hommes doux et humains, qui avaient si généreusement accueilli les, espagnols, furent traités en peuples conquis, en esclaves. Cette découverte devint encore la cause de l'extension donnée au trafic infime déjà commencé au préjudice des malheureux africains, que les européens destinaient dès lors à remplacer ces infortunés indiens qu'un fanatisme atroce et une rare cupidité détruisirent si promptement, surtout dans les Antilles ; et par une conséquence du système de l'esclavage établi contre les uns et les autres, leurs descendants subissent encore de nos jours, l'influence des absurdes et honteux préjugés que l'orgueil enfanta, que l'avarice accrédite, et que tous les efforts d'une généreuse philanthropie ne peuvent parvenir à dissiper entièrement, tant est tenace l'aveuglement de ces dégradantes passions ! Mais, c'est en vain qu'elles opposent cette opiniâtre résistance aux lumières du siècle : il ne se sera pas écoulé, que la philosophie en triomphera ; et les progrès de la raison sont trop manifestes parmi les populations asservies, pour qu'elles ne réussissent pas tôt ou tard, à briser le joug humiliant qui leur a été imposé.

Avant de retourner en Espagne, Colomb avait établi un fort dans les environs de Caracol, à quelques lieues du Cap-Haïtien. L'année suivante, il revint dans l'intention de former en Haïti des établissements pour le royaume d'Espagne : ils commencèrent sous d'heureux auspices pour les espagnols, mais bien funestes pour les insulaires. Car, durant l'absence de l'amiral, la garnison qu'il avait laissée à Caracol s'étant attiré la haine de ces hommes naturellement doux, par les excès auxquels elle se livra, le cacique Caonabo avait armé son peuple contre elle et avait tué tous les espagnols qui la composaient. Ce fut la cause de la fondation des nouveaux établissements près de la pointe Isabélique, entre Monte-Christe et Puerto-de-Plata : le port, et la ville qui fut alors commencée, reçurent le nom, *d'Isabelle* que leur donna Colomb, en reconnaissance de la générosité de la reine envers lui. C'est de là que partirent ces audacieux castillans, commandés par Alphonse Ojeda, qui enlevèrent par ruse le vaillant Caonabo, de sa ville

capitale. Une entreprise aussi criminelle leur réussit contre le malheureux Guarionex ; et dès lors éclata entre les insulaires et les espagnols la guerre dont le résultat fut l'asservissement d'abord, et ensuite l'extinction totale de ces infortunés, qui ne pouvaient opposer qu'une faible résistance aux armes à feu et à la discipline de leurs adversaires.

La soif insatiable de l'or avait attiré dans l'île, qui en fournissait une abondante quantité, de nombreux colons auxquels on distribua les populations indigènes comme de vils troupeaux. Sous ces maîtres avides, ces malheureux furent forcés de se livrer aux travaux pénibles des mines qui, en peu de temps, moissonnèrent ceux que le glaive avait épargnés. C'est alors que les espagnols imaginèrent de transporter sur ce sol épuisé d'hommes, les africains dont ils faisaient déjà la traite ainsi que les portugais. ¹

¹ Un passage de l'historien Herrera avait fait accuser le vertueux *Barthélemy de Las Casas* d'être l'auteur de la *Traite des Noirs* au moyen de laquelle on a repeuplé les Antilles. Le premier qui lui imputa cette odieuse proposition fut Paw, ensuite Kobertson, Raynal, Marmontel et plusieurs autres auteurs : cette accusation fut renouvelée par Moreau de St.-Méry, dans sa *Description de la partie française de Saint-Domingue* tome 1er., page 24. Mais les savantes recherches qu'a faites à ce sujet le vénérable Grégoire, ancien Évêque de Blois, dans l'apologie qu'il a lue à l'Institut le 12 Mai 1801 en faveur de Las Casas, et dans laquelle il a fait preuve de la plus grande érudition, ont prouvé incontestablement que cet infâme trafic a commencé dès l'année 1443, trente-un ans avant la naissance de Las Casas arrivée en 1474 ; que ce furent les Portugais qui l'établirent sous le règne du prince Enrique ; qu'ils vendirent aux Espagnols les noirs qu'ils volaient sur la côte de Guinée ; qu'à Séville, il y en avait déjà un très-grand nombre lors de la découverte de l'Amérique et qu'il en fut emmené à Santo-Domingo, dès 1498 ou en 1500, comme esclaves. Dans l'ardeur de son zèle pour prouver l'injustice de cette accusation contre las Casas, Grégoire avait émis l'opinion que l'Evêque de Chiapa n'avait en aucune manière participé à ce crime de lèse-humanité, ou que, *s'il conseilla de recourir aux noirs parce que, comme l'observe Herrera, un seul nègre fait plus d'ouvrage que quatre indiens, cette faiblesse ou cette erreur ne fut qu'une transaction forcée avec la tyrannie, à laquelle il aurait voulu d'ailleurs arracher toutes ses victimes*, etc. cependant, le docteur don *Servando Mier*, de Mexico, adressa une lettre en 1806 à Grégoire, et le 1er. avril 1819 le docteur don *Grégorio Fîmes*, de Buénos-Ayres, lui en adressa une autre dans lesquelles ces deux savants américains, tout en convenant avec lui que la *Traite des Noirs* ne fut pas proposée par Las Casas, puisqu'elle existait avant sa naissance, exprimèrent l'opinion que Herrera n'a point calomnié le *protecteur des Indiens* et que ce-

[3]

Bientôt après, ils durent se livrer au travail de la terre ; et la culture de la canne à sucre et du cacao vint relever un peu cette colonie de la détresse où l'avaient jetée cette population insensée et criminelle, ainsi que les émigrations qui eurent lieu sur les différents autres points de l'Amérique, à mesure que les découvertes s'étendaient. La multiplication des bêtes-à-cornes,² qui fut prodigieuse, donna de nouveaux produits qui exigeaient peu d'efforts et qui devinrent avec le temps le

lui-ci proposa effectivement de permettre aux *Espagnols établis dans* les îles de se procurer eux-mêmes les esclaves africains, soit en faisant directement la traite, soit plutôt en les achetant des Portugais, tandis que Charles-Quint venait d'accorder des licences monopolisatrices pour en fournir les Antilles. Cette opinion a été adoptée par *J. A. Llorente* qui est convenu avec ces deux auteurs qu'en cela Las Casas n'était pas inconséquent à ses principes qui lui gisaient rejeter l'esclavage comme contraire au droit naturel, et qu'il ne vit par-là qu'un fait déjà établi qui permettait même d'espérer que la condition des esclaves africains serait améliorée, (en adoucissant celle des indiens,) par le bienfait du christianisme dont ils étaient privés en Afrique où ils étaient également esclaves. Llorente a encore cité, dans ses *Œuvres de Las Casas*, plusieurs passages de Herrera qui prouvent qu'avant 1517, époque où Las Casas fit cette proposition, la cour d'Espagne avait rendu diverses ordonnances pour permettre l'importation des Noirs en Amérique, qu'il y en avait déjà un grand nombre ; et que les moines de St.-Jérôme, envoyés à Santo-Domingo comme Gouverneurs des Indiens, avaient demandé en 1516, des esclaves africains dans les mêmes vues que Las Casas : pour soulager les indiens. Il dit enfin « Monseigneur l'Évêque Grégoire à raison de dire que, le fait étant certain, il ne faut plus le regarder que comme une manière de transiger avec les circonstances, plutôt qu'une inconséquence dans ce système de liberté que Las Casas s'était fait en faveur des Américains. Jamais il n'avait voulu l'esclavage des nègres ; mais cette condition existait, et ni Las Casas ni aucun autre homme de son siècle n'y trouvait rien de contraire à l'humanité, parce que l'idée qu'on avait alors des noirs dans toute l'Europe était entièrement différente de ce que nous en pensons aujourd'hui, depuis que les lumières sur le droit des gens sont devenues si supérieures à celles de ce temps-là.

² La canne à sucre fut transplantée en Haïti en 1505. En 1516, il y avait déjà 40 moulins en pleine activité ; et ce fut une cause de la demande que firent les pères de St.-Jérôme de l'envoi en Amérique des esclaves africains pour être employés à cette culture, attendu que la faible constitution des Indiens ne s'y prêtait pas. Le cacao est un fruit indigène qui fut aussi cultivé avec succès dans le même temps. Les bêtes-à-cornes furent apportées d'Espagne : en 1587, on exporta de l'île 35 mille cuirs de bœuf.

principal revenu de ce pays : de là, la nécessité de ces immenses concessions territoriales de la partie de l'Est et de l'indolence du peuple qui l'habite. Les choses en étaient ainsi, lorsqu'au commencement du dix septième siècle, la cour d'Espagne, qui voyait avec répugnance le commerce d'interlope qu'entretenait cette colonie avec les hollandais et d'autres nations, ordonna la démolition de plusieurs villes de la partie occidentale dont les habitants furent contraints de se concentrer dans l'intérieur de l'Est.

Cet abandon fut sans doute la principale cause de l'établissement de ces Aventuriers, connus sous la dénomination de *Flibustiers* et de *Boucaniers*,³ qui s'étaient d'abord placés à l'île de la Tortue, en 1630, et qui finirent par se fixer définitivement sur la grande île vers l'année 1694. Toutefois, ils durent conquérir cette portion du territoire qu'ils envahirent sur les espagnols qui leur firent pendant longtemps une guerre acharnée ; et les secours qu'ils reçurent du gouvernement français, qui leur avait envoyé des chefs pour les diriger dans leurs établissements, assurèrent enfin à la France cette partie désignée anciennement sous le nom de *partie française de Saint-Domingue*.

Tandis que la colonie espagnole déclinait, celle des français prenait chaque année de nouveaux accroissements ; et lorsqu'en 1789, la première ne comptait qu'environ 125 mille âmes (après avoir été réduite à 6000 habitants en 1737), la partie française en comptait plus de 600 mille de toutes classes. Aussi, à cette époque de sa plus grande splendeur, rien n'offrit un spectacle plus magnifique que l'état des cultures de cette *Reine des Antilles*. La nature semblait sourire aux efforts laborieux d'une population active arrachant du sol le plus fertile les plus immenses richesses qui sont devenues un besoin indispensable pour les peuples civilisés ; mais la philanthropie gémissait de cette prospérité rapide qui n'était due qu'à l'oubli des droits les plus précieux de l'homme. En vain elle prédisait aux orgueilleux colons les malheurs

³ Le nom de *Flibustiers* tire son origine du mot anglais *fly-boat* qui signifie chaloupe, barque légère marchant vite. Celui de *boucaniers* vient de ce que ces premiers habitants faisaient des *boucans*, lieux où ils *boucanaient* (rôtir ou griller) les viandes des bœufs ou autres animaux sauvages qu'ils tuaient à la chasse : ils faisaient alternativement la course sur mer ou chassaient sur terre. Le nom d'*Aventuriers* leur a été donné par les Espagnols par mépris, parce que c'étaient des individus de diverses nations et d'une basse extraction.

qui devaient infailliblement survenir, si un adoucissement n'était porté au sort des victimes de leur cupidité : en vain elle leur conseillait de se rendre aux vœux de la philosophie qui répandait des flots de lumières sur la nature du pacte social : les richesses que leur procuraient ces êtres asservis, humiliés, tremblants devant une poignée de maîtres, en entretenant parmi eux un luxe asiatique, avaient endurci les cœurs : ils s'étaient insensiblement habitués à se considérer supérieurs à ceux qu'ils appelaient leurs *esclaves* ; ils ne pouvaient croire que ces hommes, en apparence si timides, nourrissaient en secret le désir de briser leurs fers ; et, se confiant en une fragile sécurité, ils s'endormaient sur le cratère du volcan près de s'ouvrir pour les dévorer.

Entre les maîtres et les esclaves, le temps avait formé une classe intermédiaire composée *d'affranchis* qui avaient acquis leur liberté civile, soit parce qu'ils étaient nés des colons, soit parce qu'ils avaient payé le prix auquel on les estimait étant esclaves : cette classe s'était encore accrue autant par sa propre reproduction que par celle qui résultait du croisement des blancs avec elle. Enfin, en 1789, les hommes de couleur ⁴ étaient aussi [4] Nombreux que les colons blancs : chacune de ces populations s'élevait à environ 40,000 âmes, et celle des esclaves à plus de 500,000. ⁵ Tandis que l'esclavage le plus dur retenait cette nombreuse majorité dans les fers, les affranchis ne pouvaient exercer aucun droit politique dans la colonie : ils ne jouissaient que des droits civils seuls, encore restreints dans certaine partie. Des préjugés aussi révoltants qu'absurdes établissaient une ligne de démarcation entre les diverses classes.

Les observations présentées ci-dessus sur l'état politique de la colonie française particulièrement peuvent, à quelque chose près, s'appliquer à celui qu'offrit la colonie espagnole à la même époque de 1789. Sur la population totale de 125,000 âmes, les recensements du

⁴ Sous cette dénomination générique, on comprend également les *noirs libres*, tous ceux enfin qui étaient désignés avant la révolution sous le nom *d'affranchis*.

⁵ Les recensements du temps étaient jugés fort inexacts. Voyez Moreau de St.-Méry, 2^e volume de la description de la partie espagnole, page 214 et 1^{er} volume de celle de la partie française, page 5. Dans l'un, il porte le nombre des esclaves à 500,000, et dans l'autre il le porte à 452,000 ; et suivant les états de l'intendant Marbois, leur nombre était de 509,642 dont 284,307 hommes et 225,335 femmes, y compris les enfants.

temps comptaient 110,000 livres de toutes couleurs, et 15,000 esclaves : on ne trouve pas d'une manière positive le nombre de ceux que l'on classait parmi les blancs, parce qu'à vrai dire, cette colonie comptait peu d'hommes réellement de cette classe ; la plus grande partie des livres étaient plutôt des hommes de couleur dont beaucoup affectaient de se passer pour blancs ou étaient considérés comme tels. Quoi qu'il en soit, on doit prévenir le lecteur que jamais, à aucune époque, les préjugés de la couleur n'ont eu une influence aussi marquée dans cette colonie que dans la colonie française ; et même à certains égards, il y avait là moins de distance entre le maître et l'esclave, que dans la partie française entre le blanc et l'homme de couleur libre.

Tel était enfin l'état des choses, lorsque la révolution éclata en France. Les relations qui unissaient Saint-Domingue française à sa métropole, la prospérité où cette colonie était parvenue, tout tendait à faire exercer par cette révolution une grande influence sur son organisation intérieure. Aussi les colons se crurent-ils appelés à jouer un rôle dans le grand drame politique dont le monde allait être témoin. Le désir d'indépendance, qui s'était déjà manifesté parmi eux vingt cinq ans auparavant lors de la formation des milices, et qui s'était peut être enflammé par le résultat obtenu par les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale, accrut à une nouvelle intensité et les porta à se réunir spontanément en assemblées provinciales ; par la suite, ils établirent une assemblée générale à Saint-Marc, d'après l'autorisation de Louis XVI, au moment où l'assemblée nationale régularisait par son décret du 8 Mars 1790 ces réunions politiques. C'est dans cette assemblée générale qu'ils posèrent, le 28 mai de la même année, les bases de la constitution de la colonie. Les dispositions de cet acte, qu'ils daignèrent présenter à l'*acceptation* de l'assemblée nationale et du roi, annoncèrent leur volonté de parvenir à l'indépendance politique de Saint-Domingue. La division dut nécessairement s'établir entre eux et le gouvernement colonial qui régissait ce pays pour la France, surtout lorsqu'ils mandèrent à leur barre le gouverneur et l'intendant, et qu'ils affichèrent d'autres prétentions non moins audacieuses.

Il était donc naturel que les hommes de couleur se missent aussi en état de profiter des généreuses dispositions de cette immortelle assemblée nationale où tant de talents brillèrent d'un vif éclat, eux qui comptaient dans leur classe des citoyens de grande capacité, eux qui avaient acquis beaucoup d'aisance étant propriétaires du tiers des im-

meubles et du quart des valeurs mobilières de la colonie, et qui, dès 1785, avaient témoigné leur désir de parvenir à une amélioration politique. ⁶ Aidés par les conseils des membres de la société des *Amis des Noirs*, établi à Paris en 1787, dont plusieurs faisaient partie de rassemblée nationale, ⁷ ils y firent parvenir leurs justes réclamations pour l'obtention de l'égalité des droits civils et

[5]

politiques dont jouissaient les blancs dans la colonie : leurs demandes ne pouvaient être que favorablement accueillies par ces bienveillants philanthropes dont la noble mission était de reconstituer l'ordre social sur ses véritables principes ; et le 19 Octobre 1789, lorsque leurs députés furent admis à présenter leur pétition à rassemblée nationale, sous président leur répondit : *qu'aucune partie de la nation ne réclamerait vainement ses droits auprès de rassemblée des représentants du peuple français.*

Mais la faction coloniale était loin de vouloir consentir au partage des droits qu'elle s'attribuait exclusivement. Le fameux *Club Massiac*, composé des grands planteurs qui résidaient à Paris et qui s'était établi dans cette capitale dès 1789, employait toutes les manœuvres pour traverser les projets pacifiques des hommes de couleur, et correspondait avec les colons résidants à Saint-Domingue qui y faisaient aussi tous leurs efforts pour étouffer la voix de leurs adversaires. C'est dans cet esprit de crainte injuste qu'ils immolèrent, en 1789, à leur haine et à leurs préjugés les infortunés *Lacombe*, au Cap, et *Ferrand de Baudières*, au Petit-Goâve, le premier, homme de couleur, pour avoir adressé une pétition à l'assemblée provinciale du Nord tendant à obte-

⁶ En 1785, *Julien Baimond*, homme de couleur, habitant d'Aquin présenta des mémoires au maréchal de Castries, ministre de la marine et des colonies, pour obtenir l'assimilation des hommes de couleur libres (des affranchis) aux blancs. Voyez Moreau de St.-Mery, tome 2, page 618, de la *description de la partie française*. En 1789, il fit aussi un mémoire dans lequel il proposait d'accorder graduellement la liberté aux esclaves. Une pareille proposition fut faite au Club Massiac par V. Ogé, le 7 septembre de la même année : et il demanda à être admis parmi ces grands planteurs pour leur exposer ses moyens. Voyez *Garan Goulon*.

⁷ Brissot, Pétion, Mirabeau, Condorcet, Clavières ; Grégoire, etc., étaient membres de cette société qui a, la première, élevé la voix en faveur de l'abolition de la Traite des Noirs : elle fut fondée par Brissot.

nir l'égalité des droits, et le second, ancien sénéchal , pour avoir rédigé une autre pétition pour les hommes de couleur de cette ville qui demandaient la faculté d'envoyer un député à l'assemblée provinciale de l'Ouest. Ces attentats durent exciter l'indignation de ces hommes dont la modération était manifeste : aussi, dès les premiers mois de 1790, ceux des quartiers de l'Artibonite et des Vérettes se réunirent en armes sur l'habitation Plassac, en invitant les autres citoyens de leur classe à les imiter pour acquérir de vive force ce qui leur était si injustement refusé ; mais, ce premier rassemblement, qui n'avait point été concerté d'avance avec les autres quartiers, fut promptement dissous.

Alors parurent dans la colonie les décrets des 8 et 28 Mars 1790. Le premier avait occasionné des réclamations fondées de la part des commissaires qu'entretenaient à Paris les hommes de couleur ; et par le dernier qui fut rendu en forme d'instructions sur le mode d'exécution du premier, l'assemblée nationale se contenta d'appeler à la formation des assemblées provinciales tous les propriétaires âgés de 25 ans. Certes, ce décret suffisait pour l'admission des hommes de couleur qui possédaient, comme on vient de le dire, le tiers des propriétaires foncières de la colonie. Mais les orgueilleux colons, blessés par cette égalité de droits politiques accordée à leurs adversaires, refusèrent l'exécution de ce décret. C'est ce qui détermina Vincent Ogé, l'un des commissaires de sa classe à Paris, à revenir à Saint-Domingue pour la réclamer.

Débarqué au Cap le 23 Octobre 1790, maigre toute la vigilance des colons, ce courageux citoyen s'empresse de se rendre au Dondon où il réunit à la hâte les hommes de couleur pour leur communiquer son projet d'exiger par la force des armes la reconnaissance de leurs droits proclamés par le décret du 28 Mars. Il écrit en même temps à ceux de l'Ouest et de l'Artibonite pour les engager à agir comme lui, et au gouverneur de Peinier pour le conjurer de faire exécuter ce décret : mais les colons ne lui laissèrent pas le loisir de concerter ses moyens. Plusieurs mois avant son arrivée, ils avaient donné les instructions les plus précises pour son arrestation ; une patrouille est envoyée au Dondon dans ce dessein : il n'y échappe qu'avec peine, et se voit contraint de prendre les armes avec environ 300 autres habitants. ⁸ À la tête de

⁸ Le 12 Avril 1790, le baron de Cambefort écrivit une lettre au commandant de Monte-Christ pour le prévenir de la prochaine arrivée *d'Ogé* et de *Fleu-*

cette poignée de braves, il somme l'assemblée provinciale du Nord de promulguer l'acte souverain de la France. Mais que [6] pouvait cette faible armée contre les troupes blanches et les colons réunis au Cap ?... Vaincus par des forces supérieures, Vincent Ogé, Jean-Baptiste Chavannes et 24 autres se jettent dans la partie espagnole où ils sont arrêtés et conduits à Santo-Domingo.⁹ Là, ils subissent une instruction judiciaire dirigée par le gouverneur de cette partie : ils sont réclamés par les colons du Cap et livrés à ces cruels ennemis qui les

ry, et l'inviter à les faire arrêter s'ils débarquaient dans son district. Le 25 novembre suivant, J.-B. Chavannes étant interrogé par don Garcia, déclara que dans la nuit du 26 du mois d'Octobre précédent, vers 2 heures du matin, 28 blancs vinrent chez lui, à la Grande-Rivière, pour arrêter V. Ogé qui y était réfugié depuis son passage au Cap : il y avait huit autres hommes de couleur qui s'y étaient réunis pour défendre Ogé ; mais les blancs les ayant aperçus et craignant d'être repoussés n'osèrent faire aucune tentative après avoir parlé à Madame Chavannes qui leur demanda même l'ordre d'arrestation qu'ils ne purent exhiber. S'étant retirés, Ogé conçut qu'il n'y avait de salut pour lui que dans le désarmement des blancs de la Grande-Rivière qu'il commença le lendemain matin avec ces huit hommes de couleur auxquels se joignirent successivement environ 300 autres. J.-B. Chavannes qui était allé au Cap, arriva à la Grande-Rivière pendant le désarmement et y coopéra. C'est avec cette petite armée qu'ils combattirent contre les blancs envoyés du Cap V. Ogé lui-même a dit à don Garcia, le 4 Décembre, qu'en débarquant au Cap il passa ensuite au Dondon, sur sa propriété, qu'une patrouille y fut envoyée pour l'arrêter : ce qui le contraignit à se réfugier chez J.-B. Chavannes, à la Grande Rivière où un autre détachement fut envoyé dans le même but, comme l'a dit Chavannes ; mais il prétendit que sa troupe s'élevait à plus de 400 hommes. J'ai pris le nombre de 300 pour terme moyen, pensant que J.-B. Chavannes, qui remplissait les fonctions de *major-général*, a pu être mieux informé qu'Ogé, leur chef.

⁹ Outre Vincent Ogé et Jean-Baptiste Chavannes, il y avait Joseph Ogé, l'aîné ; Jacques Ogé ; Alexandre Conthia, frère utérin des Ogé ; Louis Suar ; Alexis Barbault, dit Boiron ; Hiacinthe Chavannes ; Joseph Chavannes, fils du précédent ; Pierre Angommard ; Jean-Pierre Angommard ; Joseph-Louis Angommard ; Pierre Arceau ; Toussaint Parvoyé ; Jean-Baptiste Grenié ; J.-B. Joubert ; Arnaud Joubert ; Pierre Joubert aîné ; Louis Grégoire ; Jean-Baptiste Chervier, ou Chevus ; Joseph Palmentier ; Louis Labonté, ou Laborde ; Jean Picard et Jean-François Miot. De plus, deux esclaves nommés Louis et Nicolas-François Olandes. À Hinche, on fit le signalement de V. Ogé ainsi : un homme de 5 pieds 3 pouces, de couleur brune (il était quarteron) cheveux crépus, nez aquilin avec deux taches près du nez, de grands yeux, manquant une dent œillère de la mâchoire supérieure et une autre du même côté commençant à se piquer.

immolent à leur rage effrénée : ils subissent l'horrible supplice de la roue et de la potence à la fin de Février 1791.

Justement irrités par ces meurtres atroces, et impatients de tant d'horreurs, les hommes de couleur reconnaissent enfin que de leur courage seul dépend le succès de leur cause, ils fuient les villes et se réfugient dans les campagnes où ils saisissent leurs armes qui vont désormais décider de la question. En vain des décrets contradictoires surviennent successivement pour attester la fluctuation d'idées où se trouve momentanément l'assemblée nationale, en raison de l'influence des circonstances : en vain les colons s'opposent à cette émancipation que réclame la justice : cette résistance insensée ne produit d'abord d'autres résultats que la méfiance raisonnée des hommes de couleur, que leur mécontentement, et ensuite l'affranchissement général des esclaves que des événements imprévus précipitent contre le gré des colons. Alors, ils recueillent le fruit de leur fol entêtement ; ils reconnaissent enfin que la splendeur de leur règne inique s'est éclipsée devant l'astre de la liberté encore à son aurore. Toutefois, ils espèrent de pouvoir ressaisir la verge de fer sous laquelle la population colorée de Saint-Domingue a gémi durant près de deux siècles ; et sacrifiant à leur ressentiment contre la métropole et ses agents, le prétendu patriotisme qu'ils affectaient au commencement de la révolution, ils livrent les plus beaux quartiers de la colonie à la domination des irréconciliables ennemis de la France.

On a vu quel était l'état politique de la colonie espagnole : elle n'eut rien de plus à cœur que d'observer la marche de la révolution qui s'opérait dans la partie française, pour tâcher de se préserver d'une pareille combustion. C'est cet esprit de crainte, auquel se joignirent les préjugés de la couleur, qui porta le gouverneur Joaquim Garcia et l'audience royale de Santo-Domingo à condescendre au vœu des colons français, en opérant l'extradition d'Ogé et de ses compagnons, malgré la généreuse opposition du docteur Vincente Antonio de Faura, assesseur du gouverneur.¹⁰ Et lorsque l'insurrection des esclaves dans

¹⁰ Le docteur *Vicente Antonio de Faura* naquit à Santo-Bomingo le 16 Avril 1750. Après avoir fait de bonnes études à l'Université de cette ville, qu'il termina en 1775 en recevant le grade de *bachelier* en droit civil, il devint successivement *bachelier* en droit canon, *licencié* et *docteur* en droit civil, en 1777. Reçu avocat en 1779, il devint ensuite *fiscal* et *vice-recteur* de l'Université- Après cela, il fut choisi par don Isidor de Peralta, et ensuite par

le Nord eut fait éclater la tempête révolutionnaire, les espagnols cherchèrent à la conjurer, en se faisant les agents de la contre-révolution et en s'emparant de l'esprit de cette masse ignorante par le fanatisme religieux, tout en fascinant ses principaux chefs par quelques hochets de l'aristocratie. C'est ainsi qu'on vit Jean-François, Biassou et le fameux Toussaint Louverture, prenant les titres de *grand-amiral*, de *vice-roi des pays conquis*, de *brigadier des armées du roi*, décorés de cordons et de croix, conduire les insurgés au rétablissement de l'ancien régime, consentir même à vendre comme esclaves, dans la partie espagnole (à l'exception peut-être de Toussaint) ceux de leurs frères qu'ils faisaient prisonniers en combattant les colons français.¹¹ Cet état de choses continua jusqu'à ce que ces colons eurent livré une partie du territoire

don Joaquim Garcia, gouverneur de la partie espagnole, pour être leur *assesseur* ; avocat que le gouverneur consultait dans les matières de haute importance. Lors de l'instruction de l'affaire d'Ogé et de ses compagnons d'infortune, il opina pour que leur extradition n'eût pas lieu jusqu'à ce qu'on eût reçu de nouveaux ordres du roi d'Espagne. Cette opinion, en date du 20 Décembre 1790, où son humanité était déguisée par des raisons de la plus haute politique, occasionna tant de satisfaction à son souverain, qu'il fut nommé en 1791 *assesseur-général* du gouvernement de Santo-Domingo avec \$ 1500 d'appointments et les honneurs d'*Oidor* de l'audience royale de Caracas. En 1795, il fut nommé *alcade del crimen* de l'audience du Mexique, et mourut à Santo-Domingo le 1er. Octobre 1797. Sa veuve et ses quatre filles sont encore en cette ville. Ceux qui opinèrent pour l'extradition d'Ogé furent le gouverneur Garcia et le fiscal *Fonserada* ; et les *Oidors* *Pedro Gaiano*, *Urizar* et *Gatani* formèrent l'audience royale : deux de ces trois furent du même avis ; un seul pensa comme Faura.

¹¹ On a trouvé dans les archives du palais national de Santo-Domingo de nombreuses listes d'esclaves vendus dans la partie de l'Est par l'armée de Jean-François et de Biassou. Toussaint, qui avait pris le surnom de *Louverture* bien avant qu'il se fût soumis à Laveaux, s'est toujours défendu contre cette inculpation : il a soutenu de n'avoir jamais participé à cette horreur, et il a fait de la nécessité de faire cesser cette vente d'esclaves dans la partie de l'Est qui y était encore continuée, dirait-il en 1800, le plus puissant et même le seul motif de la prise de possession effectuée en Janvier 1801. Sa correspondance à ce sujet avec le gouverneur Garcia, et les plaintes amères qu'il lui adressait contre Biassou, (avant d'avoir passé au service de la République française) où il reproche à ce dernier d'avoir fait vendre ses frères et de l'avoir accusé d'une coopération qui, selon lui, n'eut jamais lieu : tout doit faire admettre la probabilité que Toussaint Louverture, dont les lumières étaient au-dessus de celles de Jean-François et de Biassou, n'a pas réellement contribué à vendre ces esclaves.

français aux anglais : alors les espagnols, agissant de concert avec ces derniers, combinèrent des attaques réitérées contre les républicains qui y auraient succombé dans le Nord, si l'énergie qu'ils puisaient dans la plus sainte des causes ne leur avait donné les moyens de combattre avantageusement ces agents du despotisme. Mais, ce qui contribua puissamment à les [7] sauver de la ruine qui les menaçait, ce fut la soumission de Toussaint Louverture à Laveaux, avec sa nombreuse bande, en 1794. Peu après, survint le traité de Bale entre la France et l'Espagne qui, abandonnant la colonie espagnole à la république française, se détacha de la coalition des rois contre elle et prescrivit à ses agents à Saint-Domingue une autre conduite à l'égard des républicains. Désormais cette transaction politique va réduire à l'inaction la colonie cédée, jusqu'au moment où Toussaint Louverture ira en prendre possession au nom de la France.

Les Anglais avaient inutilement essayé la conquête de Saint-Domingue. Après quatre années d'une possession toujours inquiétée, ils avaient fini par plier devant les forces républicaines. Deux chefs s'étaient distingués, parmi les défenseurs de la colonie, dans la guerre qu'ils firent contre les ennemis de la métropole. : *André Rigaud* dans le Sud, et *Toussaint Louverture* dans le Nord. Une politique machiavélique qui s'effrayait déjà de l'attitude qu'avaient prise ces enfants de la liberté, et qui regrettait peut-être que la convention eût confirmé, par son décret du 5 Février 1794, la liberté générale proclamée par les commissaires civils, saisit ce moment pour mettre à exécution (du moins entre ces deux chefs) son projet constamment formé, dès l'aurore de la révolution, de diviser les hommes que les affinités du sang et un même intérêt doivent toujours tenir étroitement liés : elle espérait ainsi occasionner une inimitié perpétuelle entre les deux classes auxquelles ils appartenaient, et de pouvoir mieux les dominer par cette division. Tel fut le but de la mission d'Hédouville qui vint pour réparer l'insuccès des machinations perversément employées lors de l'affaire de Monbrun et de Desfourneaux, au Port-au-Prince, et de celle de ce même Desfourneaux et Rigaud, aux Cayes. Telle avait été la perfide intention de nos ennemis, sept années plus tôt, lorsqu'ils conseillèrent, réclamèrent et exigèrent le sacrifice d'environ 250 hommes,

connus sous le nom de *suisses*, qui avaient fait partie de la prise d'armes de 1791. ¹²

¹² À la prise d'armes de 1791 par les hommes de couleur, il se joignit à eux environ 250 esclaves qui, ayant fait partie des premiers rassemblements dispersés par la maréchaussée, avaient été contraints de fuir des ateliers dont ils dépendaient. Au Concordat de la Croix-des-Bouquets, les colons voulurent y exprimer une clause pour les contraindre à rentrer sur leurs habitations ; mais les hommes de couleur n'y consentirent point : sur l'insistance de ces colons, *Daguin* dégaina son épée et ordonna aux tambours de battre la générale : ce qui les porta à renoncer à cette proposition. Lorsque le Traité de paix eut lieu sur l'habitation Damiens, il n'y eut point de disposition expresse par rapport à eux ; et peu de jours après l'entrée de l'armée au Port-au-Prince, M. de Lerembourg, maire de la ville, proposa alors d'expatrier ces 250 hommes, qui devaient être envoyés à la côte des Mosquitos pour y former un établissement, attendu, disait-il, que leur présence parmi les autres esclaves pouvait être d'une dangereuse influence, surtout dans le moment où les ateliers du Nord étaient en pleine insurrection. Cette nouvelle proposition fut d'abord rejetée, notamment par le général Rigaud, comme elle aurait dû l'être toujours mais ce refus ayant occasionné de la rumeur parmi les blancs, il s'ensuivit une agitation générale qui fit craindre le renouvellement des troubles pour la cessation desquels on venait de faire des sacrifices très-grands. Nouvelle proposition de la part des colons qui se réunirent avec les principaux chefs des hommes de couleur dans une assemblée où, pour conserver la paix si vivement désirée, cette déplorable résolution fut enfin arrêtée, par assis et levé, à la majorité. Mais, pour s'assurer de son entière exécution, les hommes de couleur nommèrent quatre Commissaires pour accompagner ces infortunés qui furent d'ailleurs pourvus d'instruments aratoires et de provisions destinées à faciliter l'établissement projeté. Partis du Port-au-Prince, le 2 Novembre, ces 250 hommes étaient sur le navire le *Manuel*, de Nantes, dont le capitaine se nommait *Colmin* ; et les commissaires *Cadet Ghanlatte*, *Charles Haran*, *Louis Bonneau* et *Barthélémy Richiez* étaient montés sur le bric de guerre la *Philipine*, capitaine *Bélangier*. Arrivés devant Jérémie, les deux capitaines conférèrent ensemble ; et dans la nuit, leurs bâtiments changèrent de route ce qui était évidemment le résultat de la perfidie qui avait présidé à cette odieuse machination. Au jour, le bric se dirigea sur la baie de Gruatimala, parcourut ensuite toutes ses côtes et se rendit à Carthagène d'où il alla à la Jamaïque. Là, les commissaires apprirent du capitaine Bélangier que le Manuel avait voulu vendre ces infortunés qu'il jeta ensuite sur une cote et qu'ils avaient été ensuite expédiés par le gouverneur de la Jamaïque au Cap, d'où l'assemblée coloniale les fit envoyer sur un ponton au Môle, où ils furent sacrifiés par les blancs, à l'exception d'une vingtaine qui furent expédiés dans l'Ouest et le Sud, afin d'exciter l'indignation des esclaves contre les hommes de couleur. Quant aux commissaires qui avaient

La guerre se ralluma ; mais ce fut entre des frères... Ah ! Qu'ils furent coupables tous les deux de se laisser ainsi égarer !... Que de maux Toussaint et Rigaud eussent épargnés à leur patrie, s'ils avaient su réunir leur influence et les forces qu'ils dirigeaient, Pour proclamer alors cette précieuse Indépendance sans laquelle il ne peut exister pour Haïti ni liberté, ni bonheur !... Toutefois, l'impartiale histoire devra recueillir les faits pour constater si la politique de Toussaint Louverture n'avait pas pénétré le machiavélisme de leurs communs ennemis, et s'il n'avait pas senti la nécessité de cette grande et importante mesure. Quoi qu'il en soit, cette dissension désastreuse dans laquelle succomba Rigaud, occasionna des malheurs immenses : aux horreurs de la guerre civile, l'injustice, disons mieux, la férocité de Toussaint Louverture, ajouta de nombreux assassinats. La population, déjà entamée par les guerres précédentes, éprouva une perte considérable ; l'animosité entre les vainqueurs et les vaincus vint aussi diminuer les forces sur lesquelles le gouverneur de Saint-Domingue crut pouvoir compter pour ses projets ultérieurs ; et le régime tyrannique qu'il étendit sur toute l'île, après la prise de possession de la ci-devant partie espagnole, servit encore de motifs pour relâcher les liens qui unissaient ce chef à ses concitoyens. Cette administration oppressive qu'il substitua au régime colonial contre lequel on s'était soulevé, devenait d'autant plus insupportable, qu'elle était infligée par celui qui avait le plus profité de la révolution, et encore au nom de la liberté ! Un mécontentement général, sinistre précurseur des [8] Catastrophes politiques, fut l'effet de ces rigueurs injustes et n'attendait qu'une occasion pour se développer : elle ne tarda pas à se présenter.

Le gouvernement consulaire de la France, alarmé pour la colonie du pouvoir dont le général Toussaint s'était vu contraint de s'emparer par le résultat de la mission d'Hédouville ; redoutant l'issue des négociations vraies ou fausses d'une puissance rivale avec le nouveau gouverneur de Saint-Domingue ; informé du mécontentement général ; excité d'ailleurs par les clameurs des colons qui croyaient entrevoir dans un prochain avenir leur expulsion de l'île ; et cédant sans doute

été tenus comme prisonniers abord du bric, ils furent aussi emmenés au Cap où ils furent mis aux cachots durant six semaines : l'arrivée officielle du décret du 4 Avril 1792 porta Blanchelande à les mettre en liberté : ils se rendirent ensuite dans l'Ouest. C'est par des insinuations aussi perfides que nos ennemis ont toujours cherché à nous diviser.

aux ignobles préjugés auxquels le génie du grand capitaine ne s'est pas montré supérieur : le gouvernement consulaire crut ce moment favorable pour opérer à Saint-Domingue le renversement de l'ordre de choses que la France y avait elle-même établi : il crut pouvoir y rétablir *l'esclavage*, comme il le fit à la même époque à la Martinique et à la Guadeloupe, alors même qu'il sollicitait de la législature française l'odieuse loi qui autorisait cette méprisable mesure : c'était le prélude du retour à la monarchie. Une armée fut donc expédiée dans ces honteuses vues. Confiée à l'habileté du capitaine-général Leclerc, beau-frère de Bonaparte et confident de son projet, elle venait, disait-on, *sous les auspices de la liberté et de l'égalité*, accomplir les vœux de la France, en faisant jouir *les français de Saint-Domingue* de la plénitude de leurs droits : elle n'était composée que de braves défenseurs de la mère-patrie, d'autant moins suspects qu'ils venaient de combattre sur le sol européen les ennemis de cette même liberté. Aussi, cette entreprise fut-elle couronnée d'un plein succès ; et la défection des troupes du général Toussaint fut produite autant par son irrésolution dans cette circonstance décisive, que par l'espoir que l'on mettait généralement dans les forces protectrices de la France.

Mais, cet espoir fut prompt à s'évanouir ! Qu'ils furent courts ces instants d'illusions ! Que d'actes atroces furent commis sans provocation sur les malheureux indigènes, jusqu'alors si aveugles dans leur dévouement à la France !... Ah ! Pouvaient-ils se défendre d'une juste indignation à la vue des potences élevées sur toutes les places publiques, en remplacement du majestueux palmier consacré naguère à la liberté ? À la vue de ces immenses étouffoirs, des noyades, des massacres en tous genres ? À la vue des dogues affamés expressément amenés de l'île de Cube pour dévorer toute une population, par cela seul qu'elle réclamait les précieux avantages résultant de la reconnaissance explicite de ses droits naturels ?... Qu'on ne s'étonne donc pas si les haïtiens, dans leur impétueuse colère, ont exercé de si terribles représailles contre leurs bourreaux ! Qu'on examine avant tout quelles atrocités provoquèrent ces vengeances, et qu'on ose dire si des hommes éclairés peuvent être plus excusables d'avoir commis les unes, qu'un peuple alors généralement dépourvu de lumières qui exerça les autres ! Ah ! sans doute, l'humanité doit en gémir : il lui appartient de réclamer contre cette inconcevable fureur qui porte les hommes à s'entre-détruire, en étouffant ainsi les sentiments de frater-

nité qui devraient toujours les unir : sans doute il y aurait eu une plus admirable générosité à éloigner de ce pays les pervers qui avaient été ou auteurs ou provocateurs de ces infâmes assassinats : mais nul n'a le droit de reprocher aux seuls haïtiens les actes qu'ils ne commirent que dans l'exaltation de passions dont les terribles effets seront jugés excusables par l'impartiale postérité, parce qu'ils ont été excités par l'attentat le plus horrible sur leur vie, leur honneur et leur liberté.

Enfin, après un généreux dévouement et d'héroïques efforts, les phalanges indigènes étaient parvenues à expulser du territoire de l'ancienne partie, [9] française l'armée expéditionnaire que la France y avait envoyée : il fallut ajourner l'expulsion des forces qui retenaient encore sous sa domination la partie de l'Est, jusqu'à un temps plus opportun, mais le moment était arrivé où le peuple haïtien devait, *par un dernier acte d'autorité nationale*, se régir par des lois consenties par et pour lui-même. L'Indépendance d'Haïti fut solennellement proclamée par les héros qui l'avaient conquise : elle était le résultat inévitable de deux cents ans d'oppression, d'injustices et d'iniquités en tous genres : elle seule pouvait assurer le bonheur du peuple. Il était donc naturel de penser qu'il allait jouir de cette félicité sous le gouvernement du chef courageux qui l'avait guidé dans cette immortelle conquête et qui, pour ce motif, a mérité le titre glorieux de *Libérateur d'Haïti* que l'histoire doit lui conserver, maigre sa conduite postérieure : une administration paternelle eût été le complément de sa gloire et lui eût acquis de nouveaux droits à la reconnaissance nationale. Mais, comme il arrive quelquefois que l'homme le mieux intentionné, dès qu'il est parvenu au faite des grandeurs, abjure des généreux sentiments qui l'animaient auparavant, le général Dessalines, qui avait encouru de justes reproches pour les excès qu'il commit pendant et après la guerre civile, et qui semblait être revenu de ses erreurs durant la guerre de l'indépendance ; le général Dessalines ne vit bientôt dans ses concitoyens que des esclaves faits pour obéir aveuglément à ses caprices. Décoré de la pourpre impériale, à l'imitation de Napoléon, il crut devoir être un maître absolu ; et en rétablissant le régime de Toussaint Louverture, au lieu de profiter de ses fautes, il prouva qu'il ne voulait régner que par la crainte. Et tel fut son égarement, que sentant la nécessité de purger tout le territoire haïtien de la présence des français, et dirigeant une partie de l'armée indigène contre les forces que combattait le général Ferrand qui, par un acte public, avait encore provo-

qué cette tentative d'expulsion ; ¹³ loin de traiter en compatriotes, en frères, les habitants de la partie orientale pour en faire autant d'auxiliaires contre nos ennemis communs, il détruisit leurs bonnes dispositions par les actes les plus cruels ; car après le siège infructueux de Santo-Domingo, il ordonna l'incendie des villes et des bourgs , la capture de tous les habitants que l'on pouvait atteindre, pour les emmener prisonniers dans les autres départemens, et le massacre de tous ceux qui fuyaient, avec raison, cette armée dévastatrice. Ainsi la conduite impolitique et inhumaine du général Dessalines retarda beaucoup plus longtemps la fusion des deux peuples, que ne l'auraient pu faire la domination de Toussaint Louverture et la prétendue antipathie que des esprits prévenus croyaient exister entre eux. Un gouvernement fondé sur des principes si contraires à ceux de l'ordre social devait infailliblement s'écrouler au moindre choc : il ne fallut en effet qu'un instant pour renverser le formidable Empereur qui, une minute auparavant, menaçait de tout écraser sous le poids de son sceptre de fer.

Après cette épouvantable catastrophe où l'énergie du peuple haïtien donna une si éloquente leçon aux despotes, il était encore raisonnable d'espérer que Henry Christophe, qui s'était distingué dans la guerre contre les français, et que son ancienneté dans l'armée appelait en quelque sorte au pouvoir exécutif profiterait de cette récente expérience pour amender son naturel déjà connu par des actes inhumains , et reconnaîtrait la nécessité de suivre l'expression de la volonté générale comme règle unique de sa conduite. Vain espoir ! C'est au moment où les représentants du peuple achevaient sur les débris fumants de la tyrannie, l'œuvre de sa régénération qui contenait les principes les plus propres à fonder son bonheur, que ce nouveau [10] Phalaris parvient, par un coupable abus de l'autorité qui lui était dévolue, à mettre en mouvement des forces imposantes qu'il dirige contre l'assemblée constituante réunie au Port-au-Prince ; au moment où elle venait de l'appeler à la présidence de la République d'Haïti ! Il fallut encore se livrer à toutes les horreurs de la guerre civile : elle vint de nouveau diviser les enfants d'une même famille et porter la désolation dans un pays qui renaissait à peine de ses ruines. Combien n'a-t-elle

¹³ Le 6 Janvier 1805, (16 Nivôse, an 13) le général *Ferrand* publia un arrêté qui autorisait les habitants de l'Est et les troupes blanches sous ses ordres à capturer tous les haïtiens qu'ils pourraient atteindre, *pour être vendus* comme *esclaves* dans les îles de l'Archipel.

pas nui à la civilisation du peuple haïtien et aux progrès de sa prospérité dès-lors interrompue !....

Heureuse toutefois de posséder dans son sein le génie bienfaisant que la Providence semble avoir créé pour consoler Haïti de ses calamités sans cesse renaissantes, la République soutint avec avantage cette lutte sanglante ; et tandis que Christophe renouvelait horriblement les assassinats de Toussaint Louverture et rétablissait son système de terreur, en ceignant son front du bandeau royal, Alexandre Pétion ménageait le sang précieux de ses concitoyens en se tenant sur une exacte défensive, et accueillait comme des frères ceux qui fuyaient le tyran du Nord ou que le sort de la guerre faisait tomber en son pouvoir. Ses mœurs douces, ses vertus publiques et privées, sa modération exemplaire, son courage et ses talents militaires, sa politique profonde, toutes ces qualités éminentes qui constituent l'homme d'État, l'homme de bien et le vrai patriote servirent autant à l'affermissement de nos institutions politiques dont il fut le promoteur , qu'à leur assurer la prépondérance qu'elles exercèrent sur le régime de Christophe et qui amena sa fin tragique et la réunion du Nord aux autres départements. C'est encore à la sagesse de Pétion, à sa politique basée sur l'humanité et la justice, que nous devons l'extension de nos relations avec les peuples civilisés dont le commerce fut accueilli avec toute la bienveillance qu'il devait trouver chez une nation jalouse et prendre rang parmi eux. Cependant, que de peines et de soucis ce grand Citoyen n'éprouva-t-il pas durant les onze années de sa glorieuse administration ! Que d'entraves l'ambition et les égoïstes ne lui suscitèrent-elles pas !.... Mais, toujours guidé par l'amour du bien public, il sut opposer à ses rivaux une modération au-dessus de tous les éloges. C'est surtout dans la déplorable scission du Sud, dont la fin désirée fut heureusement amenée par le patriotisme éclairé du général Borgella, qu'A. Pétion montra toute sa sollicitude pour le bonheur de son pays, alors que placé en présence d'un ennemi qui venait d'augmenter ses moyens par la reddition du Môle, il avait encore à s'opposer à cette dangereuse et imprudente diversion des forces républicaines. Bientôt après, et dans les vues d'asseoir le bonheur général sur les bases les plus larges, il provoqua du corps législatif le don d'une récompense nationale en faveur des fonctionnaires et des défenseurs de la patrie, et l'aliénation à un modique prix des biens du domaine public. Par ces actes généreux, il attacha chaque citoyen au sol

haïtien : chacun d'eux s'identifia davantage au sort du pays devenu le seul asile honorable pour eux et leurs semblables. Enfin, après avoir contribué à l'anéantissement de la puissance espagnole dans l'Amérique méridionale, par les secours généreusement accordés à S. Bolivar en 1816, au moment où la nation établissait la pondération des pouvoirs politiques d'une manière plus stable et plus analogue à l'esprit du siècle, il descendit dans la tombe avec toute la sérénité de l'homme juste et humain, emportant les vifs et sincères regrets de l'universalité de ses concitoyens.

Émulateur de Pétion, son magnanime successeur, aussitôt son avènement [11] au pouvoir exécutif, s'occupe sans relâche de restaurer les finances de l'État que des circonstances difficiles avaient altérées : il sait que sans moyens pécuniaires on conçoit en vain les entreprises les plus utiles. Bientôt le crédit public renaît et donne les plus heureuses espérances sur une administration vigoureuse, mais sage. Une tournée dans le département du Sud apprend au chef du gouvernement que l'insurrection de la Grand-Anse est une horrible plaie pour la République ; et méditant déjà la réunion du Nord, il ordonne que cette insurrection finisse ses désastreux effets : treize mois suffisent pour y établir l'ordre et la prospérité. En apprenant au peuple haïtien cette heureuse pacification, qui n'a coûté la vie qu'à quelques insurgés persévérants dans leur folle résistance, le Président Boyer annonce aux guerriers qui ont bien mérité de la patrie, qu'ils ont encore de nobles travaux à entreprendre. Aussitôt le farouche Christophe conçoit les plus grandes craintes : un pressentiment, émané de sa conscience qui n'a cessé de lui reprocher ses crimes, l'avertit que son règne affreux va finir : il veut, il ordonne que la ville de Saint-Marc soit mise de nouveau sur le pied d'une formidable défense. Malheureux ! C'est de là que doit partir le coup de tonnerre que Dieu t'apprête ! En attendant, une apoplexie foudroyante le renverse dans l'église de Limonade : c'est dans cet asile consacré à la Divinité, c'est durant les prières publiques que la main du Créateur s'appesantit sur sa tête coupable ! Deux mois ne se sont pas encore écoulés après cet événement, lorsque la vaillante 8e. Demi-brigade d'infanterie secoue le joug du despote et livre St.-Marc à la République : vingt-trois jours après, Henry Christophe n'était plus, son trône sanglant avait disparu, et le Président d'Haïti délivrait nos frères de la plus affreuse tyrannie, en proclamant la Constitution de l'État au Cap-Haïtien.

Cet important événement qui terminait sans effusion de sang une guerre civile de quatorze années, en justifiant les prévisions d'Alexandre Pétion et de son successeur, servit aussi à prouver la supériorité du régime légal sur le despotisme, de la justice sur la tyrannie. Bientôt l'accession du territoire de l'Est à la République vint accomplir les dispositions de la loi fondamentale, en réunissant en un seul faisceau tous les habitants d'Haïti dont l'homogénéité préparait ce pacte de famille. Vainement quelques esprits prévenus proclamèrent son indépendance de la métropole espagnole, pour en ériger un État distinct : les auteurs de la révolution du 1er. Décembre 1821 avaient établi un ordre de choses incompatible avec l'existence de la République, qui avait jusque-là ajourné cette prise de possession pour n'y opérer que la conquête des cœurs. La sagesse de cette politique avait trop bien profité à l'égard du Nord, pour n'être pas suivie envers les citoyens de la partie orientale. Aussi s'empressèrent-ils d'appeler de leur vœu cette réunion fraternelle, eux dont le courage patriotique avait, à l'imitation des autres haïtiens, délivré le pays, en 1809, du reste de l'armée qui en faisait encore une colonie française ; eux qui, pour cette œuvre glorieuse, avait alors reçu d'Alexandre Pétion des conseils et des secours en armes et en munitions. Dès-lors, le Chef de l'État dut céder aux pressantes instances du peuple qui habite ces fertiles contrées, et aller arborer sur la Tour de la plus ancienne ville du Nouveau-Monde le pavillon national, emblème de l'union cordiale des haïtiens, et proclamer les salutaires institutions qui ont porté Haïti au rang qu'elle occupe parmi les nations.

Tant de succès devaient porter leur fruit. Les relations extérieures, honorablement établies depuis vingt-deux ans, étaient déjà une reconnaissance tacite de l'indépendance de ce pays que la nature a si avantageusement [12] placé au centre de *l'Archipel* Colombien : après de longues négociations, un acte, qui porte une reconnaissance explicite et nouvelle y vint ajouter *une formalité* de la part de la puissance dont les prétentions étaient basées sur la perte des propriétés des colons occasionnée par leur expulsion de l'île. En cette circonstance, le gouvernement de la République se décida, pour terminer tout litige, à accorder une indemnité en faveur de ces colons. Ce don, émané de sa seule volonté, avait déjà été offert lors de la mission de Lavaysse et avait toujours fait la base des négociations postérieures : il ne saurait prouver que les haïtiens aient pensé que leurs droits à briser leurs fers

fussent contestables ; car, si d'une part ils ont acquiescé à une indemnité réclamée par l'ordonnance du 17 avril 1825, de l'autre la France n'a pas moins reconnu, par le fait de cette ordonnance et quelle que soit sa forme, les droits des haïtiens à l'indépendance absolue de leur pays qui date, non du jour de l'émission de cet acte du roi de France, mais du jour où la volonté nationale, souveraine comme celle de tous les peuples, prononça la solennelle résolution de constituer Haïti en État libre et indépendant de tous les gouvernements de la terre.

Enfin, quelques années après cette transaction politique, et dans l'espoir sans doute d'obtenir un pareil dédommagement pour une *souveraineté* que l'absolutisme voudrait encore faire prévaloir sur la toute-puissance des peuples qui Font irrévocablement infirmée, le roi d'Espagne envoya auprès du gouvernement de la République un plénipotentiaire chargé de réclamer la restitution de la partie de l'Est. Cette mission, qui eut lieu en 1830, ne pouvait avoir d'autre résultat que celui qu'elle a obtenu, puisqu'il existe tant de motifs qui s'opposent à cette aliénation du territoire de la République, outre ceux dérivant de la Constitution de l'État à laquelle il ne saurait être dérogé. Et d'ailleurs, aucun droit ne pouvant être reconnu raisonnablement en faveur de l'Espagne, sur ce qu'il a plu à son plénipotentiaire d'appeler la partie espagnole de Saint-Domingue, le gouvernement haïtien a du repousser la demande de S. M. Catholique. ¹⁴

¹⁴ En vain l'on voudrait assimiler cette réclamation de l'Espagne à celle de la France qui a porté le gouvernement haïtien à accorder des indemnités : elles ont été demandées et données pour les colons français dont l'expulsion leur fit perdre les propriétés territoriales qu'ils avaient en Haïti, quoique leur conduite barbare eût pu empêcher cet acte généreux. La France n'a point obtenu d'indemnités pour ce qu'elle aurait pu aussi appeler sa *souveraineté*, et la réclamation de l'Espagne ne pourrait reposer que sur cette prétention ; car, à l'exception de quelques colons qui se trouvaient absents de la partie de l'Est lors de la prise de possession en 1822, tous les propriétaires ont été maintenus dans leurs biens et reconnus citoyens de l'État. A l'égard des absents, une proclamation du Président d'Haïti, du 8 Février 1823, leur accorda un nouveau délai de 4 mois pour rentrer dans le pays et jouir de leurs propriétés. Il s'est donc écoulé 16 mois pendant lesquels ils auraient pu profiter des bienveillantes dispositions du gouvernement ; et s'ils ne l'ont pas fait, ils ont dû perdre ces propriétés devenues irrévocablement celles du domaine public : il ne serait donc pas rationnel de leur accorder des indemnités. Il ne le serait pas non plus d'en accorder à l'Espagne par rapport à ce qu'elle ap-

Nota. — On a cru devoir terminer ici le précis historique.

ÉPOQUES

Des événements mémorables arrivés en Haïti ou ayant rapport à ses habitants.

[Retour à la table des matières](#)

1492. Décembre 6. Christophe Colomb découvre l'île d'Haïti, et entre dans le port qu'il nomma *Saint-Nicolas*, ainsi que le Cap qui en forme l'entrée au Nord : c'est le Môle Saint-Nicolas.
1493. Ce navigateur jette les fondements de la ville *d'Isabelle*, sur la côte nord de l'île.
1494. Cette ville est transportée sur la rive gauche de l'Ozama, et prend le nom de *Nouvelle-Isabelle*.
1504. Elle est transférée sur la rive droite de cette rivière et reçoit le nom de *Santo-Domingo*.
1630. Les *Flibustiers* commencent la conquête de la partie française : ils prennent possession de la Tortue.
1640. Le commandeur de Poincy, gouverneur des îles de l'Amérique, envoie Levasseur prendre le commandement des Flibustiers français : il chasse les anglais de la Tortue.
- [13]
1777. Juin 3. Traité définitif entre les cours d'Espagne et de France, qui règle les limites des possessions des deux nations.
1787. Décembre 21. A la nouvelle de la convocation des états-généraux en France, les colons s'agitent pour y être appelés.

pelle sa *souveraineté* : la Hollande ne lui, en a point accordé, et les États-Unis n'ont pas indemnisé l'Angleterre de la perte de ses colonies. Et quant à la restauration pure et simple du territoire de l'Est avec le peuple qui l'habite, le tems n'est plus où l'on considérait les hommes comme de vils troupeaux.

1789. Juin 28. Admission des députés de Saint-Domingue en France.
- Octobre 19. *De Joly*, avocat au parlement de Paris, *J. Baymond*, *Fleury*, *Dusouchet de Saint Real*, *Honoré* et *V. Ogé*, commissaires des hommes de couleur, se présentent à l'assemblée nationale et remettent leurs pétitions tendant à obtenir l'égalité des droits politiques.
- Novembre 2. Assemblée des électeurs au Cap. Meurtre de *Lacombe*, pour avoir demandé les droits politiques en faveur des hommes de couleur.
- Novembre. 19. Meurtre de *Ferrand de Baudières*, au Petit-Goâve.
1790. Février 24. Premier rassemblement des hommes de couleur des Vérettes et de l'Artibonite sur l'habitation Plassac, près de la Petite-Rivière.
- Février 27. Convocation de l'assemblée coloniale par le comité de l'Ouest au nom des assemblées provinciales du Nord, de l'Ouest et du Sud.
- Mars 8. Décret de l'Assemblée nationale qui arrête la formation des assemblées coloniales.
- Mars 28. Autre décret qui admet à les composer toutes les personnes propriétaires ou contribuables. Âgées de 25 ans.
- Avril 15. La première assemblée coloniale, réunie à Saint-Marc, se constitue *assemblée générale de la partie française de Saint-Domingue*.
- Avril 26. Affaire du Fond-Parisien : les blancs poursuivent la famille des *Poisson* et des *Desmares* qui se réfugie à Neybe.
- Mai 28. L'assemblée de Saint-Marc décrète les bases fondamentales de la Constitution de Saint-Domingue : elle était composée de 212 représentants de la colonie.
- Juillet 12. Confirmation de cette assemblée par l'Assemblée nationale.
30. Le colonel *Mauduit* dissout, par la force des armes, l'assemblée provinciale de l'Ouest, qui tenait ses séances au Port-au-Prince.
- Août 4. Premier mouvement aux Cayes : mort de *Godère*, commandant de cette ville.

Août 8. 85 membres de l'assemblée de Saint-Marc partent pour France à bord du vaisseau le *léopard*.

Août 9. Députés du Port-au-Prince et de la Croix-des-Bouquets à l'Assemblée nationale.

Octobre 23. *Vincent Ogé* débarque au Cap, à 7 heures du soir.

Novembre 7. Les hommes de couleur de l'Ouest et du Sud se rassemblent à la voix d'Ogé.

Novembre 20. *Ogé* est arrêté à Hinche avec 23 autres.

Novembre 25. *J.-B. Ghavannes* est arrêté à Saint-Jean, avec l'esclave *Louis*.

Décembre 21. Ils sont livrés au nombre de 26, à Santo-Domingo, au chevalier des Liyneries.

1791. Février 23. Le conseil supérieur du Cap condamne *Y. Ogé* et *J.-B. Chavannes* à être rompus vifs.

Février 25. Ils subissent cet horrible supplice.

Février 26. *Jacques Ogé* et 22 autres sont condamnés à la même mort, et 13 aux galères perpétuelles.

Mars 4. *Mauduit* est assassiné au Port-au-Prince. *André Bigaud* qu'il avait fait arrêter, est mis en liberté par le peuple. *Bianchelande* avait fui de la ville : *Garadeux* est reconnu capitaine-général de la garde nationale, " 5. Première municipalité du Port-au-Prince.

Mai 15. Décret de l'Assemblée nationale portant admission dans les assemblées coloniales des affranchis de toutes les couleurs, nés de pères et mères libres.

Juin 26. L'Assemblée nationale déclare qu'il n'y a pas lieu à accusation contre les membres de l'assemblée générale de Saint-Marc, et les autorise à repasser [14] à Saint-Domingue. Une nouvelle assemblée se réunit à Léogane et delà se transfère au Cap.

1791. Juillet. Plusieurs ateliers d'esclaves forment des rassemblements insurrectionnels dans l'Ouest, qui sont facilement dispersés par la maréchaussée

Août 11. Un incendie éclate sur l'habitation *Chabaud*, au Limbe, dans

le Nord.

Août 22. L'insurrection est générale dans cette partie : plusieurs hommes de couleur sont massacrés au Cap, étant accusés par les blancs d'être les auteurs de la révolte des noirs.

Août 24. L'assemblée générale du Cap adresse une lettre au gouverneur de la Jamaïque pour lui demander des secours. Elle députe deux de ses membres à cet effet : cette négociation n'obtient que l'envoi de 500 fusils et des munitions de guerre et de bouche, par lord Edfingham.

Août 29. Troisième rassemblement des hommes de couleur dans l'Ouest et dans le Sud : ils se confédèrent et se choisissent des chefs, sortent du Port-au-Prince pour s'établir à la Charbonnière, à la Croix-des-Bouquets et au Mirebalais.

Septembre 2. Les blancs du Port-au-Prince font une sortie contre eux : une affaire s'engage sur l'habitation *Fermer.*, dans la plaine du Cul-de-sac ; les hommes de couleur sont vainqueurs. À *Pétion* y sauve la vie à un officier du régiment de Normandie qui avait été fait prisonnier.

Septembre 7. Concordat des hommes de couleur avec la paroisse de la Croix-des-Bouquets.

Septembre 11. Concordat avec le Port-au-Prince »

Septembre 22. Concordat avec Saint-Marc.

Septembre 24, L'Assemblée nationale rend un décret qui laisse aux assemblées coloniales la faculté de statuer sur l'état politique des hommes de couleur.

Octobre 23. Un traité de paix est signé sur l'habitation *Damiens*, dans la plaine du Cul-de-sac, entre les hommes de couleur et les blancs, par lequel ceux-ci reconnaissent aux autres les droits politiques proclamés par le décret du 15 Mai.

Octobre 24. Les hommes de couleur font leur entrée au Port-au-Prince. *Caradeux* est nommé commandant-général des gardes nationales de l'Ouest, et *Beauvais* commandant en second. Sur la nouvelle du concordat, l'assemblée générale du Cap envoie de nouveaux députés à la Jamaïque pour offrir au gouverneur de lui remettre la colonie : cette offre fut refusée.

Novembre 2. Cette assemblée, en apprenant l'émission du décret du 24 Septembre, renvoie à un temps plus éloigné l'émancipation politique des hommes de couleur.

Novembre 21. Affaire entre eux et les blancs au Port-au-Prince : incendie d'une partie de cette ville. Les hommes de couleur en sortent et se retirent à la Croix-des-Bouquets : ils renouvellent le concordat avec les communes environnantes.

Novembre 28. Les commissaires civils *Mirbeck*, *Boume* et *Saint-Léger* arrivent au Cap. *Jean-François* et *Biassou* adressent une lettre à l'assemblée générale du Cap pour proposer de faire rentrer dans l'ordre les noirs insurgés, moyennant 400 libertés pour les chefs : cette assemblée s'y refuse.

Décembre 16. Le vaisseau le *Borée* canonne le fort Bizoton.

1792. Janvier 21. Saint-Léger se rend au Port-au-Prince : son arrivée en fait cesser le siège que faisaient les hommes de couleur. *Borel*, membre de l'assemblée du Cap, vient faire la guerre dans l'Artibonite : il est chassé par les hommes de couleur qui font un traité avec le vicomte de *Fontanges*, semblable aux concordats de l'Ouest.

Février 18. Le poste *Mercy* est enlevé dans la plaine des Cayes.

Mars 12. Saint-Léger parvient à dissoudre le rassemblement du *Trou-Coffi*, dans les mornes de Léogane. 22 Les blancs du Port-au-Prince se rendent à la Croix-des-Bouquets : les [15] hommes de couleur soulèvent les ateliers sous la conduite de *Hiacinthe* et forcent les blancs à rentrer au Port-au-Prince. Après cette expédition, l'insurrection des noirs devint générale dans l'Ouest et dans le Sud.

1792. Avril 2. Saint-Léger a une entrevue à Saint-Marc avec Pinchinat et se décide à partir pour France. *Mirbeck* y retourne aussi.

Avril 4. L'Assemblée nationale rend un décret qui abroge celui du 24 Septembre et rétablit celui du 15 Mai 1791.

Avril 18. Les *Amis des Noirs* demandent leur admission à l'Assemblée nationale. 19. Blanchelande et Boume partent du Cap pour venir à Saint-Marc où un conseil de paix et d'union s'était formé entre les blancs et les hommes de couleur et avait renouvelé les concordats : ceux du Port-au-Prince seuls s'y opposaient dans l'Ouest.

Juillet 5. Blanchelande attaque cette ville par mer. Bigaud du côté du Sud, Beauvais et Boume par la plaine : la ville se soumet, et le décret

du 4 Avril y est exécuté. *Praloto* est assassiné.

Septembre 17. Les commissaires civils *Sonthonax*, *Polvérel* et *Ailhaud* débarquent au Cap, avec les généraux Desparbès, d'Hinisdal, de Lasalle et de Montesquiou-Fesenzac, et 0000 hommes de troupes.

Octobre 12. L'assemblée coloniale du Cap est supprimée par la commission civile, qui la remplace par une commission intermédiaire.

Octobre 20. Les Commissaires civils déportent Blanchelande, Cambefort et autres.

Octobre 21. Desparbès est aussi forcé de s'embarquer : il avait voulu opérer la contre-révolution à la nouvelle des événements du 10 Août en France. Le général Rochambeau, venu de la Martinique avec un renfort de 1800 hommes est nommé gouverneur par les commissaires. D'Hinisdal part pour France.

Décembre 8. Embarquement de L'archevêque-Thibaut et autres au Cap.

1793. Janvier 12. Polvérel fait emporter le camp des Platons par le général Hardy Rochambeau reçoit l'ordre de partir pour la Martinique, *Laveaux* lui succède dans le commandement des troupes.

Janvier 23. Des propositions sont faites au gouvernement anglais, à Londres, par les colons de Saint-Domingue.

Janvier 25. Borel prend le commandement du Port-au-Prince et arrête Hanus de Jumecourt et Coustard.

Janvier Avril 12. Les commissaires Sonthonax et Polvérel marchent contre le Port-au-Prince, Lasalle par la plaine et Beauvais du côté du Sud. Le vaisseau *l'America* canonne la ville qui se soumet. Borel va s'embarquer à Jacmel pour la Jamaïque. Les commissaires civils organisent au Port-au-Prince la *légion de l'Ouest*, dite de *l'Égalité* : ils chargent Pinchinat et Rigaud d'aller soumettre la Grand-Anse.

Juin 20. Le général *Galbaud* était arrivé au Cap en qualité de « gouverneur-général : une mésintelligence éclate entre lui et les commissaires civils qui s'y étaient rendus. Une affaire terrible en est le résultat, et le Cap est incendié. Des bandes d'esclaves sont appelés au secours des commissaires et obtiennent la liberté après le succès remporté contre Galbaud.

Juillet 14. Affaire de *Bindolet* aux Cayes : il tente l'assassinat de Rigaud. " Août 29. Sonthonax, resté seul au Cap, apprend que Jean-

François va marcher contre lui en appelant à la liberté tous les noirs qui se réuniront à lui. N'ayant point de forces suffisantes, il prend le parti de proclamer la *liberté générale* dans toute la colonie.

Septembre 3. Les anglais acceptent, à la Jamaïque, les propositions faites par les colons de Saint-Domingue Dans le cours de ce mois, ils prennent possession successivement de Jérémie, du Môle-Saint-Nicolas, de Saint-Marc, etc.

Laveaux est reconnu gouverneur-général.

Novembre 1. Polvérel proclame au Port-au-Prince, la *liberté générale*. 1794. Janvier 28. Les espagnols et les bandes de Jean-François s'emparent du Fort-Liberté.

[16]

1794. Février 4. La Convention nationale rend un décret qui confirme la liberté générale dans les colonies françaises, sur la motion de *Danton*.

Février 7. Polvérel promulgue un règlement agraire.

Février 9. Meurtre *d'Halaou*, à la Croix-des-Bouquets. Son intention était d'assassiner le général Beauvais.

Mars 17. Affaire de Sonthonax et Desfourneaux contre Monbrun, au Port-au-Prince.

Juin 5. Les anglais entrent au Port-au-Prince. Sonthonax et Polvérel vont à Jacmel, escortés par Beauvais : peu de jours après, la corvette *Y Espérance* y arrive de France, portant le décret d'accusation rendu par la Convention nationale contre les commissaires civils : ils obéissent et se constituent prisonniers.

Rigaud fait arrêter Monbrun à Jacmel et ensuite le renvoie en France. Il reprend Léogane sur les anglais.

Laveaux se tenait au Port-de-Paix, et Villate au Cap.

Juin 25. *Toussaint Louverture* abandonne les espagnols et passe au service de la France, en se soumettant à Laveaux : il est fait général de brigade.

Juillet 7. Horrible massacre des français par les espagnols et Jean-François au Fort-Liberté.

1795. 22. Paix entre la France et l'Espagne par le traité de Baie : cession de

la partie espagnole à la France. (4 thermidor an 3).

Décembre 22. Attaque infructueuse des anglais contre Léogane : le fort Ça-ira contraint la flotte à lever l'ancre.

1796. Mars 21. Affaire de Villate et Laveaux, au Cap. Ce dernier, reconnaissant de l'assistance que lui avait donnée Toussaint Louverture en le délivrant des prisons où Villate l'avait enfermé, l'admet dans son conseil et le proclame le *Libérateur des Noirs*.

Mai 12. *Sonthonax* revient, accompagné de quatre autres commissaires civils, *Giraud, Leblanc, Roume* et *J. Raimond*. Les deux premiers abandonnent bientôt la commission : Boume va à Santo-Domingo comme agent de la République ; et *J. Raimond* reste auprès de *Sonthonax*.

La commission publie une amnistie ; mais, sur les plaintes de Laveaux, *Sonthonax* met hors la loi Villate à qui la commission avait pardonné, et conçoit dès-lors un projet qui le porte à élever Toussaint Louverture au grade de général de division.

Août. *Kerverseau, Rey* et *Leborgne de Boigne* sont envoyés aux Cayes par *Sonthonax* pour y détruire l'influence de *Rigaud* : *Desfourneaux* y va prendre le commandement des troupes. *Sonthonax* donne l'ordre d'arrêter *Pinchinat*.

Août 28. Les délégués tentent cette arrestation : les hommes de couleur se soulèvent.

Août 30. *Rigaud* rentre aux Cayes. Les délégués sont forcés de s'amender et sont bientôt rappelés par la commission civile. *Sonthonax* est nommé député au Corps Législatif : Laveaux venait d'y être nommé aussi. Cette nomination fut un coup de politique de Toussaint.

1797. Mai ou Juin. Toussaint Louverture est nommé *général en chef* de l'armée de Saint-Domingue par la commission civile.

Août 20. Il écrit une lettre à *Sonthonax* pour l'inviter à partir pour France.

1798. Janvier 2. Loi organique des colonies françaises par le Corps Législatif.

Avril 21. L'agent *Hédouville* arrive au Cap : Toussaint et *Rigaud* s'y rendent en même temps pour le voir : il reste seul de la commission civile par la nomination de *J. Baimond* au conseil des cinq-cents.

Mai 8 Les Anglais capitulent avec Toussaint et évacuent le Port-au-Prince et les autres quartiers de l'Ouest.

Août 22. Ils évacuent Jérémie.

Octobre 2. Ils évacuent le Môle-Saint-Nicolas.

Toussaint et Rigaud sont appelés au Cap par Hédouville qui réussit à les désunir, en autorisant Rigaud à ne pas obéir à Toussaint.

[17]

1798. Octobre 22. Hédouville est forcé de s'embarquer et de retourner en France.

Novembre 12. Toussaint rend compte de cet embarquement au Directoire exécutif.

1799. Janvier 24. Boume succède à Hédouville, ayant été appelé de Santo-Domingo par Toussaint.

Juin 18. Rigaud s'empare du Petit-Goâve : commencement de la guerre civile suscitée par Hédouville.

1800. Au commencement de cette année, l'évacuation de Jacmel a lieu par A. Pétion. Toussaint est confirmé général en chef par Bonaparte.

Avril 27. Boume rend un arrêté (le 7 floréal an 8) qui enjoint à Toussaint d'envoyer le général *Agé* prendre possession de la partie espagnole. Ce général est forcé de retourner à Santo-Domingo.

Juin 19. Roume rend un nouvel arrêté (le 27 Prairial) qui révoque le premier.

Juillet 8. Le colonel *Vincent* est envoyé aux Cayes par Boume et Toussaint pour sommer les habitants à se rendre et Rigaud à s'éloigner du pays.

Juillet 29. Rigaud s'embarque à Tiburon : fin de la guerre civile.

1801. Janvier. Toussaint fait marcher 10,000 hommes pour aller prendre possession de la partie espagnole.

Janvier 6. Don Joaquim Garcia écrit à Toussaint pour l'engager à retourner.

Janvier 21. Une convention est prise entre eux pour la remise de la partie de l'Est.

Janvier 26. Toussaint entre à Santo-Domingo.

Avril 7. L'assemblée centrale de Saint-Domingue proclame la Constitution par laquelle Toussaint Louverture est nommé *gouverneur-général* de l'île.

1802. Février 5. L'armée française débarque au Cap : incendie de la ville par Christophe.

Elle débarque au Port-au-Prince.

Février 11. Un détachement prend possession de Léogane : incendie de la ville par Pierre-Louis Diane.

Février 12. Le général Humbert entre au Port-de-Paix : incendie de la ville par Maurepas.

Février 17. Proclamation de Leclerc qui met hors la loi Toussaint et Christophe.

Février 20. Paul Louverture appelle Kerverseau à Santo-Domingo.

Février 23. Combat de la Couleuvre où Toussaint a donné des preuves d'un grand courage.

Février 24. Le général Boudet entre à Saint-Marc : incendie de la ville par Dessalines.

Mars. Leclerc vient au Port-au-Prince.

Mars 24. Évacuation de la Crête-à-Pierrot par *Lamartinière* et *Magny*. Christophe et Dessalines se soumettent.

Mai 1. Arrêté de Leclerc qui rapporte celui du 17 Février. Il écrit à Toussaint qui se soumet et se retire sur l'habitation *Sancey*, aux Gonaïves. Rochambeau est envoyé au Port-au-Prince, en remplacement de Boudet. Rigaud arrive en cette ville : bientôt après il est rembarqué pour France.

Juin 11. Arrestation de Toussaint par le général Brunet : il est conduit aux Gonaïves où il est embarqué sur le vaisseau le *Héros*. Le 22 Prairial, au 10 (12 juin) Leclerc émet une proclamation qui annonce cet événement.

- Septembre 14. Pétion porte Clervaux et Christophe à se retirer avec lui dans les bois : les deux premiers partent du Haut du Cap. Dessalines les imite.
- Novembre 2. Mort de Leclerc au Cap. Rochambeau lui succède.
1803. Octobre 10. Expulsion des français du Port-au-Prince.
- Octobre 17. Expulsion des français des Cayes.
- Novembre 28. Expulsion des français du Cap.
1834. Janvier 1. Le peuple haïtien proclame son *Indépendance*. Le général Dessalines est nommé *gouverneur-général*.
- Octobre 8. Il prend le titre d'*Empereur*.
1805. Février 16, Il marche contre Santo-Domingo.
- [18]
1805. Mars 7. Il forme le siège de cette ville.
- Mars 28. Le siège est levé par l'arrivée d'une escadre venant de France, apportant 4000 hommes de troupes.
- Mai 20. Constitution impériale d'Haïti.
1806. Octobre 8. Une insurrection se forme dans la plaine des Cayes pour renverser Dessalines.
- Octobre 17. Mort de Dessalines sur le Pont-Rouge, à quelques centaines de toises du Port-au-Prince.
- Décembre 27. Constitution de la *République d'Haïti*, par les députés du peuple réunis au Port-au-Prince en Assemblée constituante. H. Christophe est élu Président d'Haïti.
1807. Janvier 1. Loin d'accepter la présidence, il commence la guerre civile par la bataille de *Sibert*, à 3 lieues du Port-au-Prince. Mort de *Coutilien Coustard*.
- Janvier 8. Il lève le siège de la ville.
- Mars 9. Le général A. Pétion est élu Président d'Haïti.

1808. Novembre 7. Les haïtiens de la partie de l'Est, sous la conduite *du* amènerai *Juan Sanchez*, gagnent une victoire contré les français à *Palo-Hincado*. Mort de *Ferrand*.
- Décembre 14. Un ordre en Conseil du roi d'Angleterre permet les relations entre les sujets anglais et Haïti.
1809. Juillet 11. Expulsion des français de Santo-Domingo.
1810. Avril 7. Retour du général André Rigaud en Haïti : il débarque aux Cayes. " Juillet 10. Mort de *Lamarre* au Môle-Saint-Nicolas.
- Novembre. Division entre le Sud et l'Ouest.
1811. Janvier 9. L'assemblée départementale du Sud publie un arrêté de constitution provisoire pour ce département.
- Février 12. Mort du général *Juan Sanchez*, à Santo-Domingo.
- Mars 3. A. Pétion est réélu Président d'Haïti pour 4 années.
- Juin 2. H. Christophe se fait *Roi d'Haïti*.
- Septembre 18. Mort du général *Rigaud*, aux Cayes.
- Septembre 22. Le général *Borgella* est élu général en chef du département du Sud.
1812. Mars 14. 11 fait sa soumission à A. Pétion : pacification du Sud.
- Mars 24. Bataille de Santo, à 2 lieues 1/2 du Port-au-Prince : le général Boyer, avec une poignée de braves, arrête l'armée de Christophe.
- Juin 14. Levée du siège du Port-au-Prince, par la défection d'une partie des troupes de Christophe qui se soumettent à A. Pétion.
1814. Octobre 24. Le général *Dauxion Lavaysse* arrive au Port-au-Prince.
- Décembre 3. Il retourne à la Jamaïque.
1815. Février 18. Christophe envoie des députés au Port-au-Prince pour inviter A. Pétion à se soumettre à son autorité.
- Mars 9. 3e. élection de Pétion à *la* présidence d'Haïti.
1816. Juin 2. Révision de la constitution de la République d'Haïti, au Grand-Goâve.

La Chambre des Représentons des Communes est instituée.

Octobre 6. *Fontanges* et *Esmangart* commissaires du roi, de France, débarquent au Port-au-Prince.

Octobre 9. Élection à vie d'Alexandre Pétion.

Novembre 11. Les commissaires repartent pour France.

1817. Avril 21. Ouverture de la première session de la Chambre des Communes.

1818. Mars 29. Mort d'*Alexandre Pétion*, à l'âge de 48 ans, au Port-au-Prince.

Mars 30. Élection du général *Jean-Pierre Boyer*, à la charge de Président D'Haïti.

Mars 31. Funérailles de Pétion.

Avril 1. Prestation de serment par S. L. J.-P. Boyer.

Juin 2. Christophe envoie de nouveaux députés au Port-au-Prince.

1819. Janvier 26. Les troupes du Sud entrent en campagne contre les insurgés de la Grand-Anse.

[19]

1820. Février 18. L'insurrection est terminée et la Grande Anse pacifiée.

Avril 27. L'amiral *Home Pophan* arrive au Port-au-Prince.

Août 15. Incendie d'une partie de cette ville. Christophe est frappé d'apoplexie dans l'église de Limonade.

Octobre 2. Le 8e régiment d'infanterie se soulève à Saint-Marc.

Octobre 5. Des députés apportent la tête de *Jean Claude* et annoncent la soumission de Saint-Marc.

Octobre 8. Christophe se donne la mort, à Milot ou Sans-Souci, après le soulèvement de ses troupes au Cap.

Octobre 16. Le président d'Haïti arrive à Saint-Marc.

Octobre 23. Il entre au Cap-Haïtien, et il pacifie, le Nord

1821. Décembre 1. Les haïtiens de l'Est déclarent l'Indépendance de *cette* partie de *la* République, de toute domination étrangère.
1822. Janvier 15. Une colonne se met en marche du Port-au-Prince, sous les ordres du général Bargella, tandis qu'une autre part du Cap-Haïtien sous les ordres du général Bonnet, se dirigeant sur Santo-Domingo.
- Janvier 28 Le Président d'Haïti part du Port-au-Prince.
- Février 9. Il fait son entrée à Santo-Domingo et proclame dans cette ville la Constitution de la République. Quelques bâtiments français viennent à Samana, sous *les* ordres du contre-amiral Jacob.
- Mai 1. Retour du Président d'Haïti au Port-au-Prince.
- Décembre 16. Incendie d'une partie de cette ville.
1824. Mai 1. Départ des citoyens Larose et Rouanez pour France.
- Octobre 4. Ils retournent en Haïti.
- Assemblée des Généraux au Port-au-Prince.
1825. Juillet 3. Le baron de *Mackau* arrive en cette ville.
- Juillet 11. Acceptation de l'ordonnance du roi de France, du 17 Avril, par le Président d'Haïti et le Sénat.
- Juillet 21. Départ des citoyens Daumec, Frémont et Rouanez pour France.
- Décembre. Mort de *Daumec* à Paris.
1826. Février. Retour des citoyens Frémont et Rouanez au Port-au-Prince.
- Mars 5. Proclamation du Président d'Haïti qui explique dans quel sens le gouvernement haïtien a accepté l'ordonnance du 17 Avril.
- Novembre. Assemblée des Généraux au Port-au-Prince.
1830. Janvier 16. Arrivée de don *Felipe Femandez de Castro*, ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne, pour demander la remise du territoire des départements de l'Est.
- Février 1. Il repart pour Cuba, ayant échoué dans sa mission.

[20]

GÉOGRAPHIE DE L'ÎLE D'HAÏTI
*Précédée du précis et de la date des événements
les plus remarquables de son histoire.*

GÉOGRAPHIE DE L'ÎLE D'HAÏTI

[Retour à la table des matières](#)

L'île d'Haïti, placée entre le 17^e. degré 55 minutes et le 20^e degré de latitude septentrionale, et entre le 71^e et le 77^e degré de longitude occidentale du méridien de Paris, a environ 160 lieues de longueur de l'Est à l'Ouest, sur une largeur du Nord au Sud qui varie depuis 60 lieues jusqu'à 7, et 350 lieues de tour, non compris les anses. Sa surface, indépendamment des îles adjacentes, est évaluée à 5200 lieues carrées.

Elle est située à l'entrée du golfe du Mexique, dans l'Océan atlantique, L'une des quatre grandes Antilles, elle tient le premier rang après Cuba, placée à 22 lieues au Nord-Ouest. À l'Ouest-Sud-Ouest, elle a la Jamaïque dont elle est distante de 45 lieues ; et à l'Est-Sud-Est, elle a Puerto-Rico qui en est éloignée de 20 lieues. Au Nord, se trouvent les îles Turques et les autres débouquements. Au Sud, elle n'est éloignée de la Colombie que d'environ 250 lieues, et moins

d'intervalle la sépare des îles du vent. De sorte que l'on peut dire que de toutes les Antilles, Haïti est la plus avantageusement située par rapport aux relations qu'elle peut avoir avec ces îles et avec la Colombie : celles qu'elle entretient avec l'Europe et les États-Unis ne rendent pas moins avantageuse cette situation géographique.

Les îles adjacentes qui en dépendent sont la *Gonave*, les *Caïmites*, *L'Île-à-Vaches*, la *Béate*, *Altavela*, la *Saône*, *Ste.-Catherine*, la *Mona*, *Monica*¹⁵ et la *Tortue* : on en parlera particulièrement.

Haïti offre l'aspect d'un vaste territoire composé de montagnes et de plaines.

De la conformation même de l'île, dit M. de St.-Méry, qui a une partie de sa surface en montagnes et une partie en plaines, résulte une grande variation dans son climat et dans sa température. Elle est spécialement produite par la situation de l'île dans la région des vents alisés, attendu que le vent dominant de l'Est, auquel St.-Domingue présente toute sa longueur, se trouve dans les intervalles des chaînes de montagnes, autant de canaux d'air qui rafraîchissent et tempèrent ces mêmes montagnes, avantage que ne partagent pas les plaines où des portions de montagnes arrêtent quelquefois le vent et changent sa direction. Au surplus, une foule de circonstances locales, telles que l'élévation du terrain, la quantité plus ou moins grande des eaux qui l'arrosent, et la rareté ou l'abondance des bois, ont une influence sensible sur les effets du climat.

Si une cause puissante ne balançait pas l'action d'un soleil toujours brûlant sous la zone torride, et qui darde des rayons presque perpendiculaires, pendant environ trois mois de l'année sur St.-Domingue, la température de cette île serait insupportable pour l'homme, ou du moins pour l'homme que la nature n'aurait pas formé exprès pour son climat. Mais [21] cette cause est dans le vent dont nous venons de parler, et dont les effets salutaires affaiblissent ceux du soleil.

¹⁵ En décrivant l'ancienne partie espagnole de l'île, M. de St.-Méry a compris ces petites îles au nombre des autres qui l'entourent. Cela m'a paru suffisant pour les considérer comme adjacentes à Haïti, sans prétendre préjuger ce qu'il paraîtra convenable à la politique de faire à ce sujet.

À l'influence conservatrice du vent se réunit et celle de la presque-égalité des jours et des nuits, et celle de pluies abondantes qui rapportent sans cesse dans l'air une fluidité toujours désirable et qui, baignant avec profusion la surface de l'île, produisent, à l'aide de l'évaporation causée par la chaleur elle-même, une sorte de refroidissement.

Ainsi, par un ordre immuable et dont la contemplation ravit le philosophe, la nature a voulu que tout servît à maintenir une sorte d'équilibre dans le climat de St.-Domingue, souvent accusé par *l'intempérance*, et que l'on voudrait toujours comparer à ces climats plus fortunés que l'homme abandonne cependant, parce que sa cupidité y est moins excitée et plus lentement satisfaite que sous le ciel embrasé de cette île. ...

Les deux saisons (l'été et l'hiver) sont plus sensibles dans les montagnes que dans les plaines, et en général les changements de l'atmosphère sont plus fréquents par rapport aux premières. C'est là que la température est plus douce et qu'on n'éprouve presque jamais ni les chaleurs étouffantes, ni ces brises qui, lorsqu'elles sont devenues violentes, sont plus propres à dessécher l'air qu'à le rafraîchir et à le renouveler.

Aussi le séjour des montagnes a-t-il quelque chose de plus riant que celui des plaines. La vie champêtre semble y avoir un caractère plus simple et plus indépendant de toutes les gênes dont la politesse a fait un code pour les villes et même pour les campagnes qui les avoisinent. Il est rare que le thermomètre s'y élève au-dessus de 18 ou de 20 degrés, tandis que dans la plaine, il se tient presque au niveau de ceux des villes, et marque conséquemment jusqu'à 30 degrés. Les nuits y sont quelquefois assez fraîches pour que l'usage d'une couverture de laine n'y soit pas une vaine précaution. Il est même des montagnes de St.-Domingue où le feu est une vraie jouissance pendant certaines soirées. Ce n'est pas que le froid y soit considérable, puisque le thermomètre s'y soutient à environ 12 ou 14 degrés ; mais le contraste de cette température avec celle éprouvée pendant le jour, produit une sensation que les termes positifs du froid et du chaud ne mesurent pas de la même manière que dans un pays froid.

Comme toutes les Antilles, Haïti est sujette aux tempêtes qui surviennent si souvent dans cette partie de l'Amérique et qui portent le nom que leur donnaient les Indiens. Mais la partie méridionale de

cette île, comprenant l'espace qui s'étend du Cap Engano à la pointe des Irois, éprouve plus fréquemment que les autres lieux ce fléau destructeur. Cependant M. de St.-Méry dit à ce sujet : « l'homme qui rapporte tout à soi, et qui est exposé aux maux sans nombre que les ouragans peuvent faire souffrir, a de la peine à concevoir qu'ils soient utiles. Mais le philosophe que l'observation a convaincu de l'ordre admirable qui régit l'univers, suppose cette utilité, quoiqu'inaperçue, et plutôt que de blasphémer contre une cause aussi désastreuse en apparence, il aime mieux croire que ces mouvements extraordinaires de la nature sont des crises nécessaires, combinées ; avec les principes de la conservation du globe, et que sans elles peut-être les Antilles auraient été inhabitables, à cause de l'incroyable quantité d'insectes qui y couvrent la terre ou qui y voltigent dans l'air. »

Quels que soient les dangers qu'offrent les ouragans, peut-être ne sont-ils pas, pour l'homme, comparables à ceux qui accompagnent les tremblements de terre.¹⁶ Ce redoutable phénomène fit disparaître en 1564 la ville de la Conception de la Véga ; et se fait sentir plus particulièrement au Port-au-Prince [22] qui fut renversé en 1770. Depuis cette dernière époque, des secousses ont eu lieu tous les ans, mais avec beaucoup moins d'intensité : elles sont ordinairement précédées d'un bruit sourd, appelé le *gouffre*, que l'on entend souvent sans que la terre tremble, et qui est produit par une cause jusqu'ici inconnue, mais dont le siège semble être dans le voisinage des lacs de Xaragua et d'Azuei, entre Neybe et le Port-au-Prince.

¹⁶ On m'objectera sans doute le désastreux ouragan qui a failli faire disparaître la ville des Cayes, dans la nuit du 12 au 13 Août 1831. Cependant, quels qu'aient été ses terribles effets, je persiste à croire qu'un tremblement de terre est plus dangereux, puisqu'une maison solidement bâtie peut résister aux chocs impétueux du vent étendus d'eau qu'il soulève, tandis qu'elle est sapée par sa base dans les mouvements oscillatoires de la terre qui, quelquefois, s'en trouve et engloutit tout en un instant : et d'ailleurs, cet effroyable ouragan a été accompagné de tremblements de terre qui ont pu contribuer à ce désastre.

Géographie de l'Île d'Haïti

MONTAGNES

[Retour à la table des matières](#)

Plusieurs sont fort élevées au-dessus du niveau de la mer. La principale est celle de *Cibao* qui forme un groupe considérable, à-peu-près vers le centre de l'île, et d'où partent plusieurs chaînes dans des directions diverses : elle est au moins de 1200 toises de hauteur perpendiculaire, et se trouve dans le département du Nord-est.

La *Selle*, le *Mexique*, et le *Bahoruco* ou *Maniel* forment la même chaîne qui, après s'être dirigée de l'Ouest à l'Est, va se terminer au Sud à la pointe de la Béate. La *Selle* a une hauteur égale à celle du *Cibao* et est située au Sud-est du Port-au-Prince, dans le département de l'Ouest.

La *Hotte* forme la chaîne qui part des Platons, dans l'arrondissement des Cayes, parcourt celui de la Grande-Anse dans une direction Est et Ouest et se termine au Cap-à-Foux, près de Tiburon. Sa hauteur est aussi de 1200 toises au-dessus du niveau de la mer.

Le *Monte-Christ* forme une chaîne qui commence à la pointe la Grange et se termine à la presqu'île de Samana.

Les montagnes *Noire* et des *Cahos* commencent depuis la Marmelade et se terminent dans l'arrondissement de St.-Jean.

Celle de *los Muertos* forme la chaîne qui se termine au Cap Engano, dans le département du Sud-est.

Ces dernières montagnes, avec d'autres moins considérables, ont une hauteur moyenne d'environ 400 toises.

« Cette configuration, dit M. de St.-Méry, et la hauteur même des montagnes, est cause que, malgré la vaste étendue de plusieurs plaines, lorsqu'on voit l'île à une certaine distance, elle paraît montueuse dans sa totalité et que son aspect est bien éloigné de répondre à l'idée favorable qu'on doit en avoir. Mais l'observateur qui contemple

les chaînes de montagnes et toutes les branches qui en partent, comme d'un tronc principal, pour aller étendre leurs ramifications sinueuses sur toute la surface de l'île, y voit, quant à celle-ci, la cause de sa fertilité, l'immense réservoir où s'accumulent les eaux que des rivières sans nombre vont ensuite répandre partout ; un moyen destiné par la nature à tempérer l'effet d'un soleil ardent, à arrêter la fougue des vents, à varier la température et même à multiplier les ressources et les combinaisons de l'industrie humaine ; enfin, le sol destiné à porter, jusqu'à la fin des siècles, les forêts bienfaisantes qui, depuis la naissance du monde peut-être, reçoivent les eaux propices que les nuées recèlent dans leur sein et qui par leur situation ardue, sont protégées contre la coignée de l'homme dont le génie n'est pas toujours conservateur. »

À ces considérations philosophiques, on peut ajouter cette observation non moins importante que font naître les montagnes d'Haïti : c'est que ces lieux agrestes ont été et seront toujours le boulevard de la liberté et de l'indépendance nationale.

Géographie de l'Île d'Haïti

PLAINES

[Retour à la table des matières](#)

La plus spacieuse de l'île, selon le même auteur, est celle de la *Véga Real* située dans le département du Nord-est : elle parcourt les arrondissements [23] de la Véga, de San-Yago et de Monte-Christ : sa longueur est d'environ 80 lieues. Elle est d'une grande fertilité ; de nombreuses rivières l'arrosent. Sa principale production consiste en tabac qui est d'une excellente qualité ; on y cultive aussi la canne à sucre, le cacao, et on y élève des bêtes-à-cornes ; mais une faible population, éparsée sur cette vaste étendue, ne retire de cette terre féconde que peu de ces produits si recherchés. La rivière du grand *Yaque* qui a son embouchure dans les baies de Monte-Christ et de Mancenille, et

celle de *Youna*, qui se décharge dans la belle baie de Samana, faciliteront beaucoup l'exploitation de ces denrées et donneront à cette superbe plaine une importance réelle, lorsqu'une population plus grande et plus active l'habitera.

De la rive gauche de l'Ozama jusqu'au Cap Engano, c'est une étendue d'environ 60 lieues de longueur comprenant 700 lieues carrées dont plus de 600 lieues sont en plaines ; elles sont aussi arrosées par beaucoup de rivières. Les produits qu'on en retire sont du sucre, du café, du tabac, de l'acajou, des bêtes-à-cornes et autres bestiaux : le terroir en est très-fertile.

La plaine *d'Azua*, qui comprend l'espace qui est entre la rivière de Neybe et l'anse de la Caldera, a 150 lieues carrées de surface. Le terroir en est d'une fertilité étonnante, malgré la sécheresse qui y règne habituellement : on y fabrique du sucre très-beau, et l'élève des bestiaux et les coupes des bois d'acajou y sont aussi des branches d'industrie, comme dans toute la partie orientale de l'île,

Celle de *Neybe* a 80 lieues carrées de surface : on en retire les mêmes produits que dans la plaine d'Azua.

Les portions planes qui sont au pied du Bahoruco, à l'Est et à l'Ouest, comprennent une surface de 140 lieues carrées ; elles offriraient les mêmes avantages si elles étaient cultivées.

Les plaines de *St.-Jean*, de *Bania* et de *Hinche*, appelées vallées de *St.-Thomas* et de *Goave*, ont 200 lieues carrées de surface. Les bestiaux qu'on élève dans ces gras pâturages forment la principale branche d'industrie de ces lieux, dont les habitants ont beaucoup augmenté depuis 1822 : toutes les autres denrées du pays y viennent facilement.

Celles du département du *Nord*, à partir de la rivière du Massacre jusqu'aux limites du Port-Margot, peuvent être évaluées dans leur ensemble à une superficie d'environ 180 lieues carrées. On y cultive avantageusement la canne à sucre.

Celle du *Cul-de-sac*, près du Port-au-Prince, a plus de 8 lieues de l'Est à l'Ouest, sur une largeur du Nord ou Sud qui varie depuis 2 lieues 1/2 jusqu'à 4. Ce n'est que depuis 1724 qu'on y planta la canne ; la sécheresse habituelle de cette plaine obligea à recourir à l'arrosage de cette précieuse plante, en 1730 ; et les effets de ce puissant

agent de la nature y firent produire, avant la révolution, environ 50 millions de livres pesant de cette denrée : cet immense résultat n'est plus le même aujourd'hui.

Celle des *Gonaïves*, peut être évaluée à 24 lieues carrées. Elle fournit principalement du coton fort estimé.

Celle de *l'Artibonite*, qui est arrosée par la rivière de ce nom et par beaucoup d'autres moins grandes, paraît être formée par des dépôts de ces rivières, puisqu'on a trouvé à 30 pieds de profondeur différentes couches où l'on a distingué des feuillages et des branches d'arbres. On y fabrique du sucre et du coton. Sa surface est évaluée à 45 lieues carrées.

Celle de *l'Arcahaie*, placée en amphithéâtre le long de la mer, a environ 5 lieues de l'Est à l'Ouest, sur 3000 toises dans sa plus grande largeur du [24] Nord au Sud. Le sucre qui en provient est d'une excellente qualité : on en fabrique peu.

Celle de *Léogane*, a environ 7 lieues dans sa plus grande longueur de l'Est à l'Ouest, sur 3 petites lieues dans sa plus grande largeur du Nord au Sud. Elle produit aussi du sucre d'une grande beauté.

Enfin, celle des *Cayes* offre une surface d'environ 20 lieues carrées. Là, comme au Cul-de-sac, les eaux sont utilement employées à arroser la canne à sucre dont le produit récompense si bien les travaux de l'homme laborieux.

Géographie de l'Île d'Haïti

RIVIÈRES

[Retour à la table des matières](#)

Peu de pays sont aussi arrosés qu'Haïti : cet avantage est dû, ainsi qu'on l'a vu ci-devant, à ses montagnes qui entretiennent les nombreuses rivières que la nature a répandues partout sur cette île fortunée. Mais, sous ce rapport, les départements de l'Est sont beaucoup plus favorisés que les autres : les rivières en sont plus considérables.

Celle dont le cours est le plus long est *l'Artibonite*, que les indiens appelaient *Hatibonico* : son cours entier est de 60 lieues en ligne droite, depuis le Cibao où elle prend sa source. Elle est grossie par une infinité d'autres rivières avant de se jeter dans la mer, telles que le *Guayamuco*, le *Rio Canas*, le *Fer-à-Cheval*, etc. Ses inondations dans la plaine qui porte son nom sont très fréquentes : elles y font le même effet que le Nil, en Égypte.

Les autres principales rivières sont la *Yuna* et le grand *Yaque* dans le département du Nord-est ; *l'Ozama*, *Isabela*, le *Macoris*, le *Soco*, le *Quiabon*, la *Bomana*, *Jayna*, le petit *Yaque*, et la *Neyba*, dans le département du Sud-est ; celles des *Cayes*, de *Cavaillon*, de *Jérémie*, de *Nippes*, dans le département du Sud ; celles de *Jacmel*, de *Léogane*, et du *Cul-de-sac*, dans le département de l'Ouest ; le *Massacre*, la *Grande-Rivière*, et les *Trois-Rivières*, dans le département du Nord.

Géographie de l'Île d'Haïti

EAUX MINÉRALES

[Retour à la table des matières](#)

C'est encore une grande richesse pour Haïti que les nombreuses sources d'eaux thermales qui existent sur toute sa surface.

Les principales sont celles du *Port-à-Piment*, dans le département de l'Artibonite, appelées anciennement *Eaux de Boynes*, mais qu'il conviendrait peut-être de nommer aujourd'hui *Eaux de Capoix*, pour réparer l'injustice commise envers celui qui les avait découvertes et contre laquelle M. de St.-Méry s'est si noblement récrié, en attribuant à la flatterie la dénomination qui avait prévalu. Des établissements considérables y avaient été faits avant la révolution : ils ont été détruits. Il serait à désirer qu'ils fussent rétablis et qu'un habile médecin pu s'y fixer, afin de diriger les traitements des malades qui s'y rendent souvent : beaucoup de maladies que l'art de guérir considérait incu-

rables, y ont trouvé une guérison complète. Il y a sept sources réunies au même lieu.

La même propriété a été reconnue aux sources de *Banica*, situées à deux lieues de ce bourg du même département ; il y en a quatre en cet endroit, qui manque également d'établissements convenables.

D'autres sources moins considérables existent dans les communes de Dalmarie, des trois, de Tiburon, de Jacmel, du Mirebalais, etc.

Géographie de l'Île d'Haïti

ÉTANGS

[Retour à la table des matières](#)

Le plus grand est l'*Étang Salé*, appelé aussi *Lac de Xaragua*, et *Henri-quille*, parce que le cacique Henri se réfugia avec les siens sur le petit îlot [25] placé vers son milieu et dont la longueur est de deux lieues sur une lieue de largeur : cet îlet est peuplé de cabris sauvages. L'Étang salé, situé dans le département de l'Ouest, a environ 9 lieues de longueur sur 3 lieues 1/2 de largeur ; on peut lui donner 22 lieues de tour. Il est profond et a beaucoup de caïmans : l'eau en est limpide, amère, salée et d'une odeur désagréable. Il a flux et reflux, comme la mer.

A environ deux lieues N. O. de cet étang s'en trouve un autre qui a la même direction que lui, mais seulement 5 lieues de longueur sur une largeur variable depuis une lieue et demie jusqu'à trois. On l'appelle *Étang Saumâtre*, à cause du goût acre de ses eaux, ou *Laguna de Azuei* : il a également flux et reflux.

Au Sud de l'Étang salé, à une grande lieue, se trouve l'*Étang doux*, appelé aussi *Laguna Icotea*, (étang des tortues) qui a près de 2 lieues de longueur, sur une demi-lieue de largeur. Cet étang n'a aucune communication avec les deux autres, et son étendue dépend des eaux

pluviales et de celles des ravines qui l'entretiennent : il est abondant en tortues, en bons poissons et en gibier marin.

L'Étang de Miragoâne, dans le département du Sud, a 3 lieues de longueur sur 2000 toises de largeur. On évalue son circuit à 7 lieues, en comptant ses sinuosités. Sa profondeur est généralement de 30 toises. Ses eaux s'écoulent dans la mer, à l'Acul du Carénage près la ville de Miragoâne, et servent à l'usage de ses habitants. On traverse cet étang sur un pont de bois dont les culées sont en pierres, sur la route du Petit-Goâve à Miragoâne. Anciennement, on avait conçu le projet de creuser un canal qui mènerait de l'Acul du Petit-Goâve à l'étang, pour le transport des denrées de cette partie.

On avait aussi projeté de creuser un canal depuis l'Étang saumâtre jusqu'à l'embarcadère du fossé, près la ville du Port-au-Prince : ce canal aurait ainsi traversé la plaine du Cul-de-sac clans toute sa longueur, et aurait servi au transport de l'immense quantité de sucre qu'on y fabriquait. Depuis 1822, le gouvernement a fait construire sur cet étang et l'Étang salé une barge et un acon, pour faciliter les communications de la capitale avec le département du Sud-est, et éviter aux voyageurs une route pénible pratiquée à travers les rochers sur le bord septentrional de l'Étang saumâtre. Mais l'empire de l'habitude empêche qu'on ne profite de ces facilités : il est vrai que le service de ces barques est fort négligé par les mariniers préposés pour cela, et qu'un grand inconvénient, souvent insurmontable pour elles, s'offre presque toujours dans ces étangs : c'est la violence avec laquelle soufflent les vents d'Est et d'Ouest entre les montagnes qui encaissent, pour ainsi dire, ces lacs.

Cet inconvénient pourrait être levé par l'établissement de bateaux à vapeur, qui auraient le double avantage de faciliter les communications et de servir au transport des bestiaux de Neybe et d'Azua dans la plaine du Cul-de-sac. Mais ces améliorations ne pourront être que l'ouvrage du tems : elles arriveront sans doute avec l'accroissement de la population qui partout sert au développement de l'industrie.

Géographie de l'Île d'Haïti

BAIES.

[Retour à la table des matières](#)

La plus grande et la plus belle baie d'Haïti est celle de *Samana* : elle est située entre les caps Samana et Raphaël. C. Colomb l'avait appelé e *Baie des flèches*, parce qu'il y trouva beaucoup d'indiens armés de flèches, Elle a une ouverture de 7 lieues, sur une largeur moyenne de 5 lieues ; et [26] environ 20 lieues de profondeur. Les plus fortes escadres y trouveraient un asile sûr ; mais son entrée est difficile et étroite : il faut nécessairement passer sous le canon du fort Cacao construit depuis 1822. L'étendue de cette magnifique baie, sa position au vent de l'île, la tranquillité de ses eaux, jointes à l'immense quantité de bois de construction navale de la péninsule et aux mines de fer et de cuivre qu'elle recèle dans son sein : tout concourrait à faire de ce lieu le point le plus important sous le rapport maritime. On pourrait y faire la pêche de la baleine.

Les autres baies dont l'importance et l'étendue diffèrent plus ou moins entre elles, sont celles du Môle-St.-Nicolas, d'Ocoa, de Higuey, de Neybe, de Jacmel, de Bainet, des Flamands, du Mesle, de St.-Louis, des" Caïmites, des Baradères, de Miragoâne, du Petit-Goâve, du Port-au-Prince, de St.-Marc, des Gonaïves, de Henné, de l'Acul-du-Nord, de Caracol, du Fort-Liberté, de Mancenille, de Monte-Christ, et la baie Écossaise.

Géographie de l'Île d'Haïti

CAPS

[Retour à la table des matières](#)

Les côtes de l'île présentent les promontoires suivants, savoir : Le vieux Cap-Français, le Cap Cabron, le Cap Samana, dans le département du Nord-est ; les Caps Raphaël, Engano, Espada, dans le département du Sud-est : le Faux-Cap, les Caps Mongon, Jacmel, Baintet et St.-Marc, dans le département de l'Ouest ; le Cap Tiburon, le Cap-à-Foux et le Cap Dalmarie, dans le département du Sud, le Cap-à-Foux et le Cap S t.-Nicolas , dans le département de l'Artibonite.

Géographie de l'Île d'Haïti

PRESQU'ÎLES

[Retour à la table des matières](#)

Haïti en a trois : celle de Samana qui est la plus considérable, celle du Môle St.-Nicolas et celle des Baradères. La première a quinze lieues de longueur de l'Est à l'Ouest, sur une largeur qui varie depuis cinq lieues jusqu'à deux : presque toute sa surface est en montagnes, et plus de vingt rivières l'arrosent. La seconde a, en ligne droite, 3200 toises de longueur, sur 1300 toises de largeur. Celle des Baradères, appelée plus particulièrement *Bec-du-Marsouin*, à 5 lieues de longueur S. O. et N. E. sur une largeur qui varie depuis 375 toises jusqu'à 1500 : on y trouve de très-beaux bois de construction, et des pêcheurs y font, au commencement de l'année, la grande pêche des poissons qu'ils salent et qui servent à la consommation intérieure, comme ceux que l'on retire dans les parages de la Gonave. Le Bec-du-Marsouin est à 18° 33' 40" de latitude N. et à 75° 55' 27" de longitude 0; prises à la pointe Est.

Géographie de l'Île d'Haïti

ÎLES ADJACENTES

[Retour à la table des matières](#)

La *Gonave*. Cette île, située à l'entrée du petit golfe que forme l'espace qui est entre le Cap St.-Nicolas et le Cap Dalmarie, a 14 lieues 1/2 de longueur sur 3 lieues 1/2 dans sa plus grande largeur : elle est la plus grande de celles qui avoisinent Haïti et qui en dépendent. Il y a au centre de cette île un étang assez considérable dont les sources qui s'y trouvent paraissent être des infiltrations. L'air y est sain. On en tire des bois de construction. Lors du massacre de la cour de la reine *Anacoana*, beaucoup d'indiens s'y réfugièrent : ils l'appelaient *Guanabo* ou *Guanavana* (corossol) d'où l'on a fait Gonave. La pointe Est de cette île est à 18° 42' 30" de latitude N. et à 75° 13' 33" de longitude O. ; La pointe Ouest, à 18° 52' 40" de latitude, et à 75° 44' 33" de longitude.

[27]

La *Tortue*, située à peu de distance des côtes du Nord, en face de Port-de-Paix, a 9 lieues de longueur sur 3000 toises de largeur moyenne. Sa superficie est de 11734 carreaux. Ce fut le premier lieu où les flibustiers s'établirent en 1630 ; et, en 1694, elle fut abandonnée pour les établissements qu'ils avaient faits sur la grande terre. Cette île fournit aussi de très-beaux bois de construction ; on y trouve une espèce de crabes rouges fort estimés par les amateurs qui n'en redoutent pas les mêmes effets que des autres espèces, quoique le mancenillier croisse à la Tortue. Prise à son milieu, sa latitude est à 20° 4'.

La *Saône*. Cette île, située au vent de Santo-Domingo, tout près de la baie de Higuey, a environ 8 lieues de longueur de l'Est à l'Ouest, sur 2 lieues de largeur du Nord au Sud, et près de 25 lieues de circonférence. Elle est très fertile : les indiens l'appelaient *Adamanoy* ; il y avait un cacique particulier qui était le souverain de l'île et indépen-

dant de ceux d'Haïti. Les espagnols firent dévorer ce cacique par un chien : ce qui excita une guerre entre eux et les indiens qui furent tous sacrifiés. Après ces actes de cruautés, elle fut cultivée en cannes à sucre par les africains que les espagnols y introduisirent ; mais depuis bien du temps, elle n'est plus habitée.

Ste-Catherine. Cette île, ainsi nommée à cause du nom de la dame à qui elle appartenait, est située sous le vent de la Saône, en face de la Rivière de la Romana. Elle a très peu d'étendue, et on y trouve beaucoup de gibier : elle fut anciennement cultivée.

La *Béate* est située à environ 6000 toises dans le S. O. de la pointe delà Béate ou de Bahoruco. Elle a 2 lieues 1/2 de longueur de l'Est à l'Ouest, sur une largeur moyenne de 2 petites lieues. Autrefois, elle a eu des habitations et des hattes : il y a beaucoup de gibier. C. Colomb y est entré en 1504. Il y a quelques années qu'elle servait souvent de refuge aux pirates qui infestaient la mer des Antilles. Prise à son milieu, sa latitude est à 17° 51' et sa longitude à 74° 1'.

Alta-Vela, ainsi nommée par Colomb en 1494, est à 2 lieues dans le S. S. O. de la Béate : elle a 1500 toises dans sa plus grande longueur et autant dans sa plus grande largeur. Il y a de bons bois.

L'île-à-Vaches. À environ trois lieues au S. S. E. de la ville des Cayes est située cette île qui a 4 lieues de longueur, sur une largeur réduite de 5/4 de lieue. Elle tire son nom, que lui ont donné les Boucaniers, de la grande quantité de vaches qu'ils y trouvèrent. Elle a été souvent aussi un lieu de relâche pour les pirates. La pointe Est est à 18° 3' de latitude ; et à 75° 50' 20" de longitude, et la pointe Nord-Ouest à 18° 6' 10" de latitude et à 76 » 8' 5" de longitude.

Les *Caiimites*. Ce sont des îlets dont le plus grand a environ 2 lieues carrées de surface : ils sont situés au N. O. de la presqu'île des Baradères, vis-à-vis du Corail et de Pestel. Il y a de beaux bois de construction.

La *Mona* et *Monica* sont deux petits îlets situés à l'Est de la Saône, entre Haïti et Puerto-Rico. La Mona a deux fortes lieues de l'Est à l'Ouest, et un peu plus du Nord au Sud. Elle a des ports pour des barques moyennes et tout ce qui serait nécessaire à des établissements de culture et à l'élevage des animaux. En 1512, elle fut donnée à Barthélémy Colomb par le roi d'Espagne. Elle a été alors très-bien cultivée et

d'un grand produit pour ses anciens propriétaires. Mais il paraît que depuis longtemps elle a été abandonnée.

Monica est moins grande que la précédente.

[28]

GÉOGRAPHIE DE L'ÎLE D'HAÏTI
*Précédée du précis et de la date des événements
les plus remarquables de son histoire.*

STATISTIQUE

GOUVERNEMENT

[Retour à la table des matières](#)

La République d'Haïti, une et indivisible, a un gouvernement essentiellement fondé sur le principe de la *Souveraineté nationale*.

Le Pouvoir législatif est exercé par le Sénat et la Chambre des représentants des communes : le Président d'Haïti a l'initiative des lois, autres que celles concernant les contributions publiques.

Les Représentants sont élus pour cinq ans par les assemblées communales ; et les Sénateurs pour neuf ans, par la Chambre des Représentants, sur un nombre triple de candidats présentés par le Président d'Haïti.

Le Président d'Haïti est élu à vie par le Sénat : il est le chef du Pouvoir exécutif : il promulgue les lois, après qu'elles ont été décrétées par la Chambre des Représentants et acceptées par le Sénat : il en surveille l'exécution. Il nomme à tous les emplois publics, commande la force armée de terre et de mer, dirige les affaires publiques à l'intérieur, entretient les relations extérieures, fait tous traités de commerce, d'alliance et de paix, et déclare la guerre, sous la réserve de la sanction de ces actes importants par le Sénat.

STATISTIQUE

ADMINISTRATION

[Retour à la table des matières](#)

Le Secrétaire d'État surveille tout ce qui a rapport à l'administration des finances : il en centralise tous les comptes pour les rendre à la Chambre des Représentants qui les examine, les débat et les arrête. La Chambre des Comptes les vérifie préalablement, et le Trésorier-Général centralise ceux des Trésoriers particuliers.

Le Grand-Juge est le chef du corps judiciaire : il a la surveillance des tribunaux et des officiers ministériels.

Le Secrétaire-Général est chargé du travail personnel du Président d'Haïti : il a sous sa surveillance les imprimeries de l'État, et il contre-signé toutes les lois.

Le pouvoir judiciaire réside dans le Tribunal de Cassation, institué pour toute la République ; dans les Tribunaux civils qui ont également les attributions correctionnelles, criminelles et maritimes ; dans les Tribunaux de commerce ; dans les Tribunaux de paix qui ont aussi les attributions municipales et de police ; dans les Tribunaux d'arbitrage du choix des parties, ou forcément lorsque la loi l'ordonne ; dans les Conseils Spéciaux pour les délits militaires ; enfin, dans une Haute Cour de justice, lorsqu'il s'agit de juger les grands fonctionnaires de l'État.

Les conseils de Notables exercent les fonctions municipales dans les communes, concurremment avec les Juges de paix.

STATISTIQUE

DIVISION DU TERRITOIRE

[Retour à la table des matières](#)

— Sous le rapport *politique*, la République est divisée en *départements* ; les départements en *communes* et *quartiers* ou *paroisses* ; et ces derniers en *sections rurales*.

Les départements ne sont point commandés en chef ; mais chaque arrondissement a un commandant qui, jusqu'ici, a été un officier militaire de grade supérieur. Ils ne reçoivent des ordres que du Président d'Haïti, qu'ils représentent dans leurs arrondissements respectifs : ils en sont les *adminis-*

[29]

trateurs politiques, et sont chargés de la surveillance de la haute police.

Chaque commune, quartier ou paroisse est aussi commandé par un officier militaire qui relève du commandant d'arrondissement dont la commune, quartier ou paroisse fait partie.

Les sections rurales des communes, quartiers ou paroisses sont commandées par des officiers de police rurale, qui relèvent du commandant de la commune, quartier ou paroisse.

Il y a six départements, savoir : les départements

du Sud,	du Nord,
de l'Ouest,	du Nord-est,
de l'Artibonite,	du Sud-est.

Il y a vingt-sept arrondissements, savoir : les arrondissements

des Cayes,	de St.-Marc,	Trou, ^(a)
de Tiburon,	des Gonaïves,	du Fort-Liberté,
de Jérémie,	de la Marmelade,	de Monte-Christ,
de Nippes,	du Môle St.-Nicolas,	de Puerto-Plaîa,
d'Aquin	du Port-de-Paix,	de San-Yago,
de Jacmel,	du Borgne,	de la Véga, ^(a)
de Léogane,	du Cap-Haïtien,	de Santo-Domingo,
du Port-au-Prince,	du Limbe,	d'Azua,
du Mirebalais,	de la Gde.-Rivière,	de Saint-Jean.

Il y a soixante-seize Communes, lesquelles sont :

Tiburon,	Les Vérettes,
L'Anse d'Hainault,	Les Gonaïves,
Dalmarie,	Ennery,
Jérémie,	Le Gros-Morne,
Les Abricots,	Terre-Neuve, (*)
Le Corail,	Le Môle St.-Nicolas,
Les Cayes,	Bombardopolis, (*)
Les Coteaux,	Le Port-de-Paix,
Le Port-salut,	Jean-Rabel.
Arquin,	St.-Louis-du-Nord,
Saint Louis,	Le Borgne,
Cavaillon,	Le Port-Margot,
L'Anse-à-veau,	Le Limbe,
Le Petit-Trou,	Plaisance,
Miragoane,	La Marmelade,
Leogane	St.-Michel de l'Atalaye,
Le Grand-Goave,	Hinche, (*)
Le Petit-Goave,	La Grande-Rivière,
Jacmel,	Le Dondon,
Bainet,	Vallièrè,
Marigot,	Le Trou,
Le Port-au-Prince,	Le Fort-Liberté,
L'Arcahaie,	Ouanaminthe.
La Croix-des-Bouquets,	Le Cap-Haïtien,
Le Mirebalais,	La Petite-Anse,
Las Cahobas,	L'Acul du Nord,
Saint-Marc,	Monte-Christ,
La Pte Rivière de l'Artibonite,	San-Yago,
[30]	

La Vega,	Neybe,
Le Cotuy,	Saint-Jean,
Puerto-Plata,	Las Matas, (Farfan de)
Santo-Domingo,	Banica, (*)
Samana.	Las Matas de la Sierra, (*)
Higuey,	Macoris, (*)
Seybo,	Moca, (*)
Bani,	Bayaguana, (*)
Saint-Christophe, (*)	Monte de Plata,
Azua,	Los Llanos, (*)

NOTA. - Les *communes* sont les villes ou bourgs où il y a un commandant de place et de la commune un juge de paix, un conseil des notables et les autres fonctionnaires civils et militaires que nécessite le besoin du service : art. 6 de la loi du 17 Octobre 1821. Celles qui sont marquées d'un astérisque ne fournissent point de députés à la Chambre des Représentants.

Il y a trente-quatre quartiers ou paroisses, lesquels sont :

La Petite-Rivière de Dalmarie,	Le Sale-Trou,
Les Trois,	Les Grands-Bois,
Postel,	Marchand ou Dessalines,
Le Petit-Trou des Roseaux,	Sainte-Suzanne,
Le Trou-Boubon,	Saint-Raphaël,
L'Anse du Clere,	Milot ou Sans-souci,
Les Anglais,	Jacquezy,
Les Chardonnières,	Le Terrier-Rouge,
Le Port-à-Piment,	La Plaine du Nord,
La Roche-à-Bateau,	Le Quartier-Morin,
Torbeck,	Limonade,
L'Asile,	Altamira,
Les Cotes-de-Fer,	Amina,
St-Michel du fond des Nègres,	Boya,
Les Baradères,	Daxabon,
La Pte Rivière de Nippes,	Los Minas,
Les Cayes de Jacmel,	Savana de la Mar.

NOTA. Les *Paroisses* sont des bourgs où il y a une église de bâtie, ainsi que dans les communes : les *quartiers* sont des bourgs où ces édifices n'ont point été construits. Les uns et les autres ne sont érigés en communes que lorsque l'état de la population le rend nécessaire.

STATISTIQUE
Division du territoire : division politique
DÉPARTEMENT DU SUD

[Retour à la table des matières](#)

Ce département, à partir de la pointe des Lois, la plus Ouest de l'île, comprend la partie la plus occidentale jusqu'au pont de Miragoâne, côté Nord, et l'embouchure de la grande rivière des Côtes-de-Fer, côté Sud ; la ligne entre ces deux points, passant entre les paroisses de St.-Michel et d'Aquin, d'une part, et celles du Petit-Goâve et de Bainet de l'autre, est la limite de ce département et celui de l'Ouest.

Le département du Sud a pour chef-lieu les *Cayes*, et comprend les arrondissements, communes, paroisses et quartiers suivante :

Les Cayes, ch.-l. de l'arr.	Torbeek, <i>p</i> ,
Le Port-salut,	La Roche-à-Bateau, <i>q</i> .
Les Coteaux,	Les Anglais, <i>q</i> .
	Les Chardonnières, <i>q</i> .
	Le Port-à-Piment, <i>q</i> .
L'Anse d'Hainault, ch.-l de l'arr.	Les Irois, <i>q</i> .
[31]	
Tiburou,	La Pte.-Rivière de Dalmarie, <i>q</i> .
Dalmarie,	
Jérémie, ch.-L de l'arr.	Le P.-Trou des Roseaux, <i>q</i> .
Les Abricots.	Le Trou-Bonbon, <i>q</i> .
Le Corail,	L'Anse du Clerc, <i>q</i> .
	Pestel, <i>q</i> .
Aquin, chef-lieu de l'arr.	
Saint-Louis,	
Cavaillon,	
L'Anse-à-Veau, ch.-L de l'arr.	La P.-Rivière de Nippes, <i>q</i> .
Le Petit-Trou,	L'Asile, <i>q</i> . (1)
Miragoâne,	Les Baradères, <i>p</i> .
	St.-Michel du F .des Nègres, <i>p</i> .

STATISTIQUE
Division du territoire : division politique
DÉPARTEMENT DE L'OUEST

[Retour à la table des matières](#)

La limite de ce département est à l'Ouest, celle qui lui est commune avec le département du Sud ; elle suit au Sud la côte depuis l'embouchure de la grande rivière des Côtes-de-Fer jusqu'à la rivière de Neybe qu'elle remonte jusqu'à la rencontre d'une petite rivière à l'Ouest de Saint-Jean de la Maguana ; elle suit cette petite rivière jusqu'aux montagnes, d'où elle parcourt une ligne Sud et Nord jusqu'à la rivière de l'Artibonite, près de Banica : elle descend cette rivière jusqu'à son embouchure, et de ce point suit le développement de la cote de l'Ouest jusqu'au pont de Miragoâne.

Le département de l'Ouest a pour chef-lieu le *Port-au-Prince*, capitale de la République, et comprend les arrondissements communes, paroisses ou quartiers suivants :

Le Port-au-Prince, ch.-L de l'arr. Les Grands-Bois, *p.*
 La Croix-des-Bouquets,
 L'Arcahaie,

Jacmel, chef lieu, de l'arr. Cayes de Jacmel, *p.*
 Baint,
 Marigot, Les cotes-de-Fer, *q.*
 Sale-trou, *q.*

Léogane chef-Lieu de l'arr.
 Le Grand-Goâve,
 Le Petit-Goâve,

Le Mirebalais, ch.-l. de l'arr.
 Las Cahobas,

Saint-Marc, ch.-l, de l'arr.
 La Petite-Riv. de l'Artibonite.
 Les Vérettes.

Nota. — Suivant la loi du 10 Juillet 18011 de l'Assemblée centrale, une partie de la commune de St.-Marc, telle qu'elle est limitée par la loi du 17 octobre 1831, entre dans le département de l'Artibonite, et celle de la Petite-Rivière y entre en entier.

STATISTIQUE
Division du territoire : division politique
DÉPARTEMENT DE L'ARTIBONITE

[Retour à la table des matières](#)

La limite de ce département part de l'embouchure de l'Artibonite, la remonte jusqu'à Banica d'où elle se rend le plus directement possible au point [32] de jonction de la Capotille avec le Massacre ; de ce point elle s'élève sur les crêtes de la Mine et de Vallière, suit la chaîne des montagnes des Fonds-Bleus , venant à Sans-Souci, traverse la montagne noire de la Grande-Rivière, parcourt les anciennes limites françaises et espagnoles, en englobant la Mare-à-la-Roche, passe au haut du Trou, vient à l'habitation Laroque , monte droit la chaîne des montagnes de la Marmelade, passe à l'habitation Bedouret , en suivant toujours cette chaîne jusqu'aux limites communes aux paroisses du Borgne , de Plaisance et du Gros-Morne, s'étend le long de celles du Gros-Morne et du Moustique, et aboutit à la petite rivière des Cotes-de-Fer, et de là à la mer. De ce point enfin, elle suit le développement de la côte, passant par le Môle St.-Nicolas, la Plate-forme, les Gonaïves, jusqu'à l'embouchure de l'Artibonite.

Le département de l'Artibonite a pour chef-lieu les *Gonaïves*, et comprend les arrondissements, communes, paroisses ou quartiers suivants :

Les Gonaïves, ch.-l. de l'arr. Marchand ou Dessalines, *q.*
Ennery,
Le Gros-Morne,
Terre-Neuve,

Le Môle St.- Nicolas, ch.-l. de l'arr.
Bombardopolis,
La Marmelade, ch.-l. de l'arr.
Hinche,
Saint-Michel de l'Atalaye.

Nota. — Suivant la loi citée ci-dessus, les communes de *Plaisance* et de *Banica*, et la paroisse de *Saint-Raphaël* font partie du département de l'Artibonite, ainsi qu'une portion de la commune du *Dondon* : la loi de 1821 n'a pas eu égard à cette division dans la formation des arrondissements.

STATISTIQUE

Division du territoire : division politique

DÉPARTEMENT DU NORD

[Retour à la table des matières](#)

La limite de ce département suit celle du département de l'Artibonite depuis l'embouchure de la petite rivière des Côtes-de-Fer jusqu'à Banica , d'où elle se dirige au Nord-Nord-est pour aller chercher les sources du Rebouc, en suit le cours et va se terminer par une ligne à-peu-près Sud et Nord, à la mer, à environ douze lieues à l'Est de Monte-Christ, et de ce point parcourt la côte de l'Est à l'Ouest jusqu'au point d'où elle est partie. Le département du Nord a pour chef-lieu le *Cap-Haïtien*, et comprend les arrondissements, communes, paroisses et quartiers suivants :

Le Cap-Haitien, ch.-l. de l'arr. La Petite-Anse, L'Acul-Du-Nord,	La Plaine-du-Nord. <i>p.</i> Milot ou Sans-Souci, <i>p.</i> Le Quartier-Morin, <i>q.</i> Limonade, <i>p.</i>
Le Port-de-Paix, ch.-l. de l'arr. Saint-Louis-du-Nord, Jean-Rabel,	
Le Borgne, ch.-l. de l'arr. Le Port-Margot,	
Plaisance, ch.-l. de l'arr. Le Limbe, [33] La Gde.-Rivière, ch.-l. de l'arr. Le Dondon, Vallière,	Sainte-Suzanne, <i>q.</i> Saint-Raphaël, <i>p.</i>
Le Trou, ch.-l. de l'arr.	
Le Fort-Liberté, ch.-l. de l'arr. Ouanaminthe,	Jacquezy, <i>q.</i> Le Terrier-Rouge, <i>p.</i> Daxabon, <i>q.</i>
Monte-Christ, chef-lieu de l'arr.	

STATISTIQUE
Division du territoire : division politique
DÉPARTEMENT DU NORD-EST

[Retour à la table des matières](#)

La limite de ce département suit celle du département du Nord, depuis la mer jusqu'au point seulement où elle rencontre la plus haute élévation des montagnes de Cibao, ensuite la chaîne de ces montagnes jusqu'à celle où la rivière Sévico prend sa source, descend cette rivière jusqu'à celle de Yuna et delà à la mer dans la baie de Samana, embrasse la presqu'île de Samana et règne le long de la côte, allant de

l'Est à l'Ouest jusqu'au point de la limite commune avec le département du Nord.

Le département du Nord-est, ci-devant *Cibao*, a pour chef-lieu *San-Yago*, et comprend les arrondissements, communes, paroisses ou quartiers suivants :

San-Yago chef-lieu de l'arr.	Anima, <i>p.</i>
Le Cotuy,	
La Véga,	
Macoris,	
Las Matas de la Sierra,	
Moca,	

Puerto-Plata, ch.-l. de l'arr.	Altamira. <i>p.</i>
--------------------------------	---------------------

STATISTIQUE

Division du territoire : division politique

DÉPARTEMENT DU SUD-EST

[Retour à la table des matières](#)

La limite de ce département prend du point où celle du département du Nord cesse d'être commune avec celle du département du Nord-est ; elle suit de l'Ouest à l'Est celle du département du Nord-est jusqu'à la baie de Samana, la côte Sud de cette baie jusqu'au Cap-Raphaël ; de ce point, le développement de la côte à l'Est et au Sud jusqu'à la rivière de Neybe, et se termine à l'Ouest par celle du département de l'Ouest et d'une portion de celle du département de l'Artibonite.

Le département du Sud-est, ci-devant *l'Ozama*, a pour chef-lieu *Santo-Domingo*, et comprend les arrondissements, communes, paroisses et quartiers suivants :

Santo-Domingo, ch. -1. de l'arr.
 Bani,
 Saint-Christophe,
 Seybo,
 Higuey,
 Samana , Savana de la Mar , *q.*
 Bayaguana, Los Minas,
 Los Llanos,
 Monte de Plata, Boya, *p.*
 [34]
 Azua, chef-lieu de l'arr. Neybe,
 Saint-Jean, ch.-1. de l'arr.
 Las-Matas, (Farfan de)
 Banica.

Nota. — Aucune loi n'a encore fixée les limites de ces deux derniers départements, non plus que celles de leurs arrondissements ; mais on a suivi les limites prescrites par la loi ci-dessus citée de l'Assemblée centrale, par le même motif qui a déterminé la Constitution à s'y référer pour les autres départements. — *Neybe* fait partie du département de l'Ouest, quoique de l'arrondissement d'Azua.

Quoiqu'il y ait soixante-seize communes, il n'y en a que soixante-trois qui envoient des députés à la Chambre des Représentants : la population des autres n'a pas paru nécessiter une représentation, n'étant pas encore assez élevée. Mais il y a en tout 69 Représentants que fournissent les départements, ainsi qu'il suit :

Du Sud	15	Communes	16	Représentants
De l'Ouest	14	Communes	16	Représentants
De l'Artibonite	7	Communes	8	Représentants
Du Nord	16	Communes	17	Représentants
Du Nord-est	5	Communes	5	Représentants
Du Sud-est	6	Communes	7	Représentants
	<u>63</u>	Communes	<u>69</u>	Représentants

Les chefs-Lieux de départements fournissent deux Représentants ; la capitale en fournit trois. Cependant San-Yago n'en fournit qu'un,

suivant l'arrêté du Président d'Haïti en date du 27 février 1822 : il est vrai que la population du Nord-est est moins élevée que celle du Sud-est ; et comparativement, ces deux départements, dont la population n'égale pas le septième des quatre autres, fournissent à la Chambre le cinquième des Représentants.

STATISTIQUE

DIVISION JUDICIAIRE

[Retour à la table des matières](#)

— *L'administration de la justice* divise le territoire de la République en huit juridictions civiles qui, comme on l'a déjà dit, réunissent aussi les attributions criminelles, correctionnelles et maritimes, ou d'amirauté, savoir :

les juridictions

Des Cayes,	des Gonaïves,
De Jérémie,	du Cap-Haïtien,
De Jacmel,	de San-Yago,
Du Port-au-Prince,	de Santo-Domingo.

Les Tribunaux civils siègent dans ces villes, chefs-lieux des ressorts. Les Tribunaux de commerce y siègent aussi et ont les mêmes ressorts.

Le Tribunal de cassation siège dans la capitale.

Chaque commune a un Tribunal de Paix dont le ressort a pour limites celles de sa commune et des paroisses ou quartiers qui en dépendent.

STATISTIQUE

DIVISION ADMINISTRATIVE

[Retour à la table des matières](#)

— *L'administration des finances* divise aussi le territoire en treize arrondissements financiers, savoir : les arrondissements :

Des Cayes,	de Saint-Marc.
D'Aquin,	des Gonaïves,
De Jérémie,	du Port-de-Paix,
De l'Anse d'Hainault,	du Cap-Haïtien,
De Miragoâne,	de Puerto-Plata,
De Jacmel,	de Santo-Domingo.
Du Port-au-Prince,	

[35]

Les Administrateurs résident dans ces villes dont les ports sont les seuls ouverts au commerce étranger. Ils ont sous leurs ordres les Trésoriers particuliers, les Directeurs de Douanes et les Garde-magasins de l'État à la même résidence ; et de plus, les Préposés d'administration qui, dans les autres communes, cumulent toutes les fonctions administratives.

Par rapport à l'impôt industriel (droits des patentes) les communes sont divisées en six classes.

STATISTIQUE

RELIGION

[Retour à la table des matières](#)

Le clergé de la République était naguères sous l'administration spirituelle de l'Archevêque de Santo-Domingo, primat des Indes, qui a volontairement abandonné son diocèse en 1830, pour se retirer à la Havane : cet archevêché fut érigé en 1547 par le Pape Paul III. Un Grand-Vicaire transmettait ses instructions pastorales à des Vicaires-Généraux qui eux-mêmes, avaient sous leur surveillance les pasteurs des paroisses. Mais, conformément à la Constitution, cette hiérarchie ecclésiastique ne formait pas un corps dans l'État : au Président d'Haïti seul il a toujours appartenu de nommer aux cures vacantes. Depuis le départ de l'Archevêque et du Grand-Vicaire, l'administration spirituelle est restée comme elle était avant l'année 1822 où les départements de l'Est ont été réunis à la République.

Les ministres du culte catholique sont payés sur les produits des caisses curiales que régissent des marguilliers sous la surveillance des Conseils de Notables : ils ont aussi les baptêmes, les mariages et les petites messes qui forment un casuel à leur seul, bénéfice. Il y a beaucoup de paroisses qui n'ont pas de caisses curiales : les curés profitent de tous les produits.

La religion *catholique, apostolique et romaine* est celle de l'État, étant professée par la majorité du peuple haïtien. Mais l'exercice de tous les autres cultes y est permis, pourvu que l'ordre public ne soit pas troublé.

Depuis 1817, le *méthodisme* s'est introduit en Haïti, d'abord par le séjour de deux étrangers pasteurs de ce culte, qui y vinrent pour propager la méthode de Lancaster, et ensuite par l'immigration des citoyens venus des États-Unis, aux frais du gouvernement. Les premiers s'attachèrent à faire beaucoup de prosélytes : ce qui occasionna au Port-au-Prince quelques légers troubles religieux dans les premiers temps.

Des *anabaptistes* sont aussi venus parmi les émigrants des États-Unis.

STATISTIQUE

ARMÉE

[Retour à la table des matières](#)

La force armée se divise en *garde nationale soldée* et en *garde nationale non-soldée*. La première comprend tous les hommes qui vivent sous les lois de la discipline militaire : la seconde comprend tous ceux en état de porter les armes, et la loi en fait un devoir dès l'âge de 15 ans, jusqu'à celui de 60.

L'état militaire a un effectif d'environ 40,000 hommes de toutes armes. Ils ne sont assujettis qu'à un service très-doux, en comparaison de celui que font les troupes réglées de bien d'autres États, lesquelles étant presque toujours casernées, sont tenues à une discipline très-sévère. Ordinairement, la moitié des militaires est en service chaque semaine dans les garnisons ou cantonnements respectifs, tandis que l'autre moitié a la liberté de se livrer aux différents travaux industriels et particulièrement à la culture des champs ; et à la moindre nécessité, ces soldats-citoyens accourent spontanément à leurs drapeaux.

La garde nationale non-soldée prend les armes le premier dimanche de chaque trimestre et passe *une* revue générale d'inspection dans les communes. [36] En cas de guerre, elle est assujettie aux lois militaires, partout où elle est employée activement.

Les commandants d'arrondissements ont sous leurs ordres les gardes nationales de leurs arrondissements respectifs : c'est à leurs réquisitions que se forment les conseils spéciaux qui jugent les délits militaires, et qui s'assemblent dans les chefs-lieux d'arrondissements.

STATISTIQUE

MARINE

[Retour à la table des matières](#)

La situation géographique d'Haïti semble inviter ses habitants à pratiquer la navigation, pour pouvoir mieux se mettre un jour en rapport avec les îles de l'archipel destinées, comme elle, à devenir autant d'États indépendant. Ses relations pourront aussi s'étendre directement avec les États-Unis et la Colombie ; (Tailleurs, la police de ses côtes réclame une marine militaire pour en repousser les pirates et protéger le cabotage. Durant la guerre civile de Christophe, les marins haïtiens de part et d'autre ont prouvé leur capacité à conduire les plus forts bâtiments et leur intrépidité dans ce genre de combats : à cette époque malheureuse, les flottilles étaient assez nombreuses. Aujourd'hui, la marine militaire se compose de quelques bâtiments de faible dimension. Les chantiers du Cap-Haïtien ont déjà donné un *bric*, et on en construit un autre en ce moment dont la force sera supérieure à celle du premier : ce résultat, qui prouve la possibilité des constructions navales dans un pays où se trouve le bois de la meilleure qualité, est particulièrement dû aux talents du colonel *Vilarceaux*, chef des mouvements du port du Cap-Haïtien.

STATISTIQUE

POPULATION, MOEURS

[Retour à la table des matières](#)

Avant la révolution, les recensements portaient la population de la partie ci-devant française à 520,000 âmes, parmi lesquelles on comptait 40,000 blancs ; et suivant M. de St.-Méry, dans la description de la partie ci-devant espagnole, la population de l'Est était évaluée à 125000 âmes. Mais on a toujours été d'opinion que ces recensements étaient forts inexacts. Ainsi, en évaluant pour toute l'île une population

de 7 à 800,000 âmes, en 1789, on peut croire que ce chiffre ne surpasserait pas de beaucoup la réalité.

Sans doute, les guerres qui ont eu lieu en Haïti depuis cette époque, les ravages qu'elles y ont occasionnés et les émigrations qu'elles ont entraînées ont dû diminuer sensiblement cette population. Néanmoins, tout porte-à croire que les pertes qu'elle a éprouvées ont été remplacées depuis la déclaration de l'indépendance et malgré la guerre civile allumée par la désastreuse ambition de H. Christophe. Il est facile de s'en convaincre par le nombre prodigieux d'enfants qu'on voit partout et par cette brillante jeunesse qui est répandue dans tous les départements. D'un autre côté, les citoyens venus en Haïti des États-Unis et des colonies de l'archipel ont contribué à accroître la population. Qu'on remarque aussi, que si d'anciennes habitations rurales ne comptent plus que peu de personnes où il existait jadis des ateliers considérables, le nombre des habitants des villes a beaucoup augmenté.

C'est peut-être à cette circonstance, au séjour dans les villes d'une foule de gens sortis des campagnes, que l'on doit l'opinion assez répandue qu'Haïti a été frappé d'une dépopulation considérable. Il en serait donc autrement, et l'État, ainsi que ces particuliers eux-mêmes, eût gagné beaucoup [37] si ce séjour n'était pas devenu si attrayant pour eux. Car, il est certain que dans les villes l'air est infiniment moins sain et les mortalités plus fréquentes, la vie est plus coûteuse et les moyens d'acquérir de l'aisance plus difficiles pour ceux qui, étant obligés de se créer une industrie quelconque pour suffire à leurs pressants besoins, sont exposés par là à bien des privations avant d'y parvenir. Or, il n'est pas douteux qu'une personne laborieuse peut facilement parvenir en peu de temps à une modeste aisance, en habitant avec persévérance la campagne; et lors même qu'elle n'y obtiendrait qu'une nourriture plus abondante et plus saine, avec la paix de l'âme qui résulte ordinairement de la satisfaction des premiers besoins, il en naîtrait certainement un moyen de plus pour hâter l'augmentation de la population.

En général, le peuple haïtien est capable d'industrie; mille moyens, outre l'agriculture, lui sont offerts pour arriver, peut-être en moins de vingt-cinq ans, à une grande prospérité; mais il ne fait pas tout ce qu'il aurait pu faire. Dans les villes, où il y a un surcroît d'habitants comme on vient de le dire, le travail ne manque pas; mais peu d'ouvriers s'offrent ou s'acquittent bien de leurs devoirs; une plus grande

partie reste inactifs et indifférents au bonheur qui dépend d'eux seuls ; ils aiment mieux végéter que vivre honorablement par le travail : et la sobriété du peuple des campagnes particulièrement est telle, qu'il lui suffit de peu d'efforts pour se procurer , les premiers besoins : de là, l'insouciance qu'on remarque parmi ces habitants pour se livrer à un travail régulier et assidu qui augmenterait considérablement les produits actuels. Cette règle générale souffre néanmoins d'honorables exceptions ; et les hommes d'un âge mûr, et surtout les anciens africains, sont ceux qui, dans les campagnes, sont les plus laborieux : la Jeunesse se livre plus volontiers à la fainéantise, à *l'oisiveté* qui est réellement *la mère de tous les vices*. Aussi, remarque-t-on que le crime le plus fréquemment commis est le *vol*, et que la plus grande partie des coupables sont des jeunes gens. D'un autre côté, tant d'occasions sont offertes aux gens oisifs, soit par la négligence de la police ou des propriétaires, soit par l'impossibilité où l'on est de mieux garder ses propriétés, qui doivent en effet reposer sur la foi publique, qu'on peut encore dire qu'il est même étonnant que le vol ne se commette pas plus souvent. Cette observation dépose certainement en faveur de ce peuple qui, d'ailleurs, commet beaucoup moins d'autres crimes, que les anciens peuples civilisés. Il est extrêmement rare de voir en Haïti de ces assassinats combinés dans le sang-froid d'une perversité cruelle : les meurtres et les blessures ne sont presque toujours que le résultat ; de passions violentes portées instantanément à une exaspération désordonnée, ou quelquefois l'effet de l'usage immodéré des liqueurs fortes dont il est à désirer que la trop grande consommation qui se fait en ce pays soit diminuée.

Cette consommation est due sans doute à la presque nullité de la fabrication du sucre qui augmente celle du sirop converti en rhum ou tafia, et à l'introduction des autres eaux-de-vie par le commerce étranger. Sous ce rapport, on doit souhaiter qu'il fût possible de trouver des moyens d'encourager la production du sucre, qui n'est malheureusement plus compté au nombre des denrées d'exportation et qui sert plutôt à la consommation intérieure. Que d'hommes d'un âge mûr sont abrutis, que de jeunes gens sont déjà dépravés par le fréquent usage de ces boissons dont l'infailible effet n'est pas seulement d'éloigner des études utiles, d'habituer à la fainéantise ; mais encore de créer une infinité de maux qui, s'ils ne détruisent pas promptement [38] les indivi-

dus, font naître prématurément chez eux une caducité dégoûtante. De là encore une cause qui s'oppose à l'accroissement de la population.

Malgré ce qu'on vient de dire, il faut néanmoins espérer que le goût de la propriété qui se répand chaque jour atténuera les désordres qui l'attaquent et rendra plus facile la tâche de l'autorité publique pour la garantir aux citoyens ; et le développement de l'industrie en étant une conséquence, l'amour du travail se propagera aussi nécessairement parmi les haïtiens pour lesquels on doit avoir quelque indulgence, si l'on se rappelle combien d'obstacles ils ont eu à surmonter pour parvenir à l'état de civilisation où ils sont arrivés. Il faut encore espérer que l'instruction, en se répandant parmi la population, fera reconnaître ce qu'il y a de réellement nuisible, de hideux et de dégoûtant dans l'usage immodéré des liqueurs fortes.

Mais, s'il est permis de reprocher quelques vices à ce peuple, on lui doit aussi la justice de dire qu'il possède beaucoup de qualités et non moins de vertus. Hospitalier et généreux, surtout envers les étrangers, ¹⁷ l'Haïtien n'est pas moins toujours disposé à repousser vigoureusement tous ceux qui oseraient attenter à l'Indépendance nationale, parce qu'il n'ignore pas qu'elle seule peut lui garantir la jouissance de la Liberté pour la conquête de laquelle il a fait tant de Sacrifices. Ce sentiment patriotique n'est pas seulement celui des hommes ; les femmes, les enfants même le partagent.

Une qualité qui est inséparable de la vertu hospitalière et de la générosité, c'est cette disposition de l'âme à compatir aux maux d'autrui ; c'est ce sentiment délicat qui nous porte à nous identifier, pour ainsi dire, au sort de nos semblables souffrants ou malheureux. Voyez cette Haïtienne qui soulage la faim du mendiant invalide : on croirait qu'elle ne fait que *l'aumône*. Non : un élan plus vertueux, plus religieux dirige cette main secourable vers l'infortuné : c'est la *charité* qui inspire cette femme compatissante et lui fait jouir d'un plaisir que la bonté de son cœur rend encore plus doux. Que de traits ne pourrait-on

¹⁷ On a vu d'anciens colons et d'autres français venir en Haïti, se livrer paisiblement à leurs affaires commerciales, et voyager avec sécurité dans l'intérieur du pays, après avoir imprimé des écrits injurieux contre les Haïtiens, où ils proposaient même des plans pour leur entière destruction, Quant aux autres étrangers, on sait qu'ils se sont toujours plu à rendre justice à leur hospitalité.

pas citer pour prouver cette généreuse pitié des deux sexes et qui ont eu lieu durant les teins orageux de notre révolution, en faveur de ceux-là mêmes qui, dans leur prospérité abusèrent si étrangement de leur position sociale !

Aux vertus qu'on vient de signaler, il faut ajouter en faveur des femmes haïtiennes, le sentiment de l'amour maternel qui les aveugle même quelquefois et les empêche de discerner ce qui est utile ou nuisible à leurs enfants ; et en général, les liens de famille créent entre les parents un attachement dont la tendresse est un éloge pour eux. Ces honorables sentiments font regretter que le lien légitime du mariage n'unisse pas davantage l'un et l'autre sexe ¹⁸ ; et bien que l'union naturelle ne compte pas moins de bons et fidèles époux que parmi ceux qui le sont légalement, on peut croire que les bonnes mœurs y gagneraient infiniment, puisqu'il en résulterait plus de fixité pour l'état conjugal et plus de confiance de la part des femmes qui n'ont que trop souvent reconnu qu'il suffit d'un caprice pour diminuer et détruire même un attachement sur lequel elles croyaient devoir compter pour toute la vie. D'un autre côté, les hommes réfléchiraient davantage sur les conséquences d'une infidélité qui, en divisant la famille, éloigne souvent les enfants du père ou de la mère et contribue puissamment à affaiblir les relations délicates de l'amour paternel et de la piété filiale. Une autre considération aussi morale, quoiqu'elle tienne à l'ordre politique, se rattache à l'union naturelle et à l'observation qui vient d'être faite : c'est la dispersion qui en résulte de la succession du père commun entre un grand [39] nombre d'enfants de mères différentes qui semblent alors rivaliser entre elles pour son anéantissement. Que de successions n'a-t-on pas vues ainsi réduites à rien par un partage prématuré que la jalousie provoquait, pour abandonner ensuite les infortunés enfants sans moyens d'existence, sans éducation, alors même qu'ils en auraient eu un plus grand besoin par la faiblesse de leur âge ! Ce résultat déplorable ne pourrait pas arriver cependant, si les per-

¹⁸ On doit faire observer ici que les mariages sont plus fréquents dans la partie de l'Est où la religion a eu peut-être plus d'influence sur les habitants. Dans les autres départements, l'union naturelle est un reste des mœurs coloniales que les préjugés de la couleur, *l'aristocratie de la peau*, faisaient prévaloir sur la loi divine, en portant les blancs à se croire *mésalliés*, s'ils épousaient une négresse ou une mulâtresse ; le Code Noir portait lui-même cette défense.

sonnes se liaient en légitime mariage ; car, la loi défend de reconnaître pour enfants ceux qu'un époux obtient par des liens différents, étant déjà marié ; et ces infortunés fruits de l'union illégitime, auxquels il ne peut donner son nom, ne peuvent prétendre au partage de la succession de leur père, puisqu'ils sont considérés comme *adultérins*, tandis que les enfants d'une même lit sont moins exposés à voir ruiner une succession que la mère commune cherche presque toujours, à conserver, par l'effet de l'amour maternel.

Quoique la population d'Haïti soit composée d'individus qui proviennent de différentes nations, les observations qu'on vient de présenter sont cependant applicables aux citoyens de tous les départements. Cela n'empêche pas que certaines habitudes font naître quelques diversités dans les mœurs. C'est à l'observateur attentif à les saisir, un ouvrage comme celui-ci ne pouvant entrer dans ces détails, ni exposer davantage ce qui tient au caractère moral de ce peuple.

STATISTIQUE

INSTRUCTION PUBLIQUE

[Retour à la table des matières](#)

Elle a été l'objet de la sollicitude du gouvernement dès la fondation de la République. Un Lycée dont l'établissement date de 1816, a été institué au Port-au-Prince par A. Pétion et organisé sous l'administration de son successeur qui a proposé au corps législatif la loi du 4 juillet 1820. On y enseigne les langues *latine, française, anglaise et espagnole, l'histoire, la géographie, les mathématiques, la morale, etc.* Cette institution fondée sur les vues les plus libérales, a eu successivement d'habiles directeurs et de bons professeurs dont les pénibles travaux ont été couronnés de grands succès : des jeunes gens, aussi recommandables par les lumières qu'ils ont acquises que par leur moralité, font honneur à la patrie qui n'a compté pour rien les frais qu'occasionne cet utile établissement. Ces succès mêmes font regretter que l'exiguïté des revenus publics ne permettent pas d'en former d'autres dans les chefs-lieux des autres départements ; et c'est sans doute à cette cause qu'il faut attribuer la suppression de l'Université de Santo-

Domingo qui était entretenue aux frais de l'État, et qui procurait à la jeunesse de cette partie les précieux avantages de l'instruction.

Cependant, une école nationale, fondée sur le système de Lancaster, y a été établie de même que dans les villes du Port-au-Prince, des Cayes, du Cap-Haïtien, de San-Yago, de Jacmel, de Jérémie, de Saint-Marc, du Port-de-Paix, du Mirebalais et de St.-Jean. La jeunesse y reçoit les premiers éléments de l'instruction, sous la direction de personnes préposées par le gouvernement, et la surveillance de commissions d'instruction publique qui, toutes, sont subordonnées à celle de la capitale, laquelle étant placée elle-même sous les yeux du Président d'Haïti, reçoit du chef de l'État l'impulsion qu'elle communique aux autres, ainsi qu'à toutes les institutions particulières établies dans les différentes communes, pour la propagation des lumières. Partout l'on s'efforce de procurer ces avantages inappréciables à une jeunesse intéressante qui est réellement ; l'espoir de la patrie : partout [40] aussi la plus grande partie de cette jeunesse (celle des villes surtout) se montre avide de connaissances. Cette observation, fondée sur la vérité, fait néanmoins assez pressentir que quelques jeunes gens, parvenus à l'âge où les passions se développent, négligent les études sérieuses et utiles, lorsque leur persévérance seule suffirait pour en vaincre l'aridité, en y employant des moments de loisir qui ne sont pas toujours consacrés à d'autres travaux que nécessite la vie sociale. On doit espérer que ce reproche ne sera pas toujours mérité, et que les progrès de la raison, en diminuant ce relâchement, convaincront aussi que, si les lumières sont utiles aux hommes, la modération ne leur est pas moins nécessaire, puisque cette vertu caractérise la sagesse et que sans elle les sentiments les plus généreux peuvent être souvent nuisibles.

La capitale a vu se former aussi dans son sein, depuis plusieurs années, une École de chirurgie dont les élèves ont fait beaucoup de progrès ; et plusieurs d'entre eux sont devenus officiers de santé de l'armée ; ce qui ne les empêche pas de pratiquer avec succès comme médecins.

STATISTIQUE

PRODUCTIONS, INDUSTRIE

[Retour à la table des matières](#)

Il est peu de pays qui offrent autant que cette île des richesses naturelles ; les trois règnes en fournissent abondamment.

Tout le monde sait quelle quantité d'or les premiers conquérants du Nouveau-Monde exportèrent de ce pays dont la population indigène fut détruite presque uniquement par les travaux pénibles auxquels elle fut condamnée dans les mines ; et l'on n'ignore pas non plus que leur exploitation cessa ou fut interdite avec la diminution rapide de ces malheureux et par la découverte des immenses mines du Mexique et du Pérou. Ces métaux précieux étaient plus communs dans la partie de l'Est ; et quoiqu'on en ait découvert dans les autres départements, les succès obtenus de leurs cultures firent défendre l'exploitation d'aucun métal. On ne saurait donc croire que les *mines d'or* d'Haïti aient été épuisées.

Des découvertes constatées donnent la certitude qu'il y existe aussi des mines *d'argent, de cuivre, de fer, de plomb, de mercure, d'antimoine, de sel gemme*. On y a encore trouvé des pierres précieuses, telles que le *diamant, l'émeraude, l'Agathe, etc.*, et d'autres productions du règne minéral, telles que le *soufre, le cristal, le marbre, de toutes couleurs, le charbon de terre, le porphire, l'albâtre, le jaspe, le silex, les granits, le talc, le spath, etc.*

Quant au règne animal, ses productions ne sont pas moins variées.

Le *bœuf* sert à la nourriture des habitants, de même que le *porc*, le *mouton* et le *cabrit* : les immenses troupeaux de ce premier quadrupède qu'on élève dans la partie orientale forment une branche d'industrie. Cet animal sert encore à l'exploitation des sucreries, de même que le *cheval*, et le *mulet*, qu'on emploie pour celle de toutes les denrées, et comme montures. *L'âne* n'est pas moins utile au laborieux cultivateur.

Les *oiseaux* offrent des espèces nombreuses dont beaucoup servent à la nourriture de l'homme, outre ceux qu'il élève dans l'état de domes-

ticité. Il en est de même des *poissons* que fournissent les rivières, les étangs et la mer. Enfin, *l'abeille* lui procure et son miel et sa cire.

Mais c'est au règne végétal surtout que l'haïtien doit sa principale subsistance et son bien-être ; c'est au grand nombre de ses productions qu'il pourrait facilement devoir une éclatante prospérité, si l'industrie agricole était professée comme elle peut l'être. L'histoire naturelle de l'île comprend dans ce règne ; une quantité considérable d'arbres, d'arbustes et de [41] plantes utiles : les premiers, comme bois de construction , d'ameublement ou denrées d'exportation, tels que *l'acajou*, *l'espinille*, le *noyer*, le *cèdre*, le *gayac*, le *brésillet*, le *campêche*, le *chêne-roble*, le *bois de fer*, *l'immortel*, le *capajos*, *l'ébène*, le *bois marbré*, le *baume vert*, le *tendre-acajou*, la *Sabine*, le *pin*, *l'épineux*, etc. ; ou comme arbres fruitiers, tels que *l'abricotier*, *l'oranger* , le *sapotiller*, *l'avocatier*, etc., et le majestueux *palmiste* dont toutes les parties sont utilisées. Des arbustes précieux fournissent aussi des denrées d'exportation, tels que le *cafier*, le *cotonnier*, le *cacaotier*, etc. Et parmi les plantes, la médecine s'en approprie une grande quantité, tandis que les autres servent aux différents besoins des habitants et à alimenter le commerce.

Les denrées que produit ce sol fertile et qui sont employées aux consommations intérieures ou à l'exportation, sont le *café*, le *coton*., le *sucre*, le *sirop*, le *rhum*, le *tafia*, le *cacao*, le *miel*, la *cire jaune*, *l'huile de palma-christi*, le *tabac*, *l'amidon*, le *gingembre*, la *banane*, la *patate*, les *pommes de terre*, le *manioc*, *l'igname*, le *tayo*, le *maïs*, le *riz* , le *mil*, les *pois* et *haricots* et autres légumes.

La principale industrie des haïtiens est *l'agriculture* : c'est à cette source première de toutes les richesses sociales qu'ils doivent l'existence du *commerce* tant intérieur qu'extérieur. Les produits agricoles sont donc les premiers revenus sur lesquels les habitants doivent compter : c'est aussi sur eux que se fondent principalement les revenus de l'État.

Après l'agriculture vient *l'industrie manufacturière* qui se borne, pour les haïtiens, à l'exercice de quelques arts et métiers où ils excellent, et à la fabrication ou préparation des principales denrées, telles que le sucre, le café, etc. Dans la plaine de l'Artibonite, on fabrique une toile de coton qui sert principalement aux hamacs : on en fait aussi de moins grossière pour les vêtements.

Les beaux-arts comptent très-peu d'industriels qui les professent, malgré l'étonnante facilité qu'ont en général les haïtiens à leur exercice. La musique et la peinture ont quelques artistes d'un talent remarquable.

Enfin, vient *l'industrie commerciale*. La loi distingue le commerce de *consignation*, du commerce *en gros* et du commerce *en détail*. Suivant ses dispositions, le premier genre ne doit être exercé que par les *négociants consignataires*, le second par les *marchands*, et le troisième par les *détaillants* : elle a réglé la quotité des marchandises que peuvent vendre à la fois les premiers aux marchands en gros ; aux détaillants ou aux autres particuliers.

La loi interdit aux étrangers la faculté d'exercer d'autre commerce que celui de consignation dans les ports ouverts, et que les arts ou métiers, dans ces ports, lorsqu'ils ont obtenu une licence à cet effet du Chef de l'État.

Le commerce intérieur est beaucoup facilité par les communications qu'établissent entre les diverses communes et dans leur territoire même les *chemins publics* qui sont la plupart très-bien entretenus par les corvées personnelles des habitants des campagnes et quelquefois de la garde nationale soldée. Il se fait encore au moyen du *cabotage* que font les marins haïtiens.

Le commerce extérieur se fait au moyen des relations établies entre Haïti et les États-Unis, l'Angleterre, la France, les villes anséatiques et les îles de St.-Thomas et de Curaçao.

[42]

STATISTIQUE

REVENUS PUBLICS

[Retour à la table des matières](#)

Ils consistent dans les différentes impositions que la loi établit sur l'industrie nationale, les produits agricoles, les revenus des biens urbains et l'importation des marchandises venues de l'étranger.

L'impôt établi sur les produits agricoles et celui fixé sur les marchandises importées pour la consommation intérieure, se perçoivent dans les douanes à l'expédition des bâtiments.

Le fisc a encore une branche de revenus dans la fabrication des monnaies nationales ; et les domaines publics, par la vente des immeubles urbains et ruraux ; l'affermage des boucheries et des bacs établis sur certaines rivières ; celui des salines et des cimetières enclos ; le produit des droits curiaux dans certaines communes, le timbre, l'enregistrement, etc., fournissent aussi leur contingent à la recette générale de l'État.

[42]

GÉOGRAPHIE DE L'ÎLE D'HAÏTI
*Précédée du précis et de la date des événements
les plus remarquables de son histoire.*

DESCRIPTION

Des Villes, Bourgs et Bourgades d'Haïti
par ordre alphabétique.

[Retour à la table des matières](#)

ABRICOTS. (Les) Ce bourg, situé sur la route de Jérémie à Tiburon, tire son nom de la prodigieuse quantité d'abricotiers qu'on trouva dans ce canton, lorsque les établissements en furent commencés. Moreau de St,-Méry rapporte qu'une opinion religieuse des indiens, naturels de l'île, avait placé dans ce lieu le paradis où les âmes des hommes justes et bons venaient se nourrir du fruit du *mameys* ou abricotier. Mais comme le mancenillier y croît aussi, ces insulaires pensaient que l'âme du méchant se nourrissait de son suc vénéneux. Ainsi, la croyance de l'immortalité de l'âme a été partagée par ces enfants de la nature! Dans toutes les contrées, dans tous les temps, les hommes les plus simples et les moins civilisés ont donc toujours associé cette consolante idée à la croyance d'un Dieu juste et éternel !.... En 1789, le bourg des Abricots ne comptait que 17 maisons et dépendait de la paroisse de Dalmarie : ses établissements ont augmenté depuis la révolution : son anse sert d'embarcadère pour les denrées qu'on exploite dans l'étendue de cette commune.

AOUL-DU-NORD. (1') Ce bourg servait anciennement d'embarcadère au fond de la baie de l'Acul où il est placé. Ch. Colomb y est entré le 21 Décembre 1492 : ce qui lui fit donner le nom de *Port de St.-Thomas* : le temps n'a pas respecté cette dénomination. C'est là que débarqua aussi le général Leclerc, en 1802, lors de l'invasion de l'expédition française. On prétend que c'est à l'Acul que se montra la *lèpre* pour la première fois, en 1709. La culture de *l'indigo bâtard* ou *marron* fut commencée pour la première fois, au 17e. Siècle, par un habitant-colon de cette commune. L'Acul est à 4 lieues du Cap-Haïtien. L'incendie du 22 Août 1791 commença dans cette commune. L'îlet-à-Bats, dans la baie de l'Acul est à 19° 48' 53" de latitude septentrionale et à 74°. 48' 35" de longitude occidentale du méridien de Paris.

[43]

ALTAMIERA. C'est une petite bourgade située sur la route de San-Yago à Puerto-Plata, dans une vallée : sa population est faible, elle a une église et forme ainsi une paroisse dépendant de l'arrondissement de Puerto-Plata. Il n'y a point de Juge de Paix.

AMINA. Cette bourgade, qui a une chapelle, est située sur la route de San-Yago à Daxabon, et sur la rive droite de la rivière de Amina qui lui a donné son nom, assez près du confluent de celle-ci et du grand Yaque. Elle forme une paroisse dépendant de l'arrondissement de San-Yago. Son établissement date depuis environ 60 ans : des hattes sont établies dans son voisinage.

ANGLAIS. (Les) Cette bourgade a été établie dans la petite plaine des *Anglais*, ainsi nommée à cause des fréquentes descentes qu'y faisaient les bâtiments de guerre de cette nation avant la révolution, l'anse qui s'y trouve offrant cet avantage. Elle est située sur le terrain de l'ancienne habitation sucrerie du Gravier et près de la petite rivière des Anglais qui est très-poissonneuse et qui fournit des carpes excellentes. Les Anglais forment un quartier de l'arrondissement des Cayes, sur la route de cette ville à Tiburon.

ANSE-À-VEAU. (1') L'établissement de ce bourg remonte à plus d'un siècle : son nom lui a été donné à cause du *Morne-à-Veau* sur

lequel on l'a établi. L'air y est pur et sain. Son église a été bâtie en 1740. Son port, qui offrait jadis un mouillage à des bâtiments assez forts, ne peut plus recevoir que de faibles barques : un banc de madrépores placé à son entrée s'étend chaque jour, tandis que le sable que charrie la petite rivière qui s'y jette, la comble à l'intérieur. L'Anse-à-Veau est le chef-lieu de l'arrondissement de Nippes et la résidence de celui qui le commande. Ce bourg correspond au point le plus occidental de la Gonâve. Sur la route de l'Anse-à-Veau au Petit-Trou se trouve un petit étang dont l'eau est saumâtre ; et dans cette commune, au canton de l'Acul des Savanes, le sol est chargé de fer et l'on y trouve aussi une pierre qui a du brillant et qui coupe le verre comme le diamant. Le général *Gérin* y a terminé une carrière qui fut longtemps digne de la liberté.

ANSE-D'EYNAUD. (1') Ce bourg est situé à l'anse qui portait le nom d'un colon dont l'habitation était dans son voisinage : il a été substitué à celui de l'Ilet-à-Pierre-Joseph, lors de l'évacuation des Anglais en 1798. Son port ayant été ouvert au commerce étranger, ce bourg a pris beaucoup d'accroissement : c'est le chef-lieu et la résidence du commandant de l'arrondissement de Tiburon. Les rochers, connus sous le nom de Baleines, près de l'Anse- D'EYNAUD, sont à 18° 29' 54" de latitude N et à 76° 55' 6" de longitude O.

ANSE-DU-CLERC. (1') Cette petite bourgade a dû son accroissement à l'insurrection de Goman : on en avait fait un poste militaire où les habitants du canton se réunissaient pour opposer en commun une défense aux insurgés dans des block-house. Il y a une anse qui offre un mouillage aux caboteurs. Son territoire forme un quartier de l'arrondissement de Jérémie.

AQUIN. Ch. Colomb mouilla dans le port d'Aquin en 1494 : les naturels du pays appelaient ce lieu *Yaquimo*. Alphonse Ojeda et Améric Vespuce, cet heureux usurpateur, y vinrent aussi le 5 Septembre 1499, après la fameuse expédition qui enleva à Colomb l'honneur de donner son nom au Nouveau-Monde qu'il avait découvert : ils y retournèrent en 1502 ; mais alors A. Vespuce, brouillé avec Ojeda, l'avait fait mettre aux fers. Les espagnols y bâtirent une ville qu'ils

nommèrent *Villa nueva de Yaquimo* et qui fut surnommée *Port du Brésil*, à cause de la grande quantité de brésillet qu'on

[44]

y trouvait alors. En 1606, cette ville était déjà abandonnée par eux. Vers 1660, les Boucaniers allèrent s'y établir, et leur prononciation en fit Aquin : ils fondèrent alors le bourg d'Aquin, éloigné de la ville actuelle d'environ une lieue et demie ; mais ce premier bourg était situé sur la rive gauche de la rivière d'Aquin : il fut transféré en 1714 à rendrait connu aujourd'hui sous le nom de *vieux bourg*, parce qu'en 1804, le gouvernement haïtien en ordonna la translation à la ville actuelle située à l'ancien embarcadère d'Aquin, ainsi que le projet en avait été formé en 1768 : le général Borgella, alors commandant de place, en est en quelque sorte le fondateur. Cette ville avait pris beaucoup d'accroissement par l'ouverture de son port : il fut fermé en 1826, et le gouvernement vint de le rouvrir pour procurer aux habitants de cet arrondissement les avantages qu'offre partout la communication directe avec le commerce étranger. La commune d'Aquin est réputée pour ses moutons, ses huîtres et ses truffes qui sont les meilleurs du pays. Sur les côtes d'Aquin se trouve un étang appelé *Étang salé* qui a une lieue de long sur une demi-lieue de largeur moyenne : il communique avec la mer. La commune d'Aquin a vu naître *Julien Baimond*, homme de couleur, qui présenta en France, en 1785, des mémoires au maréchal de Castries, ministre de la marine et des colonies, pour obtenir l'égalité des droits politiques entre les affranchis de St.-Domingue et les blancs. Ce même citoyen faillit devenir la victime de Page et Brulley sous la Convention, et devint ensuite membre de la commission civile dont Sonthonax était le chef en 1796. *Monbrun*, qui devint général en ce pays et en France, y est aussi né. Le dernier combat entre Rigaud et Toussaint eut lieu au vieux bourg. Aquin renferme les restes des généraux *Vaval* et *Francisque*. Le gros Rocher appelé le Diamant, dans la baie d'Aquin, est à 18° 13' 45" de latitude N. et à 75° 48' de longitude occidentale.

ARCAHAIE. (1') Ce bourg est situé à 11 lieues de Port-au-Prince, sur la route qui conduit à Saint-Marc, et sur la rive gauche de la petite rivière qui porte son nom. Il était régulièrement bâti ; mais il fut incendié, en 1802. Durant la guerre civile de Christophe, il était aban-

donné ; mais depuis 1820, sa reconstruction a commencé. Le gouvernement a fait réparer l'église : cet édifice est construit en maçonnerie. Quelques autres édifices publics et des maisons particulières ont été aussi reconstruits : un règlement de police défend de construire en paille, ce qui est cause que les maisons de cette nature sont placées sur la ligne qui touche les anciens fossés du bourg, fouillés du teins que les anglais y étaient en possession. La commune de l'Arcahaie tire son nom de la province de *Cayaha* dépendante du royaume de Xaragua. Elle est très productive en café : sa plaine est d'une fertilité étonnante pour le sucre, dont on fabrique peu en ce moment : le Port-au-Prince est le débouché de ces denrées, et le transport a lieu par mer. Les mines de fer et de cuivre sont abondantes dans les montagnes.

ASILE. (1') Ce quartier est en majeure partie enclavé dans l'arrondissement de Nippes. Anciennement, il y avait un bourg : il n'en est resté que la chapelle où le curé de l'Anse-à-Veau va quelquefois officier : elle est à 4 lieues de ce dernier bourg et à égale distance de l'embouchure de la rivière d'Aquin : elle fut bâtie en 1729. Le quartier de l'Asile est dans un terrain assez plat, puisqu'on y voyage en voiture depuis l'Anse-à-Veau jusqu'à Aquin, en parcourant une route de 10 lieues. Il n'y a point de commandant particulier.

AZUA. Cette ville, située sur la route de Saint-Jean et celle de Neybe à [45] Santo-Domingo, à près de deux lieues du rivage de la baie d'Ocoa, a remplacé l'ancienne ville de *Compostelle*, fondée en 1504 par Diego Colomb *et* renversée par le tremblement de terre du 18 Octobre 1751 : ce terrible événement ayant amené la mer jusque dans la ville, elle fut abandonnée, et on fonda alors la ville actuelle. Avant la révolution, on y comptait 300 maisons ; mais elles furent incendiées par ordre de Dessalines, à son retour du siège de Santo-Domingo. *Azua* est le nom indien que portait le territoire formant aujourd'hui cette commune, chef-lieu d'un arrondissement. On y fabriquait de très beau sucre et en grande quantité dans les premiers tems de la découverte : on voit encore les restes d'une sucrerie près de la rivière d'Ocoa et l'aqueduc dont l'eau faisait mouvoir le moulin. De nos jours, de petits établissements procurent encore du sucre très beau, et le sirop sert à confectionner un tafia ou rhum très réputé : les

oranges et toutes les autres productions du règne végétal y sont de la meilleure qualité. Azua produit aussi des bêtes-à-cornes, des bois d'acajou, de fustic, de gayac, etc. Il y a des eaux minérales dans les montagnes de Viajama, qui ont paru après le tremblement de terre de 1751, et des mines d'or dans la commune : l'exploitation en a été abandonnée depuis longtemps. *Fernand Cortez*, conquérant du Mexique, fut greffier de la municipalité de l'ancienne ville de Compostelle, avant d'avoir suivi Diego Vélasquez à Cube.

BAINET. Une baie de 1650 toises d'ouverture et de 930 toises de profondeur, sans aucun récif sur une côte qui en est garnie, a inspiré le nom que porte ce bourg, et dont l'orthographe ne s'accorde pas avec son origine. Les premiers établissements de cette commune remontent au temps de la Compagnie de Saint-Domingue qui l'avait dans son territoire. Son sol est montueux et entrecoupé par des ravines profondes : elle produit beaucoup de café, et sa population est très considérable.

BANI. Ce bourg est placé au milieu de la longueur E. et O. D'une plaine dont la surface quarrée est d'environ 80 lieues, et à 250 toises de la rivière de Bani, sur la route d'Azua à Santo-Domingo. Cette situation est l'une des plus agréables pour la vue et la santé ; car le voisinage de la rivière et l'élévation de cette plaine en rendent l'air fort sain. Des hattes sont établies dans cette commune dont la population est assez considérable ; elle fournit aussi le bel *acajou* de *Nisao*, du gayac, du café, du sucre, des cuirs en poil, et du sel marin que l'on tire des salines d'Ocoa.

BANICA. Ce bourg a été fondé en 1504 par Diego Vélasquez qui commandait alors la partie Sud de l'île, qui chassa les indiens réfugiés à la montagne de Bahoruco, et qui, après avoir été le conquérant de l'île de Cube, prépara la conquête du Mexique. Ce bourg était sans doute bien peuplé à cette époque : depuis, il a déchu comme tous les établissements des espagnols dans cette partie de l'île : il est placé sur la rive gauche de l'Artibonite, dans une savane qui est très jolie. On élève beaucoup de bêtes-à-cornes et autres animaux dans la plaine de

Banica ; et depuis quelques années, l'industrie a utilise les eaux de l'Artibonite pour le transport du bois d'acajou qu'elle retire de cette commune et des communes environnantes. A 2 lieues de Banica, se trouvent 4 sources d'eaux thermales dont les propriétés sont à-peu-près les mêmes que celles des eaux de Capaix, a Port-à-Piment : elles manquent aussi de bons établissements et d'un habile médecin pour diriger le traitement des malades qui y vont souvent. L'époque la plus convenable est d'Octobre en Mai, par rapport aux pluies considérables des autres mois.

BARADÈBES. (les) Cette bourgade, située sur la rive droite de la [46] rivière des Baraderes, a pris naissance dans les troubles de la révolution pendant lesquels on y avait construit un fort : son accroissement a continué durant l'insurrection de Goman, et malgré les incursions des insurgés, Une baie magnifique offre un abri aux bâtiments contre les vents du Nord qui règnent une grande partie de l'année sur ces cotes ; nombre d'îlets rendent encore le mouillage très sûr. Les pêcheurs y trouvent beaucoup de poissons et de carets dont l'écaille trouve un grand débit dans le commerce ; le café de ce quartier, où l'on cultive aussi beaucoup de vivres, n'est pas moins estimé. Les Baraderes fournissent encore de beaux bois de construction, et on y a trouvé de l'ébène. Le bourg est exposé aux débordements de la rivière qui a souvent occasionné des inondations. On vient d'y construire une chapelle.

BAYAGUANA est un bourg qui doit son établissement à la destruction des villes de Bayaha et Yaguana, arrivée en 1606 par ordre de la cour d'Espagne : son nom en indique l'étymologie. Il est situé dans une belle position et possède une jolie église achevée depuis peu d'années et bâtie en maçonnerie. Des troupeaux de bêtes-à-cornes, des cuirs en poil, un peu de café, etc. forment les produits de cette commune qui fait partie de l'arrondissement de Santo Domingo.

BOMBABDOPOLIS, établie récemment en comparaison des autres villes, tire son *nom* de celui d'un homme qui fut le bienfaiteur du fondateur de cette ville, qui a trouvé ainsi le moyen d'éterniser sa

reconnaissance. Placée à 5 lieues de la ville du Môle-Saint-Nicolas, elle fut la demeure des allemands amenés en ce pays et dont on voit encore quelques ans et beaucoup de leurs descendants : elle est située dans une grande plaine très fraîche, parce qu'elle est fort élevée au dessus de la mer. L'air y est pur, vif et sain. La plus grande partie de la commune de Bombardopolis, que l'on appelle souvent Bombarde, est propre aux hattes : les bêtes cavallines qui en proviennent sont fort estimées. La Plate-Forme, qui avait un bourg anciennement, est dans ce territoire ; son anse sert d'embarcadère aux habitants de Bombardopolis qui peuvent aussi embarquer leurs denrées à la baie de Henné très fréquentée par les pêcheurs. La Plate-Forme est à 19° 34'25" de latitude N. et à 75° 41' 17" de longitude O..

BORGNE, (le) Ce bourg qui est le chef-lieu de l'arrondissement de ce nom , a pris beaucoup d'accroissement depuis 1820 ; les édifices publics y ont été restaurés. Il est situé à l'embarcadère de l'ancien bourg qui n'existe plus sur la rive droite de la rivière du Borgne qui devient très dangereuse dans la saison des pluies. Le territoire de cet arrondissement est presque en montagnes qui produisent le plus beau café du département du Nord, On y cultive beaucoup de vivres et de légumes. Sur la gauche du chemin qui va du vieux bourg au Borgne , à cinq quarts de lieue de la mer , est une caverne divisée en sept voûtes ou grottes où l'on a trouvé des ossements humains , des fétiches et des fragments de vaisselle des indiens avec moulures. Il y a aussi dans cette commune un étang salé. La température y est fort douce, le thermomètre de Réaumur n'y montant pas au dessus de 22° et descendant jusqu'à 12°.

BOYA. À deux lieues N. E. de Monte-de-Plata , se trouve ce bourg fondé pour servir d'asile au cacique *Henri* et à 3 ou 400 indiens échappés comme lui du massacre des espagnols, et auxquels Charles-Quint *pardonna* la courageuse détermination qu'ils prirent de combattre leurs oppresseurs. D'autres indiens amenés de la Terre-Ferme et échappés des travaux pénibles des mines furent réunis aux premiers. Pendant longtemps le chef de ces [47] indiens portait le titre de *Cacique de l'île d'Haïti* et aucune relation ente eux et les espagnols n'avait confondu les races ; mais dans la suite, l'extinction« de ces in-

fortunés aborigènes amena ce mélange qui laisse encore : apercevoir de nos jours des traces du sang indien parmi les habitants de Boya. Ce bourg a une petite église élégamment bâtie en maçonnerie : il dépend de la commune de Monte-de-Plàta.

CAOBAS. (Las) Ce bourg dont l'établissement date d'environ 70 ans, n'était d'abord qu'une annexe de Banica, sous le gouvernement espagnol: c'était un poste militaire placé sur les limites des deux territoires français et espagnol. Durant la révolution, beaucoup de colons, qui servaient le roi d'Espagne pour rentrer en possession de leurs biens, s'y réfugièrent; et peu avant la réunion des départements de l'Est à la République, ce bourg dépendait en quelque sorte de l'arrondissement du Mirebalais par le grand nombre de citoyens de l'Ouest qui s'y fixèrent. Ses habitants ayant progressivement augmenté, le gouvernement en a fait une commune où sont tous les fonctionnaires publics que nécessite le service. Son territoire fournit des bêtes-à-cornes, des cuirs en poil, du coton, du sucre, du café, des bois d'acajou que charie l'Artibonite, et beaucoup de vivres.

CAP-HAITIEN. (Le) Cette ville qu'on appelait *Paris de Saint-Domingue* à cause de sa splendeur, a été longtemps désignée par les espagnols sous le nom de *Guarico* ; et les français en tirent le *Cap-Français*. Lorsque H. Christophe eut imaginé de se couronner roi, il la nomma *Cap-Henry*. Cette dénomination a cessé avec son règne tyrannique, et elle a pris celle qu'elle porte aujourd'hui. Ses premiers habitants furent les Flibustiers qui y vinrent en 1670 de la Tortue. Dans les premiers teins, ils souffrirent beaucoup des incursions que faisaient les espagnols dans cette partie pour détruire leurs établissements ; mais à mesure que la colonie naissante s'affermissait le Cap prenait aussi de l'accroissement et finit par offrir, avant la révolution, l'aspect d'une ville bien bâtie, devenue le centre du commerce et d'un luxe proportionné aux richesses de ses habitants. Ses malheurs commencèrent en 1793, par l'incendie qui eut lieu dans l'affaire de Galbaud et de Sonthonax. Incendiée de nouveau, à l'arrivée de l'expédition française, elle ne trouva pas un restaurateur en Christophe qui se plaisait, au contraire, à démolir des maisons entières de *sa bonne ville*. On y comptait autrefois six fontaines publiques, non compris celles des pri-

sons, des casernes, de l'ancien couvent des jésuites et de celui des religieuses. Huit places, bien entretenues, offraient chacune leur agrément et leur utilité. Tous les édifices publics de cette ville étaient supérieurs à ceux des autres lieux du pays : l'église surtout, achevée en 1774, est encore remarquable par l'élégance de son frontispice d'une architecture pleine de goût. Aujourd'hui, le Cap-Haïtien commence à sortir de ses ruines : des édifices publics et beaucoup de maisons particulières ont été reconstruits ou réparés; mais là, comme partout ailleurs où la révolution a occasionné des ravages, le temps seul amènera, une restauration qui nécessite préalablement de l'aisance parmi les citoyens. Cette ville a la figure d'un carré Joug, 1200 toises dans sa plus grande longueur et 600 toises de largeur. Ses rues sont payées et tirées au cordeau et se coupent à angles droits du Nord au Sud, et de l'Est à l'Ouest : elles ont, en général, 25 pieds de largeur : la rue Espagnole est la plus longue : il y en a 58 qui forment 260 îlets ou carrés, presque tous de 4 emplacements chacun. La plus grande partie des maisons ont été bâties en maçonnerie. Le port du Cap-Haïtien peut contenir une grande flotte ; on y a vu jusqu'à 600 bâtiments de toutes dimensions, [48] mais l'entrée de cette rade est difficile : le secours du pilote doit être toujours accepté. Un chantier de marine établi en ce lieu a déjà fourni plusieurs bâtiments à l'État, parmi lesquels un beau brick. La température du Cap-Haïtien est chaude : néanmoins le thermomètre de Réaumur descend quelquefois, durant l'hiver, à 16° : le terme opposé est 28°. Ses environs eurent des promenades fortes agréables : tout près de la ville est le morne du Haut-du-Cap où est une petite bourgade : c'est là qu'A. Pétion était campé lorsqu'il abandonna les français avec son régiment pour commencer la guerre de l'Indépendance. Lors de la prise de cette ville par Dessalines, les troupes indigènes étonnèrent leurs ennemis par l'intrépidité qu'elles y montrèrent et qui amena la capitulation de Rochambeau. Le Cap-Haïtien a été d'ailleurs le théâtre de grands événements durant la révolution. *V. Ogé J.-B. Chavannes* et leurs infortunés compagnons, et avant eux *Lacombe*, y périrent martyrs de la plus sainte cause ; mais là aussi, *Sonthonax* proclama le triomphe de la philanthropie sur l'orgueil et la cupidité, le 29 août 1793. Le respectable général *E. Magny* naquit en cette ville : il y mourut à la fin de 1827, après avoir sagement commandé cet arrondissement pendant sept années. Les productions du département du Nord y trouvent un débouché par le commerce

étranger auquel le port du Cap-Haïtien est ouvert. Il est à 19° 46' 24" de latitude N. et à 74° 37' 25" de longitude O..

CAVAILLON. L'établissement de ce bourg remonte à plus d'un siècle. Son érection en paroisse date de 1720 : il a une jolie église bâtie en maçonnerie, sur le côté Nord du chemin qui conduit de St.-Louis aux Cayes. La belle rivière qui porte le nom de ce bourg passe à l'Ouest : elle a en cet endroit environ 40 pieds de largeur : elle prend sa source dans les montagnes de la Hotte et est très dangereuse dans la saison des pluies. Ses eaux servent à fertiliser quelques sucreries placées dans la petite plaine de Cavailon où la charrue a obtenu d'heureux succès depuis quelques années. Les montagnes de cette commune produisent beaucoup de café très estimé. Son embarcadère où s'expédient les denrées est situé sur la rive droite de la rivière, à une lieue de son embouchure ; et la baie des Flamands qui est sur ses côtes offre un asile sûr aux bâtiments de commerce qui y vont hiverner. Le bas de la rivière a beaucoup de caïmans : elle charrie des morceaux de mine de fer. À l'Est du bourg est un gros morne appelé le *morne bleu* qui a plusieurs cavernes où l'on a trouvé des fétiches et d'autres preuves de l'habitation des indiens.

CAYES. (Les) L'établissement de cette ville, chef-lieu du département du Sud, date depuis un siècle : placée tout près de la plaine du Fond, elle a été toujours croissante et surtout depuis l'année 1812. Quoique de grands événements s'y soient passés durant la révolution, elle n'avait jamais éprouvé ces grands désastres auxquels furent en proie le Cap-Haïtien et le Port-au-Prince : cependant des ouragans plus ou moins violents et les inondations des rivières de l'Ilet et de la Ravine-du-Sud y ont fait naître quelquefois des craintes sérieuses. Mais le plus terrible fléau qu'elle ait encore éprouvé est l'ouragan qui a eu lieu dans la nuit du 12 au 13 Août 1831 : aux efforts violents du vent qui a brisé et renversé les édifices publics et particuliers, s'est jointe une inondation de toute la ville par les eaux de la mer élevées à plus de cinq pieds en certains endroits : plusieurs centaines de personnes ont été victimes de cet événement désastreux dont les ravages se sont étendus dans la plaine : les bâtiments qui ne trouvent point d'abri dans le port des Cayes et [49] qui vont pendant l'hivernage dans

les baies du Mesle et des Flamands, n'y ont eu aucune sûreté cette fois. L'entrée des Cayes par terre est magnifique : une chaussée, longue d'environ 800 toises, bordée de fossés qui servent à l'égout des eaux très abondantes dans les environs de la ville, conduit du lieu appelé *les quatre chemins*. (Carrefour où se rencontrent quatre grandes routes) au pont placé à son entrée. Les terrains des deux côtés de la chaussée sont élégamment bâtis, et de superbes jardins embellissent les maisons qui offrent ainsi, à proximité de la ville, les agréments d'un séjour champêtre. Avant l'ouragan, les édifices publics avaient tous été restaurés et de nouvelles fortifications construites pour défendre le port : divers ponts ont été élevés sur la *Ravine-du-Sud*, qui passe au Sud-ouest de la ville, pour faciliter ses communications avec le faubourg *Reynaud*. La fontaine construite sur la place du marché a été achevée depuis quelques années : d'autres moins grandes donnent de l'eau à l'hôpital, à l'arsenal et aux bâtiments de la rade. Toutes ces améliorations furent dues aux soins du général *Marion*, commandant de l'arrondissement, décédé aux Cayes le 20 Novembre 1831 et enterré à l'église. L'air de cette ville est assez malsain, à cause des eaux qui l'environnent de toutes parts et qu'on trouve à peu de profondeur. Il y a dans la plaine à Jacob, voisine des Cayes, une mine de fer. La plaine du Fond paraît être le lieu où a existé la ville espagnole *Salva Tieçra de la Zabana*, fondée en 1503 par Ovando et abandonnée en 1606. Des poteries y sont établies et fournissent des vases qui contiennent l'eau très fraîche. On y fabrique du sucre, du sirop et beaucoup de rhum ou tafia : le café, les vivres du pays et autres denrées sont aussi des productions de cet arrondissement. La ville des Cayes renferme les restes de plusieurs citoyens qui se sont rendus célèbres, tels que *Auger, Geffrard, Wagnac et André Rigaud* : ce dernier a été enterré à l'église, et les autres sur la place d'armes.

En 1816, ses habitants exercèrent une généreuse hospitalité envers les Colombiens qui avaient fui leur patrie, ayant parmi eux le célèbre Bolivar qui prépara aux Cayes, sous la protection de Pétion, l'expédition dont le succès amena la ruine de la puissance espagnole dans l'Amérique méridionale.

La ville est à 18° 11' 10" de latitude N. et à 76° 10' 30" de longitude O.

CAYES de JACMEL. (Les) Ce bourg est déjà très ancien, puisqu'en 1714 il formait un établissement assez considérable pour exiger l'érection de la paroisse des Cayes de Jacmel : mais son importance a cédé à celle acquise par Marigot devenue une commune, tandis que le bourg des Cayes de Jacmel est resté une paroisse. Ce nom de *Cayes* lui a été donné à cause des récifs qui sont ainsi dénommés, et qu'on trouve sur la côte voisine. C'est la même origine que le nom de la ville des Cayes, dans le Sud. Il y a une église. Ce bourg est à environ 4 lieues de la ville de Jacmel. On a trouvé dans son territoire quelques vestiges des établissements des indiens qui ont fait présumer qu'une population nombreuse habitait ce canton : des traces de deux mines indiquent qu'elles ont été exploitées par les espagnols : le minerai de fer et de cuivre y abonde, et le spath et le quartz se montrent à la superficie de la terre. Avant la révolution on cultivait du coton et de l'indigo dans ce quartier où l'on fait plus de café de nos jours.

CHARDONNIÈRES. (Les) Cette bourgade, situé sur la route des Coteaux à Tiburon, porte le nom donné à son anse, qui sert d'embarcadère aux habitations voisines, à cause des *Oursins* appelés *Chardons.*, que l'on trouve sur sa côte. Il n'y a que peu de maisons, et [50] de frêles barques peuvent seules y mouiller ; Le Tâpion des Chardonnière est à 18° 16' 10" de latitude N. et à 76° 35' 10" de longitude O.

CORAIL (le) Ce bourg porte le nom du terrain voisin qui n'était d'abord qu'un *corail* (lieu destiné à élever les pourceaux) ; Avant la révolution, il devint l'embarcadère d'une sucrerie qui avait remplacé le Corail : depuis, il est devenu un bourg, érigé en commune, qui servait de refuge aux habitants que les troubles politiques ne permettaient pas de rester sur leurs biens. Naguères encore, l'insurrection de la Grande-Anse forçait les citoyens de ce canton à s'y réunir pour repousser les révoltés qui réussirent néanmoins plusieurs fois à s'en emparer. Le canton des Caïmites et celui de Plymouth, si productif autrefois en café et où il était admis que venaient les plus beaux cafiers dit pays, produisant jusqu'à 5 livres de cette graine, sont situés dans cette commune : le temps ramènera lentement la production de la même quantité de cette excellente denrée, parce que la révolte de Goman a décimé la population de cette partie de la République. Le port de Co-

rail, garanti par de nombreux îlots, sert de carénage aux bâtiments de Jérémie qui s'y réfugient pendant les vents du Nord.

COTEAUX (les) La dénomination de ce bourg, situé sur la route des Cayes à Tiburon, est due à ce qu'il est, en quelque sorte, composé de coteaux qui, par une dégradation successive, viennent depuis la Hotte jusqu'à la mer : c'était un point d'embarquement pour les denrées des habitants qui y entretenaient la contrebande avec les étrangers. Ce bourg est assez joli, et possède une église. De forts bâtiments peuvent mouiller dans son petit port, La côte en est poissonneuse et la rivière des Coteaux fournit de beaux mulets.

COTES-DE-FER. (Les) C'est une bourgade située sur la route de Bainet à Aquin, près de la rivière de ce nom donné à cause des roches qui garnissent ces côtes, cette rivière sert de limite entre les départements de l'Ouest et du Sud.

COTUY. (Le) Cette ville a été fondée en 1505 par ordre d'Ovando ; alors elle s'appelait *Las Minas*, à cause des mines d'or et d'autres métaux qui se trouvent dans son territoire. En 1520, on cessa de les exploiter ; et en 1747, on en fouilla une de cuivre, fort abondante. Dans le voisinage de cette dernière sont deux mines d'aimant, elles sont, comme la précédente, dans la montagne de Maymon. Celle de l'Émeraude est ainsi appelée parce qu'elle recèle cette pierre précieuse. Dans la chaîne de Sévico et dans son voisinage, il y a du fer pur, de la meilleure qualité. La ville de Cotuy n'est pas très considérable : elle est à 30 lieues-de Santo-Domino, à 12 lieues de la Véga et à égale distance du fond de la baie de Samana, et enfin à une demi-lieue de la rivière de Yuna dont les eaux sont grossies par le Canin et une infinité d'autres qui jettent dans la baie de Samana le plus grand volume d'eau que charient dans la mer les rivières d'Haïti. Cette position, est une des plus avantageuses, par la facilité qu'il y aurait de rendre la Yuna navigable : par là on transporterait aisément les productions de toute cette plaine appelée la Véga-Réal. En ce mordent, les habitants de la commune du Cotuy cultivent le tabac dont la qualité est fort estimée : ils élèvent des bestiaux et particulièrement des pourceaux. Les bananiers

y sont très beaux : le cacaoyer y vient très bien aussi. En sortant du Cotuy pour aller à la Véga, on traverse la Yuna en canots, faits en cuir de bœuf, que dirigent et soutiennent des guides habitués à ce genre de passage, malgré [51] le danger que le caïman fait alors courir. Le Cotuy a dans son territoire le hameau d'Angolina, sur la route de la Véga.

CROIX-DES-BOUQUETS. (La) Ce bourg, placé à-peu-près au centre de la plaine de Cul-de-sac, a été établi en 1750, après qu'on eût décidé la translation de celui qui était établi sur la rive gauche de la grande-rivière, près de l'habitation Damiens, au lieu que l'on appelle encore *le vieux bourg*. La Croix-des-Bouquets avait une belle église très-bien bâtie ; mais elle fut incendiée durant la révolution. Elle devint le lieu principal de la réunion des hommes de couleur qui, sous la conduite de Pinchinat, de Bauvais, de Lambert, etc., prirent les armes pour conquérir les droits que l'orgueil colonial leur disputa si longtemps. On y a établi de nos jours un dépôt de matériel d'artillerie et autres objets de guerre. Dans la commune de la Croix-des-Bouquets se trouvent des sources d'eaux thermales, connu sous le nom de *sources puantes*, qui ont quelquefois guéri des maladies jugées incurables : elles sont sur la route de ce bourg et du Port-au-Prince à l'Arcahaie.

DALMARIE, nom indien que par corruption on avait changé en celui de *Dame Marie*, est un bourg dont l'établissement remonte à l'année 1776, et qui, avant cette époque, n'était qu'un simple embarcadère pour les habitants qui avaient obtenu des concessions dans ce quartier dès 1707. Avant la révolution, on s'était proposé d'y former une ville considérable dont les fortifications projetées eussent pu interdire l'accès de son port et de sa baie aux flottes anglaises qui, très souvent, y prenaient mouillage. Le site de ce bourg eût facilité ce projet, étant plat et très-sain. Les eaux thermales du bras gauche de la grande rivière de Jérémie sont dans la commune de Dalmarie et procurent beaucoup de soulagement à l'humanité souffrante : elles sont assez voisines de la curieuse montagne des *Mamelles* dont le sommet est garni d'une chaîne de roches-à-ravets très énormes et qui présentent de loin l'aspect des mamelles d'une vache. Le canton de Dalmarie

produit du café, du Cacao et d'autres denrées d'exportation et de consommation intérieure.

DAXAVON, que l'on appelle à tort *Dajabon*, *Dahabon* ou *Laxavon*, est une bourgade placée sur la rive droite de la rivière du Massacre dont le nom indien est *Guatapana* : elle a dû son établissement, vers le milieu du ; 18^e siècle, aux inquiétudes que causaient les français aux espagnols avant qu'ils n'eussent réglé les limites entre les deux colonies : c'était un poste avancé, placé à une demi-lieue de Ouanaminthe, et qui servait en même temps à surveiller la contrebande si redoutée du gouvernement espagnol. On élève des bestiaux dans ce canton.

DONDON. (Le) Le sol où est établi ce bourg est élevé d'environ 250 toises au dessus du niveau de la mer : toute l'étendue de cette commune est en montagnes entrecoupées et séparées par des vallées. Et des recèlent l'or, l'argent, le cuivre, le fer, l'antimoine, le marbre, le porphyre, l'albâtre le jaspe, l'Agathe, le silex, les grès, les granits , le talc, le spath, la terre glaise, des pétrifications et des cristallisations de tous les genres et une multitude de fossiles. Les productions des deux autres règnes n'y sont pas moins variées. C'est là que l'on a fait la première *culture* des *cafiers* venus de la Martinique, provenant des graines plantées au Terrier-Rouge. L'air y est généralement sain et tempéré. À une demi-lieue dans l'O.S.O. du bourg, sur la rive méridionale de la rivière du Dondon, dans une vallée étroite et solitaire, on trouve lu célèbre voûte appelée la *Voûte-à-Minguel*, du nom du premier Colons français [52 de cette commune. C'est là que, suivant Moreau de St-Méry, « chaque « année les Caciques des divers lieux venaient, à la tête de leurs sujets, « renouveler leurs hommages aux dieux de la patrie. L'opinion des insulaires était que le soleil et la lune avaient percé la voûte pour aller « éclairer le monde ; et les premiers hommes ayant osé imiter leur « exemple, ils avaient été métamorphosés par le soleil, en grenouilles, « en lézards, en oiseaux, etc., et les gardiens de la caverne en pierres. » À l'entrée de cette caverne sont deux masses informes, comme deux gardiens ou génies tutélaires. Le jésuite *Le Fers* qui a fourni à Charlevoix les principaux matériaux de son histoire de Saint-Domingue, est mort au Dondon ; et lors de la

révolution, cette cure était desservie par le fameux abbé de la Haye que l'on accuse d'avoir été le promoteur ou le directeur de l'insurrection des esclaves, dans le Nord. Le Dondon a vu naître l'infortuné *V. Ogé* qui périt martyr de la liberté et de l'égalité : le brave *Clervaux* y est mort en 1804.

ENNERY. Ce nom fut donné en 1776 à un canton de la paroisse de la Marmelade, lors du traité des limites entre les français et les espagnols, sous le gouvernement du comte d'Ennery. On y a bâti depuis un bourg auquel la flatterie des colons avait substitué le nom de *Louverture*, surnom de Toussaint, parce que ce général y possédait des immeubles. Ce bourg et son territoire dépendent de l'arrondissement des Gonaïves.

FORT-LIBERTÉ, (le) Les établissements de cette commune ont commencé vers 1701. Les espagnols, qui avaient construit un fort à l'entrée de la baie, appelaient la ville qu'ils fondèrent et qui fut abandonnée en 1606, *Bahiaha*, nom formé du mot *bahia* (baie) et de l'interjection *ha* pour exprimer l'admiration qu'excite cette magnifique baie. Lorsque les français eurent établi la ville actuelle, en 1725, ils la nommèrent également *Bahiaha*. Ce fut en 1731 que le nom de *Fort-Dauphin* lui fut donné ; et celui de *Fort-Liberté*, lui a été substitué dès l'époque de la fondation de la république française. Destinée à changer de nom, cette ville fut appelée *Fort-Royal* par Christophe durant son règne éphémère ; c'est là qu'il se fit nommer roi : elle a dû reprendre enfin celui qu'elle porte maintenant et qui est plus en harmonie avec nos mœurs républicaines. Sa température n'est pas saine : sa baie à 2 lieues de l'E. à l'O. sur une forte demi-lieue du N. au S. : elle pourrait contenir de nombreuses flottes qui y trouveraient un abri contre les vents : son entrée n'est que de 390 toises dans l'espace le plus étroit : plusieurs fortifications en défendent rapproche. La ville contient 19 rues formant 75 carrés ou îlets et 390 emplacements : ses rues ne sont point pavées : elle était la seconde du Nord par son importance avant la révolution. Cette commune a des mines d'or et de cuivre. Le 7 juillet 1794, les espagnols y commirent un affreux massacre sur les français, après s'en être emparés. Le Fort-Liberté est à 19° 42' 30" de latitude N. et à 74° de longitude O.

GONAÏVES. (Les) Érigée en paroisse en 1738, cette ville dont le nom est indien n'était qu'un bourg avant la révolution, malgré sa longue existence à cette époque : elle a pris de l'accroissement depuis, et surtout par l'ouverture de son port au commerce étranger qui y trouve un grand débouché et en exporte beaucoup de denrées des communes environnantes dont le café est fort estimé, ainsi que celui des Gonaïves et le coton qui en provient. Jadis on cultivait de l'indigo dans la plaine. La baie et le port des Gonaïves offrent de bons mouillages aux plus gros [53] vaisseaux. C'est dans ce port que les français embarquèrent le général Toussaint Louverture sur le vaisseau le *Héros* pour être conduit en France où il mourut : mais c'est aussi là que fut solennellement proclamé l'acte souverain de l'indépendance du peuple haïtien par les héros qui venaient de faire cette précieuse conquête. Dans la guerre civile allumée par Christophe, la valeur de Lamarre se montra par une heureuse tentative contre les Gonaïves qu'il enleva à l'ennemi presque sans coup-férir. Le morne Lapierre, près des Gonaïves, est à 19° 25 ; 35" de latitude N. et à 75° 10' 36" de longitude O..

GRANDS-BOIS, (les) Ce quartier est le plus important des cantons montagneux de la Croix-des-Bouquets et le plus productif en café qui y est d'une excellente qualité. Son nom lui vient de » beaux bois de haute futaie qu'on trouva dans son étendue de plus de 3 lieues, jusqu'aux anciennes limites qui formaient naguères encore deux territoires distincts en Haïti. Sa population est assez considérable : la fertilité du sol y attire les habitants. On y a construit récemment une chapelle.

GRAND-GOAVE. (le) Les espagnols y avaient établi une bourgade qu'ils appelaient *Aguava* et qui fut brûlée en 1592 : les français la rétablirent presque en même-temps que Léogane et lui donnèrent ce nom qui est sans doute la corruption du précédent. Cette commune produit beaucoup de café : l'air en est sain, et la température sèche. C'est là que commença la fatale guerre civile entre Toussaint et Rigaud. L'assemblée de révision s'y réunit en 1816 pour réviser la Constitution de la République.

GRANDE-RIVIÈRE, (la) Ce bourg érigé en paroisse sous le nom de *Sainte-Rose*, a perdu cette dénomination depuis longtemps pour conserver celle sous laquelle il est désigné comme chef-lieu d'un arrondissement du département du Nord : il éprouve souvent les effets des débordements de cette grande rivière que les indiens appelaient *Guaraouai*. La température de cette commune est très favorable à la santé ; car elle est réputée pour être le lieu de ce pays qui a montré le plus de centenaires. Dans les montagnes, le thermomètre descend quelquefois jusqu'à 9e au-dessus de zéro. On a toujours vanté les produits abondants de cette commune en vivres de toutes espèces. Dans les premiers temps de la révolution, V. Ogé, J.-B Chavannes, (qui y naquit) et environ 300 autres haïtiens y combattirent les tyrans coloniaux ; et là se trouvait aussi le fort de la *Sourde* à l'attaque duquel périt, en 1809, le brave *David-Troy*, colonel du 22e. régiment d'infanterie et sénateur de la République. Les premières *abeilles* venues de la partie de l'Est y furent naturalisées : elles provenaient de la Havane.

GROS-MORNE. (le) Ce bourg, situé sur la route des Gonaïves au Port-de-Paix, tire son nom d'une montagne qui est d'une grande hauteur et qui en est éloignée d'environ 2 lieues dans le Sud-est : son sommet est plat et arrose par plusieurs sources. L'air du Gros-Morne est très-sain. La rivière qui y passe, a 22 lieues de cours et se décharge à la mer en passant au Port-de-Paix.

HIGUEY est un bourg situé dans le département du Sud-est : assez près de la rivière de *Yuma* qui a son embouchure dans la baie de Higuey et qui forme ainsi un embarcadère pour les denrées de cette commune. Ce bourg est fort renommé à cause de la Vierge de *Alta-Gracia* à laquelle la superstition attribue des miracles étonnants. Cette Vierge, placée dans l'église de Higuey qui est bâtie en maçonnerie, est un petit tableau peint à l'huile : le cadre en est d'or massif, il a un pied de [54] longueur sur environ 10 pouces de largeur : des pierres précieuses regarnissent sur ses quatre faces. La couronne qui orne la tête de la Vierge est aussi en or et garnie des pierres les plus fines et

de toutes espèces. La superstition veut que cette vierge, ouvrage de l'homme, fut découverte sous un oranger : et qu'ayant été transportée à Santo-Domingo, elle s'en retourna à Higüey sous le même oranger: pendant une nuit : ce qui contraignit à en faire une copie que l'on voit dans une chapelle de la cathédrale de Santo-Domingo : Elle attribue à cette Vierge la guérison d'une infinité de maux résultant de maladies chroniques qui, quelquefois , ont été réellement guéries par une forte transpiration obtenue à l'aide d'un exercice considérable que font la plupart des pèlerins qui, partant de tous les points de l'île, font cette route de plus de cent lieues à pied. Selon elle encore, la Vierge ne se borne pas à, guérir les maux de l'humanité souffrante ; mais elle accorde aussi des grâces à qui sait l'implorer avec ferveur et remplir le vœu qu'une déplorable crédulité porte à faire dans des circonstances de douleurs , ou pour obtenir la fixité d'un tendre sentiment que l'on craint de voir se diriger sur un autre objet. Aussi, y a-t-il plus de *pèlerines* que de pèlerins parmi les visiteurs de Higüey ; et mesurant la bonté de la divinité sur les faiblesses de l'humanité, ils n'y vont jamais sans apporter de riches offrandes qui sont remises au prêtre desservant de l'église, *dépositaire désintéressé* de tous les dons faits à la Vierge et *interprète* des vœux qu'on lui adresse et des grâces qu'elle accorde, toujours en *promesses*. Pour être admis à l'église, lorsqu'on vient y faire un vœu, il faut faire chanter une messe que l'on paie, dit-on, douze gourdes au moins : pour obtenir la faveur de l'adoration de la Vierge, une autre messe qu'il faut encore payer. Il arrive souvent que la Vierge est fâchée contre ses adorateurs : alors elle devient invisible pour les paroissiens, ou paraît avec un visage colère, d'autres fois larmoyant si elle a des peines ; et ce changement de figures qui en impose aux pauvres crédules, s'obtient peut-être à l'aide des différents jeux de tableaux placés à l'église... Les productions de cette commune dont le terroir est d'une grande fertilité sont du café, du sucre, du coton, du bois d'acajou, des bêtes-à-cornes et leurs cuirs en poil, etc. Higüey était le siège de la cour du cacique *Cayacoa* qui commandait ce royaume.

HINCHE. C'est un des établissements les plus anciens de la partie de l'Est ; en 1504, il était déjà considérable. Ce bourg était ensuite devenu une ville, puisqu'on y comptait 500 maisons : en 1720, elle n'en avait que 120. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un bourg dont la popula-

tion a cependant beaucoup augmenté depuis 1822, par l'établissement de hattes fondées sur son territoire par des citoyens des départements de l'Ouest, de l'Artibonite et du Nord. La vallée de Gohave où il est situé est très favorable à l'élevage des bestiaux ; les nombreuses rivières qui l'arrosent, et surtout le Guayamuco sur le bord duquel Hinche est placé, rendent ce territoire très fertile. Ses bois d'acajou fournissent aussi un aliment à une industrie créée depuis peu d'années, à limitation de celle qui fonde le principal revenu du département du Sud-est. C'est à Hinche que furent arrêtés, le 20 Novembre 1790, l'infortuné V. Ogé et 23 autres de ses braves compagnons après l'insuccès de leur glorieuse levée de bouclier : de là, ils furent transférés à Santo-Domingo.

IROIS, (les) Ce lieu n'était jadis qu'un embarcadère où les habitants chargeaient leurs denrées : c'est ce qui a donné naissance à la bourgade qui porte [55] ce nom par lequel on distinguait anciennement dans les Antilles les Irlandais que le fanatisme religieux contraignit à s'expatrier. Les Irois sont un quartier de l'arrondissement de Tiburon : il y a dans son territoire des sources d'eaux thermales sur les bords de la grande rivière de Jérémie. Les anglais avaient fortifié ce lieu où la valeur du général Rigaud s'est montré dans la guerre qu'il leur fit. La Pointe des Irois est à 18° 22' 25" de latitude N. et à 76° 55' 52" de longitude O..

JACMEL. Cette ville qui a eu des accroissements considérables depuis la République, n'était d'abord qu'un très-petit bourg en 1698, lorsque la Compagnie de Saint-Domingue fut créée et l'obtint dans le territoire qui formait sa juridiction ; elle y fit construire des magasins. En 1789, elle n'avait que 160 maisons tant dans la basse que dans la haute ville. Aujourd'hui elle en compte de très belles bâties à étages et notamment dans la basse ville. Ces progrès rapides sont dus au commerce qu'a entretenu Jacmel avec l'étranger qui y a trouvé une grande consommation de ses marchandises par la nombreuse population de cet arrondissement, et beaucoup de denrées d'exportation. Tandis que dans la basse ville on respire un air chaud et étouffé, dans la haute l'air est pur et la température douce : on l'appelle *bélait* pour cette raison et parce qu'on y jouit aussi d'une vue très agréable sur la mer et la campagne. Les rues de cette ville sont étroites et ont le désagrément de

l'inégalité de son sol. A l'Ouest, est la grande rivière qui a son embouchure dans la baie de Jacmel : elle procure de l'eau aux habitants de la ville qui n'a point de fontaine. La baie est exposée aux vents du Sud qui y occasionnent souvent la perte des navires qu'ils y surprennent et qui, ordinairement, la fréquentent peu pendant l'hivernage : la mer vient toujours se briser avec force contre le rivage : la baie a 1870 toises d'ouverture et 1500 de profondeur. La position géographique de cette ville et sa baie lui donnent une grande importance sous le rapport politique : les fortifications qui dominant la rade en défendent facilement l'entrée, et du côté de la terre, le site montueux du béclair complète par lui-même et avec peu *de* moyens la défense militaire de Jacmel. Ses côtes-de-fer et les vents qui y règnent empêcheront toujours un blocus parfait de ce port, tandis que le Port-au-Prince et les autres villes du golfe de l'Ouest peuvent facilement en subir l'effet. Les communications de Jacmel avec la capitale ont lieu par plusieurs routes qui permettent, même aux piétons, de s'y rendre dans la même journée. Pendant la guerre civile entre Toussaint et Rigaud, Jacmel a soutenu un siège fameux dans nos annales ; sa défense et l'évacuation qui eut lieu à travers les forces considérables qui entouraient la place, font honneur aux talents militaires et au courage héroïque d'A. Pétion qui y commandait. Lors de la conspiration de Magloire, David-Troy y fit preuve d'une bravoure exemplaire en présence et contre quelques militaires de son régiment. Le général *Lamotte Aigron* y est mort, commandant de l'arrondissement : il a été inhumé dans le fort qui porte son nom. Jacmel a un palais national, un hôpital militaire, etc. Non loin de la ville, un superbe *moulin à vapeur* a été établi, pour la première fois dans l'île, et sert à l'exploitation d'une sucrerie dont les produits ne correspondent plus à l'utilité de cette machine »

JACQUEZY est un des quartiers de l'arrondissement du Trou. C'est une bourgade établie à l'embarcadère où l'on transporte les denrées de [56] cet arrondissement, et qui se trouve entre la "baie du Fort-Liberté, et celle de Caracol.

JEAN-RABEL. Ce bourg a dû son existence à son église qui était bâtie en ce lieu avant 1743 que ses habitants obtinrent la permission de l'établir. Il est situé à une forte lieue de son embarcadère situé lui-

même à l'embouchure de la rivière de Jean-Rabel qui se jette à la mer dans l'anse du même nom. Autrefois, cette commune produisait un indigo d'une qualité supérieure : ce qui démontre que son sol est très propice à cet utile plante. Les salines naturelles du grand et du petit Port-à-l'Ecu produisent au printemps du sel très blanc et d'une cristallisation régulière : on y élève des bestiaux. Le sol de ces cantons offre toutes les espèces de raquettes ou *opuntia*, du gayac, de l'ébène, du gri-gri et d'autres bois de construction. On y trouve aussi des sources, d'eaux minérales ferrugineuses et salées : l'amertume de ces dernières annonce l'existence de mines de sel gemme. C'est dans le port de Jean-Babel que le brave *Derenoncourt* fit sauter le garde-côte la *Constitution* qu'il commandait en 1807, pour ne pas être pris par un bric de guerre de Christophe qui vint l'y attaquer. La pointe de Jean-Rabel est à 19° 55' 10" de latitude N et à 75° 39' 52" de longitude O..

JÉRÉMIE. Le premier établissement de cette ville était entre la rivière de la Voldroque et la Grande-Rivière de Jérémie : on nomme encore ce lieu le *vieux bourg*. La ville actuelle fut tracée en 1756 : c'était auparavant le *Trou-Jérémie*, du nom d'un pêcheur qui l'habitait. Elle est située à la chute d'une montagne, dans une position agréable par son élévation. L'air y est pur et sain, et la température très-douce. Jérémie est divisé en haute et basse ville : la première a la forme d'un carré long, et la basse ville suit la forme de l'anse où se trouve le port. Ce port n'offre aucun abri contre les vents du Nord qui règnent une grande partie de l'année sur les côtes de la Grande-Anse ; et de fréquents raz-de-marée viennent ajouter aux dangers que courent les bâtiments. Aussi ce port n'est-il fréquenté que par le commerce des États-Unis, les bâtiments de cette nation séjournant fort peu de temps pour vendre leurs cargaisons et se charger de denrées, principalement du café dont le cabotage emporte une grande partie au Port-au-Prince où le prix est presque toujours préférable à celui de Jérémie. La Grande-Rivière, qui a son embouchure à 900 toises de la ville, est l'une des plus considérables du pays : elle a environ 25 lieues de cours, à partir des montagnes de la Cahouane, qui font partie de la chaîne de la Hotte, où elle prend sa source : une infinité de ruisseaux et d'autres rivières grossissent ses eaux. Aussi, rien n'est plus agréable que la vue pittoresque du canton de la Grande-Rivière, prise soit de l'habitation Breteuil ou du fort Marfranc. Les grottes, les cavernes, les

entonnoirs, les masses montueuses que l'on trouve dans cet arrondissement, tout annonce que de grands phénomènes y ont eu lieu. Dans les troubles révolutionnaires, les colons de la Grande-Anse furent les premiers à se coaliser pour repousser les justes prétentions des hommes de couleur et la volonté de l'Assemblée nationale qui les appela à l'égalité politique : ce sont encore eux qui conclurent les premiers la convention qui soumit successivement divers quartiers de l'île aux anglais. L'arrondissement de Jérémie souffrit étonnamment des désastreux effets de la révolte de *Go-man* qui y organisa le brigandage durant près de 14 ans. On doit la fin de cette révolte, d'abord à la douceur de l'administration de feu le général *Bazelais*, à qui À. Pétion confia le commandement des arrondissements [57] de Jérémie et de Tiburon, et qui obtint la soumission de plusieurs chefs des révoltés ; et ensuite, à la ferme volonté du Président Boyer qui en décida l'extinction. Jérémie renferme les restes de *Férou*, l'un des signataires de l'acte d'Indépendance, enterré au fort Marfranc et de *Blanchet* jeune, président de l'assemblée constituante, enterré sur la place d'armes, ainsi que *H. Féry*, qui fut commandant de place. La pointe de Jérémie est à 18° 40' de latitude N et à 76° 33' 48" de longitude O..

LAS MATAS. (Farfan de) Ce bourg doit son établissement à une chapelle qui y fut bâtie dans le siècle dernier pour servir aux habitants des hattes circonvoisines : il a pris de l'accroissement avec le temps par l'augmentation de ces hattes, surtout depuis 1822 que des habitants de l'Ouest et de l'Artibonite se sont fixés dans ces belles savanes. Depuis cette époque, Las Matas forme une commune indépendante de Banica dont elle dépendait autrefois. La température y est douce, même en été. Ce bourg possède une église bâtie en bois et couverte en aissantes : il est situé sur la grande route du Port-au-Prince à Santo-Domingo, à 10 lieues de Saint-Jean. Las Matas fourni beaucoup de bêtes-à-cornes à la consommation de l'Ouest et du Sud. On produit beaucoup de denrées alimentaires dans son territoire, du sucre et du café pour l'usage des habitants, des cuirs en poil pour l'exportation, etc.

LAS MATAS DE LA SIERRA, ou *San José de Las Matas*, est un bourg dépendant de l'arrondissement de San-Yago, et dont la popula-

tion n'est pas nombreuse. Les productions de cette commune sont les mêmes que dans tout l'arrondissement.

LÉOGANE. À 4000 toises dans l'Est-Sud-est de Léogane était bâtie en 1504 la ville de *Santa-Maria-de-la-Fera-Paz* par Ovando, après qu'il eut arrêté *Anacoana*, reine du royaume de Xaragua, sœur du cacique Béhéchio auquel elle succéda et veuve de Caonabo, cacique de Maguana, laquelle fut tuée à Santo-Domingo. Sainte-Marie-de-la-Vraie-Paix fut remplacée par une ville autre que les espagnols établirent vers la pointe de Léogane et qu'ils appelèrent *Sainte-Marie-du-Port* ; mais le nom indien *Yaguana*, qui désignait ce lieu, prévalut toujours. En 1606, cette ville fut détruite par ordre delà cour d'Espagne ; et ce n'est que vers 1663 que les boucaniers y commencèrent quelques établissements dont les progrès suivirent ceux des cultures qu'ils faisaient dans cette paroisse. Dans les premiers temps, il y eut un bourg à l'Ester et un autre à la Petite-Rivière qui furent ensuite réunis pour former la ville de *Léogane*, par une prononciation vicieuse de *Yaguana*. Elle est à 1200 toises de la mer : elle fut le siège du gouvernement colonial durant plusieurs années, et jusqu'à ce qu'il se transportât au Port-au-Prince, devenu la capitale de la colonie. Elle a la forme d'un carré long dont les deux grand côtés ont 400 toises et les deux petits 320 toises : 15 rues et plusieurs ruelles séparent 25 îlets inégaux ; elles ne sont point pavées ; mais le sol sablonneux de cette ville égoutte les eaux pluviales en plusieurs endroit » : en d'autres, elles stagnent. En 1789, cette ville comptait 280 maisons et présentait un ensemble fort élégant : son église était belle, aérée, élevée et spacieuse ; mais l'incendie survenu à l'invasion française en 1802, avait détruit cette ville que la proximité de plusieurs sucreries rendait encore plus agréable. *Larnage*, le plus habile et le plus vertueux gouverneur de l'ancienne colonie, a été enterré à l'église de Léogane , en 1746. Cette ville renferme aussi les dépouilles mortelles du brave général *A. Gédéon*, mort en 1827, et de *Marc Borno*, qui fut [58] un des premiers à prendre les armes contre les colons. La plaine de Léogane produit du sucre, du sirop, du tafia pour la consommation intérieure ; ses cantons montagneux produisent beaucoup de café qui trouve un débouché facile à Port-au-Prince. La rade de Léogane où se trouve l'embarcadère du bourg Çà-ira, du nom du fort qui y a été construit, est foraine et n'offre point d'abri aux bâtiments. La première habitation

sucrerie de la ci-devant partie française est celle connue sous le nom de Deslandes. La température de cette commune est douce et l'air fort sain. Le fort Ça-ira est à 18° 32' 15" de latitude N. et à 75° 5' 15" de longitude O..

LIMBE. (le) Ce bourg dont un arrondissement porte le nom sans qu'il en soit le chef-lieu, a pris naissance en 1715 par l'établissement d'une chapelle. Eu 1789, il était peu considérable ; mais 22 sucreries placées dans sa petite plaine lui donnaient quelque importance. La rivière du Limbe passe près de ce bourg : elle est fort dangereuse pendant les pluies, et chaque année des imprudences en sont victimes. L'air y est froid et humide. On a trouvé dans cette commune, avant la révolution, une mine de *lapis lazuli* avec laquelle on a fait de là peinture bleue ; on y a trouvé aussi de l'ocre. C'est dans cette commune qu'habitait le colon *Belin de Villmeuve* au génie industriel duquel on a dû beaucoup d'améliorations dans la fabrication du sucre et de simplification dans le moulin et les autres machines qui servent à la production de cette denrée. Le Limbe a été aussi le théâtre des forfaits de l'africain *Macandal* dont le nom est devenu de nos jours un terme légal qui sert à qualifier tout individu qui s'occupe à duper les crédules par l'emploi des fétiches et autres sortilèges dont le but ne serait point d'effectuer des crimes ni même de simples délits. Mais anciennement, on entendait par *macandals* ceux qui, comme celui du Limbe, employaient les poisons pour donner la mort aux hommes. Macandal fut longtemps errant dans les bois, et enfin arrêté 5 condamné et brûlé vif, en 1758, dans la ville du Cap-Haïtien.

LIMONADE, Ce bourg, qui forme une paroisse ou quartier de l'arrondissement du Cap-Haïtien, a eu ses premiers établissements dans le 17e. siècle. La paroisse possède une jolie église de maçonnerie bâtie sur le modèle de celle du Cap-Haïtien, en 1777, à environ 2 lieues de ce bourg. C'est dans cette église que Christophe fut frappé d'apoplexie, le 15 Août 1820, pendant l'office divin. On a trouvé avant la révolution sur une habitation de Limonade, une ancre que l'on a supposée être celle de la caravelle de Colomb qui périt dans la nuit du 24 au 25 Décembre 1492 ; et sur une autre habitation on a trouvé les fondements d'un fort considéré comme celui de la *Nativité* construit en

Janvier 1493 par lui : non loin de ces ruines, et en fouillant un canal pour la même habitation , on a découvert en 1784, 25 cadavres qui ont paru être ceux des espagnols tués par les indiens en l'absence de Colomb : des fourchettes de fer et des pièces de cuivre y ont été trouvées aussi. La plaine de Limonade est une des plus fertiles en sucre. On a trouvé plusieurs mines dans cette paroisse : la plus commune est celle d'aimant du petit morne à Békly, du nom d'un anglais à qui il avait appartenu : ce morne est souvent frappé de la foudre.

LOS LLANOS. Ce bourg, qui porte le nom des plaines où il est situé, a été établi sur la route de Santo-Domingo à Seybo , à l'extrémité méridionale de l'immense savane appelée *Guavatico*. Sa population est peu considérable : la culture des cannes à sucre et du cafier, les bois d'acajou et de fustic, et les bêtes-à-cornes, occupent ses habitants ; [59] ils embarquent ces denrées à l'embouchure de la rivière de Macaris et au port d'André, sur la côte Sud de l'île.

MACORIS. Ce bourg, qui forme une commune, est situé à environ 4 lieues de San-Yago. Ovando y avait fait construire la forteresse de la *Magdeleine*, en 1504, pour contenir les indiens; et vers 1760, on y bâtit une chapelle qui donna naissance à ce bourg, de l'arrondissement de San- Yago.

MARCHAND. C'est une très-petite bourgade qui eût été la ville impériale de *Dessalines*, et la capitale du pays, si ce chef du gouvernement n'eût pas contraint le peuple à détruire en lui la tyrannie. Aujourd'hui, ce lieu est un poste militaire : il est situé dans la commune de la Petite-Rivière de l'Artibonite. Des fortifications y avaient été commencées : c'est en les construisant que les militaires créèrent un chant et une danse, sous le nom de *Carabinier*, pour se délasser de leurs travaux guerriers : cette danse nationale, perfectionnée dans la suite par les grâces haïtiennes, fait aujourd'hui les délices des réunions où la jeunesse se livre à cet innocent amusement.

MARIGOT. C'est un bourg formant une commune de l'arrondissement de Jacmel : avant la révolution, il n'était qu'un simple embar-

cadère et a pris des accroissements successifs depuis cette époque. On cultive beaucoup de café dans cette commune, et cette denrée est portée à Jacmel où elle est vendue pour l'exportation. Marigot est à sept lieues de la ville, sur la route, qui conduit au Sale-Trou et aux Anses-à-Pitre.

MARMELADE. (1a) Ce nom a été donné à ce bourget à l'un de ses cantons, à cause *des* pluies fréquentes qui font de son sol une espèce de bouillie ou *marmelade*. La température en est très-fraîche. Le sol de cette commune est très-élevé et montueux ; et, le café y produit beaucoup. On y trouve des mines de cuivre, et du soufre. La Marmelade est le chef-lieu de l'arrondissement de ce nom.

MILOT. Ce lieu, qui s'appelait *Sans-Souci* sous Christophe, qui y avait sa principale résidence, formait naguères une paroisse à cause de son église bâtie en rotonde et couverte en ardoises ; elle s'est écroulée. On y voit le palais du roi *'Henri 1er.*, composé de plusieurs pièces dont l'architecture est assez élégante. Deux portes principales en forment l'entrée ; et des jardins placés sur le derrière de ces édifices embellissaient ce séjour, surtout par l'eau qui y coulait en abondance et dans tous les sens. On y voit encore le fameux *caïmitier* sous lequel ce méchant rendait ses arrêts de mort Des casernes pour ses gardes étaient bâties et existent encore sur la route de Milot à la citadelle *Laferrière*. Cette forteresse est située sur la chaîne d'une haute montagne appelé anciennement le Bonnet-à-l'Evêque, dont l'élévation est cause qu'on l'aperçoit d'assez loin en mer, en sortant de Puerto-Plata pour aller au Cap-Haïtien : de cette dernière ville on aperçoit aussi cette forteresse qui semble défier les nuages qui la dérobent si souvent à la vue. Un immense matériel d'artillerie forme la défense de cette citadelle dont Christophe avait fait le boulevard de l'indépendance contre l'invasion étrangère : un coup de tonnerre en fit sauter une partie en 1817, en communiquant le feu à l'une de ses poudrières ; mais elle fut réparée. Un assez grand logement est établi dans l'intérieur de la citadelle, et des casernes y existent aussi pour les troupes qui la défendaient. Christophe y avait placé ses trésors, ses archives et d'autres objets précieux , des armes et des munitions : il y a été enterré par les soins de sa famille ; un hamac ; employé au transport de son [60] ca-

davre depuis Sans-Souci, lui a servi de linceul. L'eau que l'on boit des citernes est excellente et très-fraîche. À peu de distance de cette forteresse, dont l'édification a coûté la vie à des milliers d'hommes et de femmes qui y travaillaient, et où Christophe a fait ; mourir beaucoup d'autres dans les noirs cachots qu'elle renferme, est une autre résidence *royale* appelée *palais du ramier*. C'est une longue maison distribuée en plusieurs chambres, avec une salle de billard et des magasins et logements pour les domestiques. Des jardins de fleurs ornaient ce séjour ou l'air est frais et pur.

MIRAGOANE. Cette ville, dont l'accroissement a été fort rapide depuis 1812, n'était d'abord qu'un embarcadère pour les denrées de l'ancienne paroisse du Fond-des-Nègres, et elle devint ensuite un bourg : le premier embarcadère était même situé au Trou-Mithon, à une lieue de Miragoâne. C'est à la permission donnée au commerce étranger d'y conduire ses bâtiments que cette ville a dû son extension qui a été telle que là où mouillaient de fortes barques, des maisons existent par les remblais qu'on y a faits et qui ont reculé les limites de la mer. Cette commune fournit beaucoup de café, et le port de Miragoâne offre un asile sûr aux plus gros bâtiments, excepté contre les vents du Nord. À une lieue et demie de cette ville est l'Étang de Miragoâne dont les eaux sortent au Carénage, après avoir passé sous des rochers, et servent de boisson aux habitants de la ville. Le beau canton du Rochelois fait partie de la commune de Miragoâne : on cultive le café sur cette montagne dont le terrain est plat et offre la facilité d'y voyager en voitures. Miragoâne est à 18° 26' 45" de latitude N. et à 75° 32' 39" de longitude O..

MIREBALAIS. (le) Ce bourg, qui porte le nom d'un quartier assez étendu, est établi sur un plateau qui est une espèce de presqu'île formée par la rivière de l'Artibonite qui passe au Nord, et par les rivières de la Tumbe et du Bourg. Il a dû son existence à l'établissement d'une église autour de laquelle furent construites des maisons couvertes de paille qui furent incendiées, ainsi que l'église, en 1749 : il fut immédiatement reconstruit et son église rebâtie en maçonnerie : elle fut dédiée à Saint-Louis, comme la précédente, ce qui porte bien des gens à désigner ce bourg par le nom de ce saint. Le nom de *Mireba-*

lais a été donné à ce quartier par des colons qui y trouvèrent de la ressemblance avec un canton du Poitou en France, par rapport au grand nombre d'animaux sauvages qu'ils y trouvèrent. La plaine de ce quartier est en effet très-propre aux bestiaux qu'on y élève en quantité : car les bons terrains ne le sont devenus que par le limon qu'y déposent l'Artibonite et les autres rivières qui l'arrosent, telles que le Fer-à-Cheval, la Gascogne, la Tumble, etc. Le sol des montagnes produit d'excellent café et beaucoup de denrées alimentaires. Le climat du Mirebalais est très-sain, quoique la température en général y soit sèche. On trouve des sources d'eaux thermales à la limite du Mirebalais et de la Petite-Rivière de l'Artibonite, sur la rive droite de ce fleuve, près d'une grotte dont l'entrée est de 100 pieds de largeur et qui est fort étendue ; et ensuite à la ravine Chaude, ainsi appelée à cause de la chaleur de ses eaux. Le quartier du Mirebalais a toujours été considéré comme un lieu très-important sous le rapport de la défense militaire contre un ennemi dont l'invasion y pénétrerait ; il avait fixé l'attention du gouvernement colonial ; et celui de la République a fait de ce bourg un dépôt de matériel de guerre et autres objets précieux. Moreau de Saint-Méry dit que « enveloppé de montagnes et environné [61] de défilés, le Mirebalais peut servir de dernière ressource et l'homme de génie en ferait un champ de gloire » ». Les hommes de couleur, réunis à l'église de ce bourg le 7 Août 1791, nommèrent P. Pinchinat leur *président*. Le Port-au-Prince est le débouché naturel des denrées du Mirebalais par la route du Trianon, où le génie militaire d'A. Pétion avait tracé une ligne 4^e défense que Christophe n'osa jamais attaquer, après que l'honorable général Benjamin Noël eût secoué le joug de ce tyran pour se soumettre à la République, en 1812, en refusant de servir d'instrument à sa férocité.

MOCA. Ce bourg forme une commune de l'arrondissement de la Véga. Sa population est assez considérable.

MOLE-SAINT-NICOLAS. (1^e) C. Colomb qui y entra le 6 Décembre 1492, nomma ce port *Saint Nicolas*, du nom du saint, patron de ce jour ; sa configuration lui fit donner celui de *Môle*. Ce port est le premier lieu d'Haïti où les européens ont abordé ; il eut une seconde fois l'honneur de la visite du célèbre navigateur ; Colomb y entra le 29

Avril 1494, quatre jours avant la découverte de la Jamaïque. Jusqu'en 1793, il ne servait que de point de relâche pour les bâtiments qui allaient du Nord aux autres parties de l'île ; et très-souvent les corsaires anglais et les pirates y mouillaient. C'est à cette époque que l'ancien gouvernement, qui avait été longtemps indifférent sur son sort, ordonna qu'on s'occupât sérieusement de son établissement. Ainsi, le Môle dont la haute importance maritime l'a fait surnommer *le Gibraltar du Nouveau-Monde* par Raynal, n'a eu ses premiers habitants qu'en 1764, ce furent des Acadiens qui fuyaient la proscription anglaise : ensuite, des Allemands furent envoyés d'Europe et placés au Môle où des établissements avaient été préparés d'avance. Des fortifications considérables et coûteuses y furent construites dans les vues d'en interdire l'approche à la puissance dont la rivalité fut toujours redoutable à la France ; et lorsque les colons eurent livré la ville du Môle aux anglais, ils y construisirent de nouvelles fortifications que nécessitait sa défense du côté de la terre. À leur évacuation de ce lieu, le général Toussaint Louverture y alla jouir de quelques honneurs militaires que la politique lui avait ménagés. Plus tard, dans nos discordes civiles, le Môle soutint un siège fameux entrepris par Christophe contre les troupes de la République que Pétion y avait envoyées pour seconder l'insurrection du Port-de-Paix : l'intrépide *Lamarre*, le courageux *Eveillard* et une foule d'autres héros y trouvèrent leur tombeau, plus heureux par leur mort glorieuse, que le brave et infortuné *Toussaint*, qui essuya toute la cruauté du tyran. Cette ville qui avait déjà beaucoup souffert par ce siège, fut entièrement démantelée et ses maisons brisées, après sa reddition. Un gouvernement réparateur a renouvelé toutes les constructions que la difficulté des circonstances a permises, pour retirer le Môle de ses ruines. La Presqu'île couvre le port et la baie du Môle au Nord, et le Cap-à-Foux au Sud : les bâtiments y sont toujours en sûreté. Le sol de cette commune est d'une aridité qui repousse le cultivateur : il produit cependant d'excellents raisins et des figes très savoureuses. La rivière du Môle qui procure de l'eau à toutes les maisons de la ville, en rend l'air fort sain. La baie est à 25 lieues Sud-est 1/4 d'Est de la pointe de Maisy, de l'île de Cube. Le Môle est à 19° 49' 20" de latitude N et 75° 49' 45" de longitude 0. et le Cap-à-Foux est à 19° 46' 10" de latitude et à 75° 54' 30" de longitude.

MONTE-CHRIST. Cette petite ville, située sur la baie qui porte son [62] nom, à 800 toises du rivage, a été d'abord fondée, en 1533, par soixante laboureurs qui y furent transportés d'Espagne avec leurs familles. Anéantie en 1606, en même temps que Yaguana, Puerto-Plata et Bayaha, elle fut rebâtie en 1756 par des *Canariens* que l'Espagne y envoya : la neutralité de son port y attira le commerce pendant 10 années que dura cet état de choses, et alors elle acquit beaucoup d'aisance, surtout par sa proximité des établissements français et de la ville du Cap dont elle n'est éloignée que de 14 lieues. Une population faible qui n'y trouve pas un débouché immédiat pour ses productions, ne peut parvenir à une grande prospérité, nécessaire pour l'accroissement de toute ville. On élève des bestiaux dans cette commune dont le port sert d'embarcadère aux tabac et autres denrées qu'on y cultive et que l'on va vendre au Cap-Haïtien. A 1800 toises du port est la rivière du grand Yaque qui a deux embouchures¹ à 300 toises l'une de l'autre, mais réunis à environ un quart de lieue plus haut : elle a beaucoup de caïmans. Cette belle rivière prend sa source au Pic d'Yaque, dans les montagnes de Cibao, et pourrait être rendue navigable, à plus de 20 lieues de son embouchure, pour des bateaux plats qui serviraient ainsi au transport des denrées de l'immense plaine de la Véga-Réal, tandis que la Yuna donnerait la même facilité dans la baie de Samana. C'est alors que Monte-Christ acquerrait une importance que dans l'état actuel elle ne peut avoir, quoiqu'elle soit le chef-lieu d'un arrondissement. Le Cap Lagrange ou de Monte-Christ est à 19° 54' 30" de latitude N. et à 74° 9'30" de longitude O..

MONTE-DE-PLATA. Ce bourg, qui avait pris assez d'accroissement pour mériter le nom de ville, a été établi originairement par les habitants de Monte-Christ et de Puerto-Plata qui furent contraints d'abandonner ces villes en 1606 : c'est ce qui lui a fait prendre le nom qu'il porte. Il fut incendié, et depuis quelque temps ses habitants tâchent de le faire prospérer. Monte-de-Plata est à 12 lieues dans le Nord-est de Santo-Domingo. NEYBA. Le nom de ce bourg vient de celui de la belle rivière qui coule à 9 lieues de là et dont la source sort des montagnes du Cibao : elle est grossie dans son cours par diverses autres rivières, et notamment par le petit Yaque qui vient du Pic d'Yaque. On appelle aussi du nom de Heyba toute la plaine qui se trouve à l'Est du Lac de Xaragua. Le bourg de Neyba est assez

peuple, et son territoire, où l'on cultive toutes les denrées avec avantage, sert aussi à l'élevage des bestiaux ; mais cette branche d'industrie a beaucoup diminué quant aux bêtes-à-cornes, parce que depuis quelques années, l'arbre connu sous le nom de *bayaondes* s'est tellement propagé dans la plaine de Neyba, que ses belles savanes ne sont plus qu'une épaisse forêt. Le Port-au-Prince est le débouché des productions de cette commune : les communications avec la capitale ont lieu par un chemin dont une portion, sur le côté Nord du Lac d'Azuei, offre beaucoup de difficultés à travers les rochers dont il est hérissé. Neyba a un bon port dans la baie de *Baraona*, située près de la baie de Neyba où se décharge la rivière par sept embouchures ; et cette rivière elle-même pourrait être rendue navigable pour des bateaux plats. Le port de Baraona avait fixé l'attention de Toussaint Louverture qui y taisait commencer l'établissement d'un bourg par des troupes du Sud, lorsque l'expédition française parut sur nos plages. On y embarque beaucoup de bois d'acajou provenant des montagnes de Bahoruco, de même qu'au port du Petit-Trou, sur la même côte. On trouve du plâtre ; du talc et une mine de sel marin fossile dans le territoire [63] de Neyba : ce sel sert à la consommation des habitants jusqu'à Saint-Jean et Las Matas, et la mine se reproduit prodigieusement.

OUANAMINTHE. Ce bourg porte le nom indien qu'avait le canton où il est situé et qui se prononçait *Guanaminto*. Des 1731, on y avait formé une chapelle qui lui donna naissance : il est situé dans une savane élevée et est composée de 17 îlets ayant 76 emplacements. Ouanaminthe, qui forme une commune du département du Nord, a dans son territoire le canton de *Maribarou* si fertile en sucre dont la qualité était jugée supérieure à celle de Limonade et du Quartier-Morin. L'air y est sain. Ses montagnes renferment des mines de fer, et des indices annoncent qu'il y en a de sulfureuses. Une mine d'or exploitée par les espagnols de leur temps, a donné son nom à un canton de cette commune.

PESTEL. Un embarcadère a été cause de rétablissement de ce bourg placé en face de Caïmites: son nom lui vient de celui d'un habitant de ce quartier. La mer y est tranquille ainsi que dans l'espace entre la terre et les îlets des Caïmites qui abritent ses côtes des vents du

Nord, qui y sont si furieux. Une partie du canton de Plymouth se trouve dans le voisinage de Pestel qui n'est qu'un quartier de l'arrondissement de Jérémie.

PÉTION. L'inconvénient des villes bâties sur le littoral, et exposées par-là aux tentatives de l'étranger, a fait reconnaître la nécessité de fonder une nouvelle ville à deux lieues de la capitale, au pied des montagnes. Située à une élévation d'environ deux cents toises au-dessus du niveau de la mer, à l'entrée de la grande colline de la Rivière-Froide ; exposée pendant le jour à l'action des vents d'Ouest et d'Est, elle est encore rafraîchie durant la nuit par des brises qui y apportent toute la fraîcheur des montagnes environnantes. A ces grands moyens de salubrité se joignent ceux résultant d'une température où l'humidité est inconnue, et d'une source considérable dont les eaux pourront circuler en tout sens pour offrir aux habitants leur agréable saveur et leur limpidité, La situation de cette ville, à laquelle la reconnaissance nationale a fait donner le nom de l'illustre Fondateur, de la République, offre encore l'agrément d'une vue délicieuse ; au Sud, on voit la montagne du Grand-Fond sur laquelle sont les forts *Jacques* et *Alexandre*, construits sous l'empereur Dessalines : on aime à fixer ses regards sur les citadelles où sont mis en dépôt des moyens de résistance contre l'invasion étrangère : les sommités qui environnent Pétion offrent la facilité de fortifier cette ville avantageusement. À l'Est, on découvre une partie des montagnes de Bellevue et des Grands-Bois, et le lac d'Azuei situé entre ces dernières et les montagnes du Fond-Parisien. Au Nord sont les chaînes de la Terre-Rouge, des Crochus et des montagnes de l'Arcahaie, et la vue se prolonge au delà du Cap Saint-Marc que l'on aperçoit au Nord-Ouest. A l'Ouest la Gonâve partage agréablement le golf dont on voit le prolongement au Nord et au Sud de cette île. La baie de Port-au-Prince n'offre pas moins d'agrément à cette magnifique vue qui se termine enfin sur la Croix-des-Bouquets et sur la plaine du Cul-de-sac dont les plantations de cannes présentent leur charmante verdure. Au nom à jamais illustré de *Pétion*, que porte cette nouvelle capitale de la République, sont joints ceux de plusieurs Vétérans de la glorieuse cause haïtienne par lesquels on a distingué ses rues : on y trouvera de l'Est à l'Ouest les rues *d'Ogé*, *Chavannes*, *Pinchinat*, *Beauvais*, *Rigaud*, *Lambert*, *Vilatte*, *Louverture* et *Moïse* ; et du Nord au Sud, celles du Vénérable *H.* [64] *Gré-*

goire, Ferrand de Baudières, Faubert, Gaulard, Aubran, Clervaux, Geffrard, Magny, Lamarre, Métellus, Rébecca, Eveillard et Toussaint. Une place principale située au centre de la ville portera le nom de *Pétition*, et le champ-de-Mars, sera désigné par celui de *Boyer* : deux places moins grandes, et une autre destinée au marche public, s'y trouveront aussi.

PETITE-ANSE, (la) Ce bourg, connu anciennement sous le nom de bourg de l'embarcadère de la Petite-Anse, dépendait autrefois de la paroisse du Quartier-Morin, tandis qu'il existait aussi une paroisse de la Petite-Anse qui n'avait qu'une église sans bourg. Il est situé à 1516 toises du bac établi sur la rivière du Haut-du-Cap, lequel facilité le passage de la Petite-Anse au Cap-Haïtien, et *vice versa* : il forme aujourd'hui une commune : c'est là que s'embarquent les denrées de cette commune, de celles du Dondon, de la Grande-Rivière et du Quartier-Morin. C'est là qu'était située la capitale du royaume de Marien dont Guacanaric était le Cacique. L'église de la Petite-Anse, qui formait seule l'ancienne paroisse, est éloignée de 3 lieues du Cap-Haïtien et d'une lieue et demie de l'église du Quartier-Morin : elle est bâtie en maçonnerie. Le premier plant de *bambou* introduit en ce pays, fut mis sur l'ancienne habitation *Portelance*, située dans cette commune : il fut apporté de la Martinique en 1759. La Petite-Anse a été commandée pendant quelque temps par H. Christophe, au grade de chef de brigade, avant la guerre civile du Sud.

PETIT-GOAVE (le) L'établissement de cette ville remonte à l'année 1663. Après avoir été d'une grande importance dans l'ancienne colonie, puisqu'elle avait été proposée pour en être la capitale, elle déchet du moment qu'on eût commencé à établir le Port-au-Prince. La sûreté de son port, où les bâtiments de toutes dimensions peuvent trouver un mouillage excellent, abrité contre les vents, et toutes les commodités nécessaires pour le carénage, était le motif qui faisait donner la préférence à ce lieu sur le Port-au-Prince ; et pendant quelque temps on l'accorda au bourg de l'Acule-du-Petit-Goave où l'on projetait l'établissement de la ville du *Fort-Royal*. Des fortifications coûteuses avaient été construites dans l'un et l'autre point pour repousser les attaques des anglais et des espagnols qui y étaient déjà venus.

La ville actuelle est située sur le côté oriental du port du Petit-Goâve : douze rues alignées et se coupant à angles droits, séparent 20 îlets assez inégaux entre eux : ces rues ne sont point pavées. En 1803, le Petit-Goâve a été incendié lorsque les français marchèrent contre Lamarre ; mais depuis, des reconstructions ont eu lieu. L'air y est malsain, à cause des marais qui touchent la ville vers le Sud. On trouve dans les hauteurs du Petit-Goâve, au haut d'une montagne vers le canton des Palmes, un étang d'une lieue et demi de circuit : on y prend du poisson d'eau douce, et l'on y trouve du gibier aquatique. Dans la ville, est un *tamarinier* qui produit des semences anthropomorphites, et imitant d'une manière très-frappante une tête d'homme vue de profil. On y fait des *chaises* de bois blanc dont on teint les pieds en rouge et dont le siège est en paille : elles sont très-estimées. La commune du Petit-Goâve fournit beaucoup de café et des denrées alimentaires ; et le canton du Trou-Chouchou qui en dépend est fort renommé pour ses bananes et ses oranges. En 1735, les académiciens envoyés au Pérou pour y mesurer quelques degrés du méridien, séjournèrent trois mois au Petit-Goâve. En 1789, le vertueux *Ferrand de Baudières* y périt victime des colons, pour avoir [65] rédigé une pétition pour les hommes de couleur par laquelle ceux-ci demandaient à jouir des droits politiques. Cette ville a été aussi le théâtre de la valeur de *Lamarre*, lorsqu'en 1803 il en chassa les français. Sur la route de Petit-Goâve à Miragoâne est la bourgade de l'Acul qui est un embarcadère pour les denrées des montagnes et de la plaine de cette commune. Le Tapion du Petit-Goâve est à 18° 26' 50" de latitude N et à 75° 14' 35" de longitude O..

PETITE-RIVIÈRE-DE-L'ARTIBONITE. (1a) Ce bourg tire son nom d'un ruisseau près duquel il est situé : ce ruisseau tombe dans l'Artibonite éloignée de cent toises du bourg : sa plus grande longueur est à-peu-près de 400 toises sur environ 150 toises de largeur. Tous les chemins qui aboutissent à ce bourg mènent à son église bâtie en maçonnerie, ainsi que le presbytère, sur l'extrémité occidentale de la *Crête-à-Pierrot*, de ce morne sur lequel furent construits deux forts où la valeur de plusieurs divisions des troupes françaises a échoué dans divers assauts donnés contre les indigènes, commandés d'abord par Dessalines et ensuite par *Magny* et *Lamartinière* qui y soutinrent un siège de plusieurs jours 'durant lequel A. Pétion, qui servait alors sous

les français, donna des preuves de ses talents comme artilleur, en jetant plusieurs bombes dans les forts. L'habitation Ducasse de *Plassac*, où se réunirent les hommes de couleur pour la première fois le 24 Février 1790 est située dans la commune de la Petite-Rivière.

PETITE-RIVIÈRE-DE-DALMARIE. (1a) C'est un bourg situé sur les bords d'une petite rivière, par comparaison à celle qui passe au bourg de Dalmarie, et qui lui fait donner ce nom ; il est éloigné de Dalmarie d'environ Une lieue. Son mouillage est préférable à celui de Dalmarie, parce que les bâtiments y ont plus d'abri et meilleure tenue. C'est là que s'est passée, en 1820, une action touchante que le pinceau du citoyen *Déjoie*, du Cap-Haïtien, a reproduite dans le tableau qu'on voit au palais national de Port-au-Prince ; *le pardon accordé an fils de Goman par le Président Boyer.* **PETITE-RIVIÈRE-DE-NIPPES.** (1a) Ce bourg, dont le nom a une origine semblable à celle du bourg précédent, est placé sur la route de Miragoâne à l'Anse-à-Veau, à 3 lieues de ce dernier bourg. Anciennement, on l'appelait aussi Petite-Rivière du Rochelois, ou simplement Roche lois. C'est un quartier de l'arrondissement de Nippes et un embarcadère pour les denrées des cantons circonvoisins : de petites barques peuvent seules y mouiller, sans y être à l'abri des vents du Nord et des raz-de-marée.

PETIT-TROU. (1e) Ce bourg forme une commune de l'arrondissement de Nippes et est éloigné de 5 lieues de l'Anse-à-Veau, sur la route qui mène à Jérémie. Il tire son nom d'un petit bassin ou enfoncement qui lui servait de port et qu'on appelait *Petit-Trou de Nippes* : ce port a été entièrement comblé par des madrépores qui y croissent et par le sable qu'y charrie la petite rivière du Saut, de sorte que les barges même ne peuvent y trouver un mouillage convenable ; ce qui nuit beaucoup à l'embarquement des denrées que cette commune expédie a Port-au-Prince : les bâtiments les reçoivent souvent sous voile ; et ils se tiennent au port de la *Ravine-à-Veau*, situé à environ 3000 toises du bourg, ou celui-ci aurait été bien mieux placé. Autrefois, l'embarcadère de Petit-Trou était aux Petites-Anses qui sont un mouillage éloigné de 400 toises du bourg. Celui-ci a encore le désavantage d'avoir dans son voisinage des portions marécageuses qui heureusement n'en rendent pas [66] l'air insalubre. Il y a une belle

église, bâtie en pierres de taille avant 1740 ; le presbytère y est attenant. On ne cultive plus la canne à sucre dans la commune de Petit-Trou, excepté sur l'habitation *Phelippeaux*, jadis Legardeur de Tilly, ou le succès le plus complet a prouvé ce que peut une industrie persévérante, guidée par la justice et aidée de la fermeté d'un honnête propriétaire. Non loin du Petit-Trou est une caverne très-considérable qui offre des curiosités naturelles.

PETIT-TROU-DES-ROSEAUX. (le) Ce bourg que l'on nommait autrefois le *Petit-Trou de la Grande-Anse*, est situé à environ 3 lieues de la ville de Jérémie. C'est un embarcadère qui a pris quelque accroissement durant la révolte de Groman, sur la route de Jérémie au Corail, il forme un quartier de l'arrondissement de Jérémie.

PLAINE DU NORD. (la) C'est une paroisse de l'arrondissement du Cap-Haïtien, formée par une église bâtie en maçonnerie, isolée et éloignée de 1800 toises du lieu appelée *Carrefour* ou *Cabaret*, au Morne-Rouge, sur la route du Cap : cette église est à 4 lieues de cette ville. C'est dans cette paroisse, sur l'ancienne habitation Le Normand de Mézy, que furent naturalisés les premiers *campêches* venus de la baie de Campeche même, vers 1730 : cet arbre utile y fut employé en place du citronnier, pour les haies vives. On croit que le Morne-Rouge contient des mines de cuivre. C'est aussi dans la paroisse de la Plaine du Nord que naquit *Toussaint Louverture*, que la politique et des circonstances extraordinaires ont appelé à gouverner l'île entière d'Haïti.

PLAISANCE. Ce bourg, situé à environ 13 lieues du Cap-Haïtien, tire son nom de la nature des localités de cette commune et de l'agrément qu'on éprouvait en y parvenant par de mauvais chemins. Ses premiers établissements remontent à 1720, et son église, bâtie de maçonnerie, l'a été en 1784 : cette église est cependant éloignée de 3000 toises du bourg. Cette commune produit de très-beau café dans un sol qui lui est éminemment propre : on y trouve d'excellents bois, des mines d'or, de cuivre et de fer, des granits, du jaspe, du porphyre de toutes les nuances et de la beauté la plus vantée, des orphites, des co-

quillages marins. Plaisance est le chef-lieu de l'arrondissement du Limbe.

PORT-À-PIMENT. (le) C'est une bourgade située à environ deux lieues des Coteaux, sur la route qui conduit à Tiburon : elle est sur une anse qui sert d'embarcadère pour les denrées de ce canton dont le débouché est aux Caves.

PORT-AU-PRINCE. (le) Cette ville, capitale de la République, comme elle l'a été de l'ancienne colonie, n'a eu ses premiers établissements qu'en 1749, quoique dès l'année 1724 on eût proposé sa fondation à cet effet. Sa situation qui offre la facilité de communiquer avec tous les départements de l'île, et sa proximité de la belle plaine du Cul-de-sac dont les produits alimentaient le commerce, firent les motifs de la préférence qui lui fut accordée autrefois sur la ville du Cap, malgré la situation prospère de cette dernière : les mêmes motifs subsistaient encore lorsque la révision de la Constitution eut lieu en 1816. La première partie établie de cette ville est celle qui est au Nord de la rue du Port : elle fut désignée sous la dénomination *d'ancienne ville*, lorsqu'on se fut décidé à continuer les constructions au Sud de cette rue. Sa longueur de l'un à l'autre portail de la rue Républicaine ou grande Rue, est de 1200 toises sur environ un quart de lieue de largeur, comprenant une surface de 458000 toises carrées, divisée en 101 îlets inégaux, non compris les places et les édifices publics. [67] Toutes les rues sont percées du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest : il en est deux qui vont, l'une au Nord-Ouest, et l'autre au Sud-ouest : il y en a en tout 26. Ces rues larges de 60 à 70 pieds, ont des ruisseaux pavés de chaque côté pour l'écoulement des eaux pluviales et celles des fontaines qui coulent dans quelques-unes décrues percées de l'E. à l'O. : le milieu de toutes ces rues devrait être bombé, afin de faciliter l'égout des eaux ; mais c'est encore à désirer pour la plupart d'entre elles qui sont assez mal entretenues. Le terrain où est située la ville a une forte pente, se trouvant au commencement d'une vallée qui s'étend beaucoup à l'Est et se termine à des mornes de 160 toises environ de hauteur : au Sud, la chaîne du morne l'Hôpital, de 300 toises d'élévation, va se terminer vers la pointe du Lamentin ; au Nord, un morne commence à environ 200 toises de la mer et s'élève insensiblement jusqu'à

rencontrer ceux de l'Est. Le nom de *Port-au-Prince* vient, suivant une tradition, du vaisseau le *Prince* qui mouilla dans ce port en 1706, et suivant une autre tradition, des îlets qui se trouvent devant ce port et qui portaient le nom *d'îlet du Prince*, en 1680. Presqu'immédiatement après sa fondation, elle éprouva un tremblement de terre, en 1751 ; on conçut alors l'idée de ne la bâtir qu'en bois ; et celui de 1770, qui fut de beaucoup plus violent, fit émettre une ordonnance par le gouvernement colonial qui enjoignit aux habitants de ne plus construire leurs maisons qu'en bois. Sans ce fléau funeste, la ville eût été sans doute et plus belle et plus régulièrement bâtie : elle eût été aussi plus à l'abri d'un autre fléau nom moins terrible auquel cette malheureuse cité a été en proie quatre fois déjà depuis le tremblement de terre de 1770 qui renversa la plupart de ses édifices : ce sont les incendies de la Saint-Pierre 1784, du 21 Novembre 1791, du 15 Août 1820 et du 16 Décembre 1822. Depuis ce dernier événement, quelques propriétaires ont fait rebâtir en maçonnerie, et ces nouvelles constructions sont fort élégantes. La ville offre plusieurs places publiques : les plus importantes sont celles de Pétion, de l'Intendance ou de l'Église, de Vallière et du Cimetière. Plusieurs fontaines donnent de l'eau dans les trois premières, ainsi qu'aux bâtiments de la rade marchande, aux Prisons, à l'Hôpital militaire, et au Palais national. Un abreuvoir, dont la capacité est de 2690 barriques fournit de grandes commodités aux personnes qui entretiennent des chevaux en ville. L'Église qui a été bâtie en bois depuis 1770, quoique vaste, ne suffit pas à la population actuelle de la ville : le Presbytère, construit en 1787 est à l'Est de l'Église. Le Palais national, achevé en 1772, est aussi en bois et couvert en ardoises comme l'Église : c'est un bel édifice : il est situé à l'Est de la place d'armes où le tombeau d'Alexandre Pétion est ombragé par Farbre de la liberté : ce qui lui a fait donner le nom de place *Pétion*. Les Casernes de la garde du Président d'Haïti sont tout auprès et au Nord. Il y a encore une autre place d'armes ou *Champ-de-Mars*, d'une vaste étendue, qui est située à l'Est de la ville, hors de son enceinte. Enfin, différents édifices publics, tels que les Prisons, l'Hôpital militaire, l'Arsenal, le Lycée, la Douane, l'École lancastérienne, la Secrétairerie d'État, l'Hôtel des monnaies, l'Administration principale, le Trésor, les Tribunaux, etc., sont distribués dans la vaste enceinte de cette capitale ou siège le Gouvernement : la plupart exigent des réparations. Le Magasin de l'État a été détruit le 2 Février 1827 par l'explosion de quelques milliers de poudre qui a aussi détruit la salle d'artifice et

l'Arsenal : ce dernier édifice seul a été reconstruit. Les environs du Port-au-Prince offrent beaucoup d'agrément dans les maisons de plaisance qui y ont été [68] construites : la plaine du Cul-de-sac qui en est voisine, son port où les navires sont en sûreté, excepté contre les vents du Sud, le grand débouché qu'y trouve le commerce étranger par une nombreuse population qui consomme beaucoup, tout concourt à rendre cette ville très-importante sous tous les rapports. Elle a été le théâtre de grands événements dans le cours de notre révolution : l'immortel A. Pétion, le Président Boyer et une foule d'autres citoyens qui se sont distingués en servant leur pays y sont nés. Les entrailles de Pétion ont été enterrées au fort qui domine la ville et qui s'appelle le fort *Alexandre*. Le corps de son ami, du brave *Lys*, a aussi trouvé un tombeau dans ce fort qu'il avait défendu en 1812 contre les troupes de Christophe. Les entrailles de *Lamarre*, le corps d'*Eveillard*, de *Bazelais*, de *Thomas*, de *Juste Chanlatte*, de *Benjamin Noël*, et ceux de plusieurs autres officiers supérieurs décédés à Port-au-Prince, reposent dans les autres fortifications qui en forment la ligne de défense. Dans le cimetière de la ville, où l'on n'enterre plus, se trouve le mausolée du comte *d'Ennery*, mort gouverneur-général en 1776 : c'est un superbe monument en marbre, qu'abrite la Chapelle construite à cette occasion. A peu de distance de cette Chapelle on voit la modeste tombe du preux *Coutilien Coustard*, mort le 1^{er} Janvier 1807, à Sibert, pour avoir sauvé la vie d'A. Pétion : le temps a déjà rongé en partie la pierre sépulcrale où est gravée l'épithaphe de ce héros. *Civique de Gastines*, dont l'âme ardente et le cœur sensible n'ont pu supporter les injustices de son gouvernement, et qui était venu de France en Haïti pour connaître le peuple dont il avait défendu les droits ; le célèbre médecin *Montègre*, qui y vint pour étudier la fièvre jaune et qui en mourut ; et *Billaud de Varennes*, ce fameux révolutionnaire, déporté à Cayenne d'où la restauration des Bourbons le chassa, ont trouvé au cimetière extérieur un asile pour leurs dépouilles mortelles : ce dernier est mort en 1819. Une vigie, placée au fort Alexandre, signale les bâtiments qui viennent à Port-au-Prince, dont la latitude est 18° 33' 42" et la longitude 74° 47', prises aux prisons de cette ville.

PORT-DE-PAIX. (1e) Ce lieu fut visité par C. Colomb en 1492 et fut nommé par lui *Valparayso* (vallée de délices) : c'était la demeure d'un Cacique qui dépendait du royaume de Marien. Lorsque les flibus-

tiers français furent chassés successivement par les flibustiers anglais et par les espagnols, de l'île de la Tortue, cette ville fut le second établissement qu'ils firent sur la grande terre ; et ils nommèrent ce port du nom de *Port-de-Paix*, sans doute parce qu'ils y trouvaient la paix. Ses établissements remontent à l'année 1665 ; et en 1685, le gouverneur de Cussy abandonna la Tortue, pour s'y fixer : cette ville fut donc la première capitale de l'ancienne Colonie. Elle s'accrut avec le temps ; mais elle fut détruite à l'arrivée de l'expédition française, en 1802, par l'intrépide *Maurepas* qui la défendit avec beaucoup de bravoure. C'est là que le vaillant *Rebecca* secoua le joug de Christophe, à la tête du 9^e. régiment d'infanterie (aujourd'hui 7^e. régiment) pour se soumettre à la République : ce qui occasionna l'expédition d'une armée au Môle-Saint-Nicolas. La ville de Port-de-Paix a 23 îlets inégaux entre eux, coupés par des rues dont les directions varient en raison de ce que la ville suit la courbe, en forme de croissant, que décrit le rivage. Son église, bâtie en maçonnerie, a été recouverte en 1820. Il y a une fontaine sur une place qui portait autrefois le nom de Louis XVI. L'air en est malsain, à cause des marais ou lagons qui environnent la ville. Les montagnes de cette commune sont [69] très-productives en café et en denrées alimentaires : les plus beaux artichauts du pays y croissent : le climat y est très-favorable à la santé. On y trouve de l'albâtre, de la craie, des mines de fer, d'argent, (au canton de la Plata qui vient du mot *plata*), de cuivre, du zinc, et autres productions du règne minéral ; et à l'endroit appelé la *Cuivrière*, il existe une source d'eau minérale. Le Haut-Moustique fournit aussi les plus beaux bois de construction, l'acajou moucheté et onde, l'ébène, et plusieurs sortes de lataniers ; et les forêts de la commune sont peuplées de cochons marron, de pintades et autres oiseaux, etc. Les côtes sont très-poissonneuses.

PORT-MARGOT. (1e) Ce bourg, situé à environ une lieue et demie dans le Sud de l'embarcadère du même nom, dépend de l'arrondissement du Borgne. C'est dans cette commune, et sur l'îlet du Port-Margot, appelé aussi *Ilet-à-Cabrit*, que vinrent s'établir les premiers boucaniers français chassés de la Tortue par *Willis*, chef des flibustiers anglais, qui fut ensuite fait prisonnier par *Le Vasseur*, premier agent de l'autorité française envoyé de l'île de Saint-Christophe. La com-

mune du Port-Margot produit beaucoup de denrées alimentaires et d'exportation dont le Cap-Haïtien est le débouché.

PORT-SALUT. (le) Ce bourg, dont l'établissement ne remonte qu'à l'année 1784, est situé sur une anse qui forme un port où de faibles barques trouvent un asile sûr contre tous les vents : ce qui lui a fait donner le nom qui distingue le bourg. La pointe de l'Àbacou, dont le nom est une altération du mot indien *bocao*, et dont le passage offre tant de difficultés aux bâtiments qui remontent de l'Ouest pour la doubler, est dans cette commune qui forme une espèce de péninsule à son extrémité. Le Port-Salut a acquis une célébrité méritée par la courageuse défense des haïtiens, contre l'attaque infructueuse des français, en 1803, au lieu appelé le *Karatas* qui se trouve dans cette commune. C'est aussi là que commença l'insurrection contre Dessalines, le 8 Octobre 1806, par l'arrestation du général *Moreau*, opérée par une trentaine d'habitants à la tête desquels s'était mis le courageux citoyen *Messerou*, alors juge de paix du Port-Salut. La pointe de l'Àbacou est à 18° 1' 30" 'de latitude N et à 76° 12' 55" de longitude O..

PUERTO-DE-PLATA, dont une prononciation vicieuse a fait *Porte-Plate*, a été découvert et visité par Colomb dans son premier voyage. Il est dominé par une montagne dont la cîme est si blanche, que les espagnols la crurent couverte de neige, et étant détrompés, ils la nommèrent *Sierra de Plata* et le port *Puerto-de-Plata* qui signifie *Port d'argent*. Dans un autre voyage de Colomb, il traça le plan de la ville qui y fut formée par Ovando, en 1502. Elle eut beaucoup d'accroissement, étant le port où s'embarquaient les produits des mines et le sucre de San-Yago et de la Véga ; mais elle fut d'abord pillée par des corsaires en 1543, ensuite abandonnée en 1606, par ordre de la cour d'Espagne : elle fut rétablie à l'époque du nouvel établissement de Monte-Christ. Cette commune est très-abondante en mines d'or, d'argent et de cuivre : on y trouve aussi du plâtre. Depuis 1822 que le port a été ouvert au commerce étranger, la ville de Puerto-de-Plata s'est embellie par beaucoup de maisons qui y ont été bâties : les plantations de cañiers, qu'on a faites dans la commune y ont bien réussi, et le port sert au débouché de cette denrée, de même qu'au tabac, bois d'acajou , cuirs de bœuf en d'autres produits de cet arrondissement, et

de ceux de San-Yago, [70] de la Vega et du Cotuy. Des batteries protègent le port dont l'entrée est assez difficile : une rivière s'y jette. Tout récemment, on a découvert à Puerto-de-Plata le *myrtrre à cire* ou *cirier*, arbre dont la graine produit une cire végétale de couleur verte : elle peut être blanchie comme la cire d'abeilles.

QUARTIER-MORIN. (le) C'est une paroisse de l'arrondissement du Cap-Haïtien, dépendant de la commune de la Petite-Anse : elle n'a qu'une église sans bourg, située à 2500 toises du rivage, dans le Sud, et à 1100 toises dans l'Ouest de la grande-rivière-du-Nord : cette église, bâtie en 1717 en maçonnerie, est jolie. Le sol de cette paroisse a toujours été réputé pour produire du beau sucre, et être très-fertile. On croit que les premières *cannes*, plantées dans la plaine du Cap, l'ont été sur l'habitation Duplaa. Le nom de ce quartier ou paroisse vient de celui de l'ancien colon Charles Morin qui y a été le premier établi.

ROCHE-A-BATEAU. (la) C'est un embarcadère placé à l'anse du même nom et qui est ainsi appelé par rapport à une roche voisine du rivage qui, vue de loin dans certaines positions, a l'air d'un bateau à la voile. Cette anse a plus d'étendue que celle des Coteaux, et son mouillage est très-bon pour de petits bâtiments.

SAINT-CHRISTOPHE. Entre les rivières de Nisao et de Nigua, se trouve le quartier de *Los Ingenios* (des moulins), ainsi appelé à cause des premiers moulins à eau qui y étaient établis et qui servaient aux sucreries qui rendaient ce quartier très-florissant. Saint-Christophe est un bourg situé au centre de Los Ingenios, et qui a été régulièrement tracé en 1823, à plus de 20 lieues des anciennes mines de St.-Christophe, que l'on nommait ainsi du nom du fort que Colomb y avait fait construire pour protéger l'exploitation de l'or que l'on en retirait. La position du bourg de Saint-Christophe est fort agréable, dans une plaine, où coule la Nigua : ce bourg a une église et forme une paroisse sous ce rapport, et une commune à cause de la population qui est répandue dans ce quartier : en 1822, ce n'était qu'une habitation où s'étaient établis beaucoup de citoyens de l'Ouest : l'État y fit l'acqui-

tion d'une cavalerie de terre pour établir ce bourg. Ces productions consistent en sucre, café, coton, tabac, bois d'acajou, campêche, etc., que l'on embarque à l'embouchure du Nisao et de la Nigua et à l'anse de Nada-Hallo. Autrefois, l'on fabriquait beaucoup de sucre, de cacao et d'indigo dans l'espace plate qui se trouve entre le Nisao et le Jayna, outre for et l'argent qu'on retirait des riches mines situées principalement sur les bords de cette dernière rivière, lesquelles avaient occasionné l'établissement de la bourgade de *Bonao* et de la ville de *Bonnaventure* : ce fut dans le territoire de cette ville et sur la rivière de Jayna à Sta.-Rosa, que l'on trouva le fameux grain d'or dont Oviédo parle et qui, selon lui, pesait 3600 piastres-gourdes, sans en compter plusieurs autres d'une grosseur remarquable. Cette étonnante production de la nature périt dans une tempête qui engloutit le navire sur lequel il était chargé pour l'Espagne. Bonnaventure avait des fonderies où l'on faisait jusqu'à 230 mille piastres-gourdes par an. Sur le bord du chemin qui conduit de Santo-Domingo à Saint-Christophe, à l'endroit appelé *Valse-quillo*, il y a une mine de mercure.

SAINT-JEAN de la MAGUANA. Ce bourg, qui a joui du titre de ville autrefois et qui a été fondé en 1503 par Diego Velasquez au même lieu où fut la capitale du royaume de Maguana dont Caonabo était le Cacique, est situé sur la rive gauche de la rivière de Neyba, sur la [71] route de Las Matas à Azua. En 1606, la ville de Saint-Jean fut abandonnée ; et le bourg actuel était encore récemment établi en 1764 : ce nouvel établissement fut dû à la multiplication des battes dont la plaine ou vallée de Saint-Jean compte aujourd'hui un grand nombre. Le bourg fut incendié en 1805, après le siège de Santo-Domingo par Dessalines : depuis, il a été en partie rétabli. Une église en bois, couverte de chaume comme toutes les maisons, a remplacé celle en maçonnerie, qui y existait. A 300 toises du bourg coule la rivière de Neyba dont les eaux sont grossières plus bas et à quelques lieues par plusieurs autres et surtout par le petit Yaque qu'il faut traverser pour aller à Azua. Il fait froid dans la vallée de Saint-Jean, pendant la nuit et durant l'hiver ; car elle est assez élevée : ses belles savanes sont très-propres à l'élevage des bestiaux, et les chevaux de Saint-Jean sont très-renommés. On y cultive aussi la canne à sucre, le café, le coton et toutes les autres denrées alimentaires : le maïs y vient très-bien et fournit de beaux épis. Des mines d'or existent dans le territoire de Saint-Jean où l'on a trouvé aussi des diamants, de même qu'à Ba-

nica, et du jaspe de toutes les couleurs, du porphyre et de l'albâtre. La route qui passe par la vallée de Constance pour communiquer avec la Véga sort de Saint-Jean. C'est dans ce bourg que *J. B. Chavannes* fut arrêté, le 16 Novembre 1790, pour être conduit à Santo-Domingo.

SAINT-LAURENT des MINES. Cette bourgade, située à environ une lieue de Santo-Domingo, sur le bord oriental et à 250 toises de l'Ozama, a été fondée vers 1719 par des noirs faits prisonniers dans la colonie française et par d'autres fugitifs que la Cour d'Espagne avait ordonné de restituer, mais qui furent libérés par le peuple de Santo-Domingo au moment où l'on allait les embarquer : devenus libres, ils formèrent la peuplade dont s'agit sous l'invocation de Saint-Laurent, laquelle prit le surnom de *Mines*, parce que la plupart de ces noirs provenaient du royaume des Mines, en Afrique. C'est une paroisse de la commune et de l'arrondissement de Santo-Domingo, cette bourgade possédant une église.

SAINT-LOUIS. Cette ville, dont les premiers établissements datent de 1698, époque à laquelle la création de la Compagnie de Saint-Domingue eut lieu, a été régulièrement tracée en 1721, après la suppression de cette compagnie qui en avait fait sa capitale. Elle est située au fond de la baie de St.-Louis, qui s'appelait depuis 1655 *baie de Cromwell*, parce que la flotte anglaise qui conquiert la Jamaïque y mouilla sous son fameux protectorat : le nom qu'elle porte aujourd'hui, et qui est celui de la ville, lui a été donné en 1677. La ville est adossée à un gros morne dont l'élévation au-dessus du niveau de la mer est de 267 toises : elle est sur le rivage et a la forme d'un carré long dont le grand côté a 283 toises et le petit côté 183 toises. Cette surface est divisée en 33 îlets, divisés eux-mêmes en quatre emplacements chacun. Les rues ont 36 pieds de largeur et ne sont point pavées. L'église est bâtie en maçonnerie, ainsi que plusieurs maisons, et couverte d'aisances. L'air y est malsain, à cause de deux lagons situés dans l'Est de la ville. Une forteresse considérable avait été élevée sur le grand îlet placé dans la baie de Saint-Louis, qui est la plus belle et la plus sûre de tout le département du Sud ; elle était destinée à protéger la ville, et on l'avait jugée imprenable, jusqu'à ce que les anglais vinrent la fondroyer, en 1748. Ils la démantelèrent et employèrent la mine pour en

faire sauter les remparts. [72] Saint-Louis avait une fontaine. Le vieux fort de l'îlet est à 18° 14' 27" de latitude N. et à 75° 39' 20" de longitude O.

SAINT-LOUIS du NORD, que l'on appelle aussi *Petit-Saint-Louis*, est un bourg qui doit son établissement à l'abandon de la Tortue, avant 1695. Sa situation dans une petite plaine au bord de la mer, est commode et saine ; mais son port n'est qu'un petit bassin formé par des récifs, exposé à tous les vents, où il ne peut entrer que de petits bâtiments. On trouve dans cette commune de très-bons bois, de la craie, des spaths calcaires et des carrières d'albâtre.

SAINT-MARC. Le nom du Saint auquel la première chapelle de cette ville fut consacrée, est celui que portait la ville elle-même lors de ses premiers établissements qui remontent avant l'année 1716 : alors, elle n'était qu'une réunion de quelques maisons posées sans ordre et séparées par des rues étroites et irrégulières : elle eut des accroissements successifs, et avant la révolution, elle était l'une des plus jolies villes de l'ancienne colonie. Elle borde le rivage dans l'enfoncement de la baie, et elle est placée au-devant d'un croissant de mornes qui ne laisse qu'un très-petit cordon plat entre la mer et lui. Elle a 500 toises de longueur. du N. au S., sur environ 240 toises de l'E. à l'O. Cette surface, divisée par 4 rues qui courent du N. au S. et que 10 autres rues coupent à angles droits, forment 32 îlets. Ces rues ont communément 48 pieds de largeur : il en est de 60, et les moindres en ont 30. La pierre de taille qu'on trouve dans le voisinage de la ville en avait fait construire la plupart des maisons en pierres ; elles étaient très-belles, surtout celle connue sous le nom de *Saint-Macary*. Saint-Marc a été incendiée en 1802 par Dessalines, à l'arrivée des français. Son église a été préservée de cette destruction, ainsi que plusieurs maisons : elle est fort jolie et dans une situation qui enchante par la fraîcheur qui y règne : le corps de *Gabart* y a été enterré en 1805 L'air de la ville est fort sain : les deux rivières qui y coulent contribuent à cet heureux effet. Un superbe pont, appelé le *Pont de pierres*, parce qu'il a été construit de pierres de taille, a été posé sur la plus grande de ces rivières, vers 1785. Cette ville possédait autrefois une salle de spectacle. Sa rade foraine n'offre pas de sûreté aux bâtiments, mais sa baie

est une des plus vastes de l'île. Ses environs sont très-agréables par les plantations qui la bordent. On a récemment établi sur l'ancienne habitation Dussolier, où Christophe avait fait commencer un château, une *Scierie mécanique* dont la proximité de l'embouchure de l'Artibonite, où beaucoup de bois d'acajou sont apportés des communes intérieures, pourra rendre cet établissement fort avantageux à ses actionnaires et au pays. C'est à Saint-Marc que s'établit la fameuse *assemblée coloniale* qui, ayant manifesté des prétentions trop élevées, fut dissoute par le gouvernement colonial. *Pierre Pinchinat*, dont le génie influa si puissamment sur la destinée de ses frères, est né dans cette commune : il mourut en France, à Sainte-Pélagie, emprisonné par ordre de Bonaparte sur la réclamation de Rochambeau. Dans nos discordes civiles, Saint-Marc devint la ville frontière du territoire soumis à Christophe : c'est là que le brave 8^e régiment d'infanterie (aujourd'hui 6^e. régiment), secoua le joug de ce tyran. Le débouché des denrées de ses montagnes et de la plaine de l'Artibonite a lieu par St.-Marc. Le riz et les volailles de cette plaine sont très-recherchés, et les huîtres de St.-Marc fort goûtées. Plusieurs fortifications défendent [73] la ville. La Pointe de Saint-Marc est à 19° 2' 18" de latitude N. et à 75° 14' 59" de longitude O.

SAINT-MICHEL de L'ATALAYE. Ce bourg, chef-lieu de l'arrondissement de la Marmelade, est situé à 2 lieues et demie de celui de Saint-Raphaël, dans le Sud-ouest. Le nom de *l'Atalaya* lui a été donné, parce que c'était un poste des espagnols qui était considéré par eux comme une *sentinelle* placée sur les frontières des deux colonies. L'établissement de ce bourg remonte vers l'année 1780, et est dû à Don Joseph Guzman dont la hatte s'y trouvait et qui obtint pour cela le titre de Baron de l'Atalaya. Il a pris de l'accroissement depuis la fin de la guerre civile du Nord et la réunion de l'Est à la République. Sa position, près de la Vallée de Goave, procure la facilité d'élever des bêtes-à-cornes dans sa commune qui fournit d'ailleurs d'autres denrées.

SAINT-MICHEL du FOND-DES-NÈGRES. Ce bourg, qui n'a jamais été bien considérable même avant la révolution, et qui formait alors une paroisse, est situé sur la route du Petit-Goâve et de Mira-goâne à Aquin, à huit lieues de cette dernière ville. Sa situation est

désavantageuse sur un morne ingrat, éloigné de plus d'un quart de lieue de toute source ou rivière : aussi le voyageur qui s'y arrête est-il péniblement affecté de n'y trouver ni fourrage ni eau pour ses animaux. Le nom de Saint-Michel vient de ce que l'église de *ce* bourg, qui est bâtie en maçonnerie, a été placée sous la protection de *cet* archange ; son établissement remonte à 1732. Anciennement, il y avait plusieurs sucreries et des indigoteries dans cette paroisse ou quartier de l'arrondissement de Nippes : on n'y produit plus *que* du café et des denrées alimentaires.

SAINT-RAPHAEL. ce bourg, qui forme un quartier de l'arrondissement de la Grande-Rivière, est situé sur la rive droite de la rivière Bouyaha dont les eaux vont se jeter dans l'Artibonite, après être mêlées à celles du Guayamuco. Son établissement remonte à la même époque que celui de Saint-Michel de l'Atalaya et par les mêmes motifs : il est peu considérable et est peu éloigné du Dondou. Le terrain de ce quartier est bon en général, et les savanes y sont belles *et* bien fournies d'herbes : on y élève des bestiaux.

SAINTE-SUZANNE. C'est encore un quartier ou paroisse de l'arrondissement de la Grande-Rivière, formé par une bourgade où a été établie une chapelle dès 1780, sous l'invocation de cette sainte dont elle porte le nom. Ses montagnes sont très-productives en café et en vivres du pays.

SALE-TROU. (le) Ce quartier de l'arrondissement de Jacmel où est une bourgade établie depuis la révolution, à une anse qui n'offre de mouillage qu'aux petites barques, sans les mettre à l'abri des vents du Sud, est très-productif en café dont le débouché est à Jacmel. Ce quartier est sain, et l'on y a du gibier et du poisson en abondance : le canton des Anses-à-Pitre en dépend. C'est dans les montagnes de Bahoruco, voisines des Anses-à-Pitre et du Sale-Trou, que se réfugièrent, à des époques différentes, le Cacique *Guarocuya*, parent de l'infortuné Anacoana, le Cacique *Henri* et les *Esclaves* fugitifs de l'une et de l'autre colonie, connus sous la dénomination de *nègres marrons* : ces derniers appelaient ce lieu *Doko*. Le premier s'y retira après l'exécu-

tion de cette reine de Xaragua ; mais poursuivi par les espagnols, il fut pris et sacrifié par eux. Plus heureux que lui, le Cacique Henri, dont le père et l'aïeul avaient été tués dans le massacre de Yaguana, après avoir longtemps résisté à ses oppresseurs, obtint enfin une capitulation honorable qui conserva encore quelques années le pur sang indien [74] au bourg de Boya. Enfin, les Esclaves fugitifs pour se soustraire à la plus horrible tyrannie, forcèrent, en 1785, le gouverneur de Bellecombe et Don Isidor de Peralta à les reconnaître libres et indépendants. ¹⁹

SAMANA. Ce bourg, situé sur la côte Sud de la péninsule de Samana, a été établi en 1756 par des habitants des îles Canaries auxquels le gouvernement espagnol ne donna que peu d'encouragement. Mais environ un siècle auparavant, la péninsule était fréquentée ou habitée par des boucaniers français et ensuite par des colons qui ne l'abandonnèrent qu'en 1700. L'établissement espagnol qui languissait depuis longtemps, se ranima lors des événements de la révolution qui portèrent plusieurs français à s'y retirer : ils y firent des plantations, et établirent notamment une sucrerie sur la côte Sud, à quelques lieues du

¹⁹ En 1503, comme les espagnols avaient déjà emmené beaucoup d'esclaves africains dans l'île et qu'ils fuyaient la servitude pour aller habiter dans les montagnes avec les indiens, Nicolas Ovando, alors gouverneur, écrivit au ministre pour demander qu'il n'y en fût plus envoyé, *parce que, disait-il, ils s'échappent pour aller vivre au milieu des naturels qu'ils instruisent dans le mal, et qu'il est impossible de les ramener.* En 1785, il y avait 133 individus des deux sexes et de tout âge graciés par les gouverneurs français et espagnols, dans les montagnes de Bahoruco : leur chef se nommait *Santiago* ; il était de la partie espagnole. Il y avait parmi eux des hommes de 60 ans, nés sur les lieux. Ils étaient convenus de se retirer de ces montagnes pour habiter une commune de la partie française ; mais bientôt après le traité fait avec eux ; ils changèrent de disposition à cet égard sans avoir néanmoins jamais inquiété les habitants, comme ils le faisaient auparavant. Durant le cours de la révolution, le nombre de ces indépendants grossit considérablement ; et pendant l'occupation de cette île par l'armée française, le général Kerverseau envoya au Bahoruco des forces qui les en délogèrent : ils passèrent presque tous dans les montagnes du Sale-Trou. A. Pétion réussit, par sa douceur, à les soumettre à la République, sous les ordres du colonel *Lafortune*, leur chef, qu'il éleva à ce grade et auquel il confia le commandement dû quartier du Sale-Trou. Cet officier est mort en 1826, et aujourd'hui il n'existe plus d'indépendance dans le Bahoruco.

bourg. C'est à l'instigation de ces derniers que l'escadrille française, sous les ordres du contre-amiral Jacob, vint dans la baie de Samana, en Février 1822, enlever les colons et quelques esclaves à Savana-de-la-Mar, au moment où les lois de la République venaient d'être proclamées à Santo-Domingo. Depuis cette époque, le gouvernement n'a cessé de diriger son attention sur ce point important. Samana a reçu de nouveaux habitants parmi les émigrants des États-Unis. Une fortification considérable a été élevée sur le morne *Cacao* situé à l'entrée de la baie, et des pièces de gros calibres défendent ce passage aux bâtiments qui voudraient pénétrer dans la baie. Le bourg doit être remplacé par une ville dont la situation plus à l'Ouest offrira plus d'avantages par sa position et par son port aussi sûr que celui du bourg actuel ; mais ce projet n'a pu être encore effectué par la difficulté qu'éprouve toujours la translation de pareils établissements. Cette presqu'île, dont le terroir est d'une étonnante fertilité et qui est enrichie de bois de construction navale et autres, et de mines diverses, ne manque qu'une population plus nombreuse pour offrir tous les avantages dont elle est susceptible. Plusieurs batteries servent à la défense du bourg de Samana et du port de Limon, situé au Nord. On communique de la péninsule à Macoris par le chemin appelé la *Terriena*, et à Savana-de-la-Mar, en traversant la baie. Les produits de Samana sont du café, du bois d'acajou, etc. Le Cap Samana est à 19° 15' 40" de latitude N. et à 71° 33' 30" de longitude O..

SANTO-DOMINGO. Cette ville, la plus ancienne de toutes celles du Nouveau-Monde, fut originairement fondée sur la rive orientale de l'Ozama, en 1494, par Barthélémy Colomb qui lui donna d'abord le nom de *Nouvelle-Isabelle*, pour conserver celui qui fut donné à la ville commencée l'année précédente sur la côte Nord ; mais le nom de *Santo-Domingo* y fut substitué à cause de celui du père de Colomb qui s'appelait *Dominique*. Les habitants de l'ancienne Isabelle ne se décidèrent à passer à Santo-Domingo qu'en 1496. Un ouragan qui eut lieu en 1502 et qui en renversa presque tous les établissements alors construits en bois et couverts en paille, joint aux ravages que causaient une innombrable quantité de fourmis, décida le gouverneur N. Ovando à faire transférer, en 1504, cette ville sur le bord occidental de la rivière, où Diego Colomb avait déjà fait construire sa maison en murs très-épais et garnie d'artillerie pour se défendre contre les indiens : on en

voit encore les restes. La nouvelle ville eut beaucoup d'accroissement, parce que des particuliers y firent des constructions par spéculation, ce point attirant une affluence considérable de colons venant d'Espagne ; mais elle souffrit beaucoup des ravages occasionnés lors de sa prise par l'amiral Drake, en 1586, et par les tremblements de terre remarquables de 1684 et de 1691. Elle a la figure d'un trapèze d'environ 450 toises à [75] l'Est, le long de l'Ozama, 400 toises au Sud, le long de la mer, et environ 1500 toises de tour. Tout autour de la ville règne un rempart épais, garni de bastions de distance en distance : la fortification appelée la *Force* attenante à l'arsenal, est la première établie par Ovando. Il y avait beaucoup d'artillerie ; mais les anglais en ont pris la plus grande partie de celle de fonte, en 1809, pour se payer des secours qu'ils avaient donnés aux habitants lors de l'expulsion des français par le général Juan Sanchez : ils avaient demandé les cloches des églises, et les habitants ; aimèrent mieux donner les canons. Vingt rues divisent ses îlets inégaux : elles sont larges et bien alignées : les maisons particulières et les édifices publics sont construits en pierres très-dures tirées des carrières qui sont au Nord de la ville, ou en *tapia*, espèce de pisé formé du mélange de la terre argileuse de Santo-Domingo, du sable et de peu de chaux légèrement mouillés et bien foulés : ce qui forme une masse compacte et dure comme la pierre. Ces maisons sont à étage ou à rez-de-chaussée et assez uniformément bâties : quelques-unes, vers l'Ouest et le Nord, sont en bois et couvertes en *tâches* de palmiste ou en aissantes : les plus anciennement bâties ont une terrasse, et comme elles sont toutes contiguës, on peut passer de l'une à l'autre. De tous ces édifices publics qui sont à Santo-Domingo, la Cathédrale est celui qui tient le premier rang : elle est d'une architecture gothique, mais majestueuse, elle a une nef et deux bas côtés : sa voûte est en pierres de taille. Cette œuvre d'une grande hardiesse a résisté aux fréquents tremblements de terre qu'elle a subis depuis son achèvement en 1540 : elle avait été commencée en 1514 : on y voit une croix qui atteste ce fait. On y trouve aussi la croix plantée par Colomb à la Véga : elle a été recouverte *en* argent avec un travail supérieur en filigrane. D'autres saintes reliques y sont également déposées et montrées quelquefois aux curieux. La Cathédrale a plus de vingt autels : après celui placé au fond de la nef et ceux des bas côtés, l'autel du Saint-Sacrement est le plus beau. Le chœur placé au centre de l'édifice, en diminue la beauté. On y entre par trois grandes portes et deux portiques. Pour monter sur la terrasse, on passe par un

escalier fait en spirale qui est un travail supérieur. Sur le côté Nord de la convexité de la voûte, est une bombe à moitié enfoncée qui a été lancée en 1809 par les anglais contre les français qu'ils bloquaient dans ce port. C'est dans cette Cathédrale que furent inhumés les ossements de Christophe Colomb, après leur translation de Séville où ils avaient été portés de Valladolid, ce grand homme étant mort dans cette dernière ville le 20 Mai 1506. Ceux de Barthélémy Colomb y furent aussi enterrés : et l'on doit à Moreau de St.-Méry la certitude acquise de ces faits par les recherches qu'il provoqua en 1783. A la prise de possession de Santo-Domingo par Toussaint Louverture, les espagnols transférèrent la poussière de l'immortel auteur de la découverte de l'Amérique et celle de son frère à la Havane, à bord du vaisseau *l'Asie*. Beaucoup d'autres personnages marquants ont été aussi enterrés dans cette Cathédrale, entre autres, le général *Juan Sanchez*, vainqueur des français, mort le 22 Février 1811 ; et peu après la réunion de l'Est à la République, *Bruno Blanchet*, auteur du Rapport fait à l'Assemblée constituante, en 1806, par son comité de constitution, y a trouvé un asile pour ses restes. Les autres édifices sont le Palais national, les Couvents de la Regina et de Santa-Clara, où il y a des églises et celles de la Merced, ancien couvent de Santa-Barba, de San-Andréa, San-Nicolas, Alta-Gracia, [76] San-Miguel, San-Lazaro, Los-Remedios, Notre-Dame del Carmen, et les restes des couvents de San-Francisco ou des Cordeliers, et des Jésuites ; l'Hôpital militaire, celui des lépreux à San-Lazaro, les Casernes, etc. Il y a encore quelques religieuses à la Regina et à Santa-Clara. Tous ces édifices exigeraient des réparations. Le port de Santo-Domingo est formé par la rivière de l'Ozama et de l'Isabelle qui se réunissent à peu de distance de la ville, après avoir reçu dans leur cours les eaux de Yabacao, Monte-de-Plata Gruavanimio, Jaynauiosa, Yuca, Dajao . Etc. C'est un véritable bassin naturel avec des carénages pour les bâtiments qui peuvent y entrer ; car à l'embouchure se trouve une barre formée plutôt par le sable que charrie l'Ozama que par des roches : il n'y a que 11 à 12 pieds d'eau. Cette belle rivière est navigable à neuf ou dix lieues de la mer, et le port est assuré contre tous les vents. Des canons transportent par son cours et celui de l'Isabelle les productions des habitants placés sur leurs rives et même de ceux qui en sont assez éloignés qui y trouvent plus de facilité. On traverse l'Ozama au port dans un grand bac, pour aller sur sa rive gauche, où se trouve une petite bourgade : sa largeur en cet endroit est de 530 pieds français : son fond est de 24 pieds. Une

fontaine construite par l'un des Colomb et située sur sa rive droite, procure aux bâtiments l'eau d'une source peu potable. Les habitants de la ville ne boivent que celle des citernes : chaque maison en a une plus ou moins grande. La rade extérieure est très-mauvaise, toute la côte étant de fer, exposée aux vents du Sud, ayant toujours une mer houleuse. Santo-Domingo est le débouché des productions de toute la côte du Sud, depuis le Cap Mongon jusqu'au Cap Espada : elle consiste en bois d'acajou, de fustic, de gayac, en café, coton, cacao, sucre, mélasse, tabac, cigares, cire jaune, cuirs crus, bêtes-à-cornes, écailles de caret, etc. Le faubourg *San-Carlos* ou de *Los Lleignos* touche aux portes de cette ville, au Nord-Ouest : il a été établi par des habitants des îles Canaries. Les environs de Santo-Domingo offrent un aspect assez intéressant par rétablissement de jardins avec des maisons de plaisance. L'air y est frais et salubre, surtout dans la partie éloignée du port. Sto.-Domingo est à 18° 19' 30" de latitude N. et à 72° 37' de longitude O..

SAN-YAGO de los CAVALLEROS. Cette ville est située sur la rive droite du grand Yaque : elle est fort ancienne, car elle existait avant 1504 ; elle a été fondée par 30 Chevaliers ; c'est ce qui lui a fait donner le surnom *des Chevaliers* par ordre du roi d'Espagne qui voulut ainsi récompenser leur entreprise. Cette ville a eu le malheur d'être incendiée trois fois par les flibustiers et les colons français, en représailles des désastres commis par les espagnols sur leurs établissements du Nord, et en 1805, après le siège de Santo Domingo par Dessalines, le général Christophe y mit encore le feu. Elle est bâtie partie en maçonnerie et partie en bois ; et avant la révolution, elle comptait plus de 600 maisons. Les rues en sont très-bien alignées et coupées à angles droits : elle a une grande place au centre, et n'a point d'enceinte. L'air y est très-pur ainsi que dans toute la commune, Le grand Yaque et les autres rivières qui y coulent charrient des grains et des paillettes d'or : des mines d'argent, de cuivre et de mercure y ont été découvertes à différentes époques. Le *guatapana*, arbre dont la graine procure une très-belle teinture noire, est abondant dans cette commune ainsi que dans celle de Monte-Christ. On y a trouvé des écales de crustacés sur lesquelles sont des croix très-parfaitement marquées, de couleur de vernillon, placées sur des piédestaux avec deux espèces de cierges.

SAVANA de la MAR. Ce bourg est situé sur la côte Sud de la baie de Samana, presque en face du bourg de Samana et à peu de distance de la baie des Perles ; il a été établi en 1756 par des Canariens. Son nom est dû à sa position dans une savane près de la mer : son port n'offre de mouillage qu'aux petits bâtiments. De la montagne ronde (Sierra redonda) jusqu'à Savana-de-la-Mar, il y a une plaine de dix lieues de longueur sur environ quatre lieues de largeur, baignée par neuf rivières et plusieurs ruisseaux : la montagne des morts (loma de los muertos) est au Sud de cette plaine et s'étend jusqu'au Cap Engaño.

SEYBO est un bourg située sur la rive droite de la rivière de Seybo et près de son confluent avec celle du Soco dont les eaux réunies forment le beau port du Soco. Anciennement, il existait une ville sous le nom de Seybo fondée en 1502 par Jean de Esquivel ; mais le bourg actuel n'est pas le même établissement : il a été fondé il y a environ un siècle par les hattiers de ce canton qui s'y réunissaient pour entendre la messe : depuis, une belle église en maçonnerie y a été construite. Le port où s'embarquent les productions de la commune de Seybo est formé par la rivière de la Romana et par un bras de mer qui y entre, en face de l'île de Sainte-Catherine. Outre ses bêtes-à-cornes et ses autres produits qui sont semblables à ceux de toute la côte Sud. Seybo produit un fromage indigène d'un bon goût et connu sous le nom de *Palo-Hincado*, du nom du lieu où périt le général Ferrand, le 7 novembre 1808, lorsque les habitants de l'Est se furent soulevés pour chasser les français de cette partie. C'est principalement dans cette commune que cette courageuse insurrection prit naissance : ses habitants sont de beaux hommes et forment une cavalerie qui manie fort bien la lance. Seybo est à environ 35 lieues de Santo-Domingo et à 15 de Higuey. On trouve dans son territoire des mines d'argent, de fer et d'étain.

TERRE-NEUVE. Ce bourg est situé dans un vallon formé par deux montagnes qui forment elles-mêmes le canton de Terre-Neuve dépendant autrefois de la paroisse du Port-à-Piment, aux sources thermales duquel était établi un bourg. Terre-Neuve a été établi depuis avant la révolution et forme aujourd'hui une commune de l'arrondis-

sement des Gonaïves, très-productive en café : on y trouve aussi toutes les espèces de bois propres aux constructions, et des mines de fer et de cuivre y existent, puisqu'on, y a trouvé, avant la révolution, plusieurs ustensiles qui dénotent que les espagnols y avaient exploité soit de ces métaux ou d'autres plus riches dans la peuplade qu'ils appelaient *Ville-Neuve*, dont on a vu les restes et qui aura motivé la dénomination de Terre-Neuve : des minéralogistes y ont trouvé des parcelles de l'espèce de *mica*, appelé *or de chat* ou sable doré. De grandes cavernes y présentent des stalactites et des stalagmites très-belles. La plaine du Port-à-Piment, dont la plus grande partie est de la commune de Terre-Neuve, est très-riche en productions du règne végétal : des hattes y sont établies où les bêtes-à-cornes et de beaux et bons chevaux réussissent parfaitement. Au commencement du 18e. siècle, ce canton était peuplé de ces animaux sauvages. On y trouve aussi des pintades marronnes, des ramiers, des tourterelles et des corneilles dont le cri fatigue l'ouïe : les côtes sont poissonneuses, mais on prétend que certaine partie fournit des poissons, surtout les sardines, qui empoisonnent parce que le fond est cuivré. Le serein ne tombe jamais au Port-à-Piment : un bourg y existait autrefois, au Sud et à toucher les établissements des eaux thermales : il a été [78] détruit avec eux durant la révolution, mais quelques personnes y ont récemment rétabli leurs maisons.

TERRIER-ROUGE. (1e) Ce bourg, qui a pris le nom donné spécialement à une grande savane à cause de la nuance de son terrain, est peu considérable : il est placé à 3 lieues de la mer et forme un quartier de l'arrondissement du Fort-Liberté. L'embarcadère de caracol, où l'on embarque les denrées de ce quartier sur deux points éloignée l'un de l'autre de 360 toises, est situé dans la baie de caracol, qui reçut de Colomb le nom de *port de la Nativité* ; c'est dans ce canton que fut aussi établie, en 1503, la ville espagnole de *Port-Royal*, abandonnée avant 1606. On y trouve aussi une mine de cuivre. L'ancienne habitation Rouvray, qui avait appartenu aux Jésuites, est le premier lieu où l'on avait planté des graines de *cafier* que les Jésuites de la Martinique envoyèrent à leurs confrères : cette habitation est située au Terrier-Bouge.

TIBURON. Ce bourg porte le nom par lequel les indiens appelaient le *requin*, sans doute parce qu'il y en avait beaucoup en cet endroit. Son établissement a eu lieu vers le milieu du siècle dernier ; mais les premières cultures de la commune furent faites en 1737. Le bourg est situé dans l'anse qui forme le port de Tiburon toujours considéré important sous le rapport maritime à cause du Cap-Tiburon qui est une sorte de débouquement. Plusieurs flottes que commandaient des amiraux distingués dans la marine anglaise y ont mouillé à diverses fois. Ce lieu a encore été un des points que les anglais ont le plus disputé au général A. Rigaud qui, dans un temps moins heureux, s'y embarqua pour France. La température du bourg est fort douce, le thermomètre de Réaumur n'y montant jamais au-dessus de 22°. Il y a des sources d'eaux thermales dans cette commune, dans les montagnes de la Cahouane. Le Cap-Tiburon est à 18° 19' 25" de latitude N. et à 76° 54' 12" de longitude O..

TORBEC. À 3 lieues de la ville des Cayes se trouve ce bourg qui était plus considérable qu'elle, il y a un siècle : à 1500 toises dans l'Ouest était un ancien bourg où il n'existe plus qu'un embarcadère. La plupart des maisons de Torbec sont construites en maçonnerie, de même que l'église qui est fort jolie : l'air y est sain. C'est dans cette église que fut enterré l'intendant *Maillart* dont la bonne intelligence avec Larnage fit prospérer l'ancienne colonie pendant longtemps. La montagne des Platons, où les esclaves insurgés se fortifièrent au commencement de la révolution pour combattre leurs oppresseurs, est située dans cette commune : depuis 1804, on y a construit une citadelle où repose le corps du brave général *Geffrard*, mort aux Cayes le 31 Mai 1806. La vue y est fort belle, puisqu'on distingue de là, entre autres points, la montagne de la Selle qui est dans les communes de Port-au-Prince et de Marigot. *Boisrond Tonnerre*, auteur de l'Acte d'Indépendance et de la Proclamation du 1er. Janvier 1804, est né dans cette commune, en 1776.

TROU. (le) Ce bourg, chef-lieu d'un arrondissement suivant la loi de 1821, est situé à 7 lieues du Cap-Haïtien et à 2 lieues du Terrier-Rouge. Il a été établi il y a environ un siècle ; il n'a qu'une seule rue dirigée du N.O. au S. E. en venant du Cap. Son église est bâtie en ma-

çonnerie : elle a 75 pieds de long sur 40 de large : elle est située sur une place de 400 [79] pieds de longueur, et a été achevée en 1783. Les productions de cette commune consistent principalement en café : on y fabrique aussi du sucre et l'on y cultive des denrées alimentaires.

TROU-BONBON. (le) C'est un petit bourg situé sur la route de Jérémie à Dalmarie, à une anse qui offre mouillage aux caboteurs. Le Trou-Bonbon forme un quartier de l'arrondissement de Jérémie : ses productions consistent en café.

VALLIÈRE. Ce bourg est peu considérable et est situé dans les montagnes au S.O. du Fort-Liberté. Son nom est celui du gouverneur colonial sous lequel ce quartier fut érigé en paroisse ; en 1773. Ses productions consistent en café et en vivres du pays. Dans l'Est de Vallière est le *Mont-Organisé*, ainsi nommé parce qu'il semble être l'asile chéri du *musicien*. Cet oiseau, dont le gosier flexible module plusieurs notes de musique, est un peu moins gros que le rossignol, et son plumage ressemble à celui de ce dernier, excepté sous la gorge qui est de couleur écarlate. Sa tête est assez grosse ; et lorsqu'il chante, il renfle sa gorge. Il arrive quelquefois qu'ils se réunissent plusieurs dans le même endroit, et leur champ est alors aussi varié qu'agréable. Mais il est difficile de le voir : il semble que la modestie le porte à se dérober à la vue de l'homme qu'il a su charmer. En été, dès l'aurore il se fait entendre, et longtemps après le coucher du soleil. Cet aimable oiseau semble ne pouvoir habiter que les hautes montagnes où la température est douce.

VÉGA. (la) La ville actuelle, située à un quart de lieue de la rive droite de Camu, au milieu d'une jolie savane presque ronde, a remplacé l'ancienne ville de la *Conception de la Véga* dont l'établissement commença par la construction d'un fort ordonné par C. Colomb en 1495, à l'endroit même où *Guarionex*, cacique de Magua, avait sa résidence. Cette première ville fut renversée par un tremblement de terre en 1564 : on en voit encore les restes, la terre s'étant entr'ouverte, quelques toits des maisons paraissent au-dessus du sol. Elle avait été le siège d'un Evêché ; et c'est dans son église que le vertueux *Barthe-*

mi de Las Oasas chanta, en 1510, la première grand messe qu'on eût entendue en Amérique : cette imposante cérémonie eut lieu en présence de Colomb et d'une foule de personnes qu'y avait attirées la fonte de l'or. On y fondait quelquefois dans l'année jusqu'à 240 mille écus d'or produits par les mines du Cibao dont cette ville était peu éloignée : elle était à deux lieues de la ville actuelle, dans le Nord-Nord-Ouest, et sur la rive gauche du Camu, au pied d'une montagne au-dessus de laquelle avait été mise la croix qui est conservée dans la Cathédrale de Santo-Domingo, où elle a été portée par ordre de Charles-Quint, lors de la destruction de la Conception de la Véga. C'est à cette époque que date l'établissement de la nouvelle Yéga. Les rues en sont bien alignées : il y a une grande place publique au centre de la ville qui n'est pas fermée : les maisons sont construites en bois au nombre d'environ 300. Ces deux villes ont tiré leur nom de celui donné en 1494 par C. Colomb à la plaine de la Véga-Real. La Vallée de Constance se trouve dans la commune de la Véga : elle est située pres-qu'à une égale distance de la Véga et de San-Yago, au sommet d'une montagne qui est au Sud du groupe du Cibao : il y fait très-froid. Cette vallée a environ cinq lieues de circonférence ; elle est fort belle et très-bien [80] arrosée, les pâturages y sont propres à toutes sortes d'animaux. On y trouve des mines d'or ainsi que dans les montagnes du Cibao. Les productions actuelles de la Véga consistent en tabac, cacao, sucre, bêtes-à-cornes et vivres du pays.

VÉRETTES. (les) Ce bourg est situé sur la rive gauche de l'Artibonite, à 2 lieues du bourg de la Petite-Rivière : il est moins considérable que ce dernier, mais il forme aussi une commune de l'arrondissement de Saint-Marc. Ses productions en café, sucre et coton trouvent leur débouché dans cette ville.

FIN.

[81]

Remarques.

Les notes en fin de texte ont été converties en notes de bas de page.
[JMT.]